



# Agir pour le Gers en 2013



L'action des services de l'Etat



## EDITO



J'ai le plaisir de livrer dans ce document le bilan détaillé de l'activité des services de l'Etat dans le Gers en 2013.

Cette information sur l'action de l'Etat répond à une exigence de transparence et permet également à nos concitoyens d'apprécier l'emploi des contributions publiques.

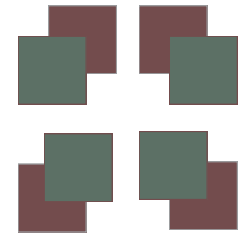
Cette plaquette présente donc, le rapport d'activité des services de l'Etat dans le Gers, et les principales actions menées en 2013, illustrant ainsi la diversité des interventions de l'Etat ainsi que la force de son engagement dans ce territoire.

Une des priorités principales demeure la mobilisation en faveur de la croissance et de l'emploi. Dans une conjoncture économique difficile, l'Etat a accentué en 2013 son action sur le soutien de l'activité, l'accompagnement des entreprises en difficultés et la mobilisation pour l'emploi. Le contexte l'a également incité à renforcer ses efforts en direction des populations, dans le respect du développement durable, l'Etat a été présent sur le territoire afin d'en garantir un développement équilibré. Cette action a été menée en étroite coopération avec les collectivités locales et les responsables institutionnels, économiques et sociaux.

Je tiens à remercier tous les agents de l'Etat qui, par leurs efforts quotidiens contribuent à la mise en œuvre des missions qui leur sont confiées au bénéfice de l'intérêt général de tous les Gersois.

Jean-Marc SABATHÉ,  
Préfet du Gers





**Sommaire**



---

## **I - ASSURER LA SÉCURITÉ DES CITOYENS ET LA PROTECTION DES POPULATIONS FACE AUX CRISES**

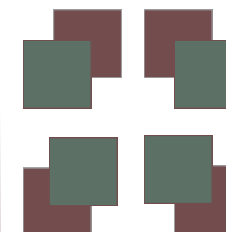
- |  |    |
|--|----|
| - Prévenir et lutter contre la délinquance   | 14 |
| - Prévenir et lutter contre l'insécurité routière  | 16 |
| - Prévenir les risques - Préparer et gérer les crises  | 20 |
| - Garantir la protection du consommateur, la sécurité sanitaire de la chaîne alimentaire et la protection et la sécurité du cadre de vie | 24 |
| - Le contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé   | 32 |

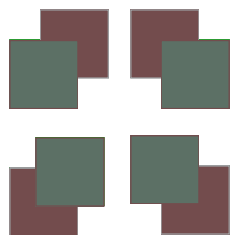
## **II - VEILLER AU RESPECT DES LOIS ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES**

- |  |    |
|--|----|
| - Organisation et transparence de la vie démocratique        | 39 |
| - Relations avec les collectivités locales                   | 40 |
| - Délivrance des titres d'identité                           | 41 |
| - Application des règles d'entrée et de séjour des étrangers | 42 |
| - Circulation et sécurité routière                           | 42 |
| - Procédures réglementaires et d'autorisation                | 43 |
| - Respect du droit de l'environnement                        | 44 |

## **III - GARANTIR QUE L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SOIENT COHÉRENTS ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT**

- |  |    |
|--|----|
| - Soutenir l'aménagement du territoire                                 | 48 |
| - Accompagner les acteurs et soutenir les territoires                  | 49 |
| - Promouvoir l'aménagement et le développement durable des territoires | 52 |



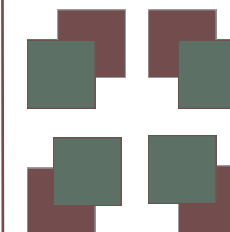


---

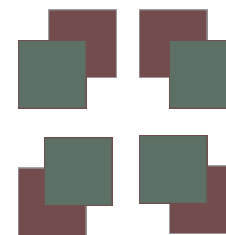
- Assurer la protection du patrimoine	55
- Poursuivre la mise en œuvre de la politique de soutien à l'agriculture durable	58
- Entretien et exploitation le réseau routier national	59
<b>IV - GARANTIR LA COHÉSION SOCIALE</b>	
- Situation de l'emploi	63
- Développer l'emploi	64
- Faciliter l'accès et le retour à l'emploi	66
- Anticiper et accompagner les mutations économiques	68
- Développer le dialogue social et la démocratie sociale	71
- Développer l'offre de logement	73
- Solidarité et Insertion	74
- Droit des femmes et égalité	78
- Vie associative et égalité des chances	79
- Jeunesse et sports	81
- Actions en faveur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	83
- Développer la culture	87
- Renforcer la cohésion urbaine	88
<b>V - ORGANISER L'ACTION ÉDUCATRICE</b>	
- Les élèves	93
- Les structures	94
- Les besoins éducatifs particuliers	95



- Les évaluations, les examens	96
- Les moyens humains	97
- Le décrochage scolaire	97
- Quelques points marquants	98
- La poursuite de l'évolution des services académiques	98
<b>VI - ASSURER LA GESTION FINANCIÈRE ET FISCALE</b>	
- Les missions	102
- Les services douaniers et leurs missions	105
<b>VII - MODERNISER L'ACTION PUBLIQUE</b>	
- La dématérialisation des données financières et comptables et le contrôle interne comptable	111
- La démarche qualité	112
- Le contrôle de gestion	112
- Tableau de synthèse des indicateurs	113
<b>VIII - ANNEXES</b>	
- Effectifs et masse salariale par service de l'État	117
- Répartition des crédits de l'Etat et de l'Union européenne par nature (en €)	118
- Recettes perçues en 2013 au profit :	119
- de l'Etat	
- des Collectivités Territoriales	
<b>Index : Liste des sigles et acronymes</b>	<b>121</b>







**Assurer la sécurité des citoyens et la protection des populations face aux crises**



La sécurité est au cœur des préoccupations de l'Etat.

La sécurité est une notion large qui comprend la sécurité des personnes et des biens, la lutte contre la délinquance et la sécurité routière, mais aussi la protection des populations contre les risques de toute nature : sécurité sanitaire, sécurité alimentaire, risques naturels et technologiques.

Ces politiques, conduites sous l'autorité du préfet de département, s'inscrivent dans une démarche de modernisation constante de l'action des services et dans une culture de résultat assumée, avec la volonté de rendre compte des objectifs poursuivis et des résultats obtenus.

336 gendarmes, 70 policiers, 1 265 sapeurs pompiers (64 professionnels et 1 201 volontaires) et environ 150 fonctionnaires d'Etat sont mobilisés quotidiennement autour de missions essentielles à la cohésion sociale et poursuivent leurs efforts pour améliorer la sécurité des populations, en collaboration avec les collectivités territoriales et les grands opérateurs.



Opération tranquillité vacances (OTV)



PIURCS  
(Protocole d'intervention d'urgence sur route à chaussée séparée)



Exercice de pompiers - plongeurs en cas d'inondation



Véhicule de police municipale

## PREVENIR ET LUTTER CONTRE LA DELINQUANCE

**Objectif** : améliorer les dispositifs de prévention et de lutte contre la délinquance.

### Les données globales de la délinquance 2013

Les chiffres de la délinquance au titre de l'année 2013 font apparaître, pour le département du Gers, des résultats contrastés au niveau national.

Il n'en demeure pas moins que l'on peut affirmer que le Gers figure encore et toujours parmi les départements les plus sûrs de France.

Sans négliger le côté traumatisant de ces faits pour les victimes, les butins sont souvent minimes par rapport à la violence des actes commis.

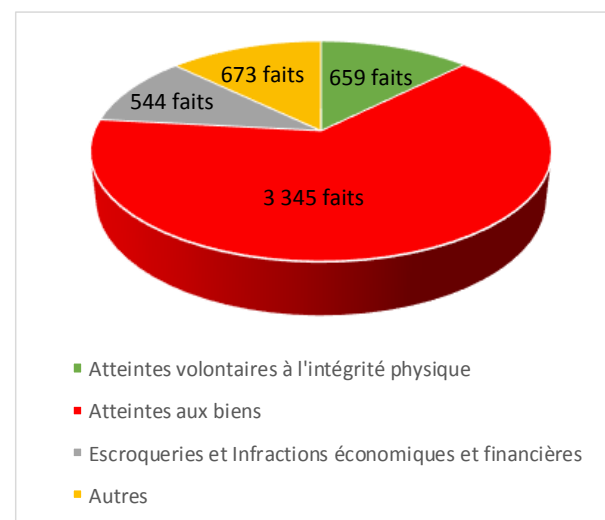
Sur les 5221 faits constatés :

- Les Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique (AVIP), (violences sexuelles, violences physiques crapuleuses) représentent 12,6 % des faits constatés. Leur augmentation est principalement due à la hausse du nombre des menaces, essentiellement proférées lors de différents ou de conflits circonscrits à la sphère familiale ou amicale ;
- Les Atteintes Aux Biens (AAB), (cambriolage, vols sans violence, vols à la roulotte) représentent plus de 75 % des faits de délinquance. Les cambriolages dans les résidences secondaires enregistrent une forte hausse (+ 27 faits) alors que les cambriolages dans les résidences principales baissent (- 17 faits). Pour lutter contre ce phénomène, un plan de lutte

contre les cambriolages et les vols à main armée a été mis à jour en décembre 2013 ;

- Les Escroqueries et Infractions Economiques et Financières (EIF), après une baisse de plus de 40% en 2012 (- 328 faits), augmentent de 22,8% en 2013 (+124 faits). Près de 70% de ces faits sont dus à des falsifications et usages de chèques (+ 45 faits) et de cartes de crédit (+38 faits) ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE  
Répartition des 5 221 faits constatés en 2013  
(5219 faits en 2012)



## Une politique de prévention de la délinquance consolidée

### Plan départemental de prévention de la délinquance 2013-2017 :

La stratégie nationale de prévention de la délinquance pour la période 2013-2017 a fixé les orientations prioritaires pour les cinq années à venir. Ces orientations s'inscrivent dans trois programmes d'actions :

- à l'attention des jeunes exposés à la délinquance
- pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales ainsi que l'aide aux victimes.
- pour améliorer la tranquillité publique.

La stratégie nationale a vocation à s'appliquer sur l'ensemble du territoire national. Elle est déclinée dans le nouveau plan départemental de prévention de la délinquance 2013-2017 qui vient d'être signé.

### Plan départemental de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée :

Un plan national de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée a été présenté en septembre 2013 par le ministre de l'intérieur, à décliner localement.

Le plan départemental, élaboré fin 2013, est destiné à définir un cadre d'actions par le préfet et le procureur de la République aux forces de l'ordre pour lutter contre les cambriolages et les vols à main armée, mais aussi à assurer un partenariat avec les polices municipales et les sociétés d'activités privées et une mobilisation de tous nos concitoyens.

### Etat-major départemental de sécurité :

Réunion co-présidée par le préfet et le procureur de la République. Trois réunions ont eu lieu en 2013. Ces réu-

nions sont l'occasion de dresser le bilan des dernières statistiques en matière de délinquance. Chaque service apporte son point de vue et l'ensemble des membres de l'EMDS réfléchit aux actions à mener en fonction de ses compétences et de ses moyens d'investigation pour définir une stratégie opérationnelle mise en œuvre par les forces de l'ordre, en terme de répression, ou les autres intervenants en terme de prévention.

### Rencontres de la sécurité :

Ces rencontres consistent en la fusion de deux opérations organisées de façon récurrente ces dernières années et reposant sur les mêmes acteurs de terrain : la semaine de la sécurité routière et la journée de la sécurité intérieure. Ces rencontres de la sécurité se sont déroulées, du 16 au 19 octobre 2013, avec diverses interventions ( SDIS, gendarmerie, associations sécurité routière, établissements scolaires, service de déminage, ADRASEC).

### Les moyens financiers :

L'année 2013 a permis de renforcer les actions partenariales engagées avec les acteurs de la prévention de la délinquance, grâce aux crédits ci-après :

- Crédits Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance ( FIPD) : 45 000 €.
- Crédits Mission Interministérielle de la Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie (MILDT) : 20 388 €
- Crédits Ville Vie Vacances (VVC) : 33 484 €

### Vidéo - projection :

55 dossiers de demande de nouvelles installations, de modification d'installations ou de renouvellement d'autorisations ont été instruits depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Le nombre de dossiers est stable.

### Armes :

Mise en application de la nouvelle législation sur les armes : décret n°700-2013 du 31 juillet 2013 portant application de la loi n°2012-304 du 6 mars 2012 relative à l'établissement d'un contrôle des armes moderne, simplifié et préventif.

- Réorganisation de la procédure de réception des dossiers et de la délivrance des autorisations pour les armes de catégories B ;
- Information délivrée aux services de gendarmerie, de police, et aux clubs de tirs concernant les changements induits par ce décret.
- Accompagnement des chasseurs et des tireurs sportif pour l'applications du nouveau décret.

### Agrément d'armurier pour les commerces de munitions :

Recensement sur le département des commerces de munition afin de les informer des dispositions du décret n°2011-1476 du 9 novembre 2011 relatif à l'agrément d'armurier, renforcé par le décret n°700-2013 du 31 juillet 2013.



Services de Gendarmerie

## PREVENIR ET LUTTER CONTRE L'INSECURITE ROUTIERE

### EVOLUTION ANNUELLE DES ACCIDENTS, DES TUÉS ET DES BLESSÉS

#### Les accidents :

Le bilan 2013 de l'accidentalité dans le Gers s'établit à 127 accidents corporels, 12 tués et 157 blessés.

**Tous les indicateurs sont en baisse notable dans le Gers par rapport à l'année 2012** : le nombre de tués a été divisé par 2 (passant de 24 à 12), le nombre de blessés a chuté de 23 % et le nombre d'accidents a diminué de 18 %. Ces baisses sont nettement plus importantes que celles observées au niveau national.

Au niveau régional, il est observé une hausse du nombre d'accidents (+ 3,78 %), et du nombre de tués (+ 5 %) et une légère baisse du nombre de blessées (- 2,2 %).

Il est important de souligner que l'indice de gravité des accidents du Gers (nombre de tués pour 100 accidents corporels), inférieur en 2013 à celui de la région Midi Pyrénées, est en nette baisse (moyennes de 14 ces dernières années). 9,4 pour le Gers, 10,4 pour la Région et 5,8 pour la France. Cela correspond, pour notre département à près d'1 tué pour 10 accidents corporels.



Sur plusieurs années, le Gers continue à s'inscrire dans une tendance de nette baisse notamment en ce qui concerne les accidents corporels et les blessés (année 2008 : 201 accidents pour 281 blessés). Attention, le nombre de tués en 2013 ne doit pas être analysé isolément compte tenu du nombre relativement faible. Il convient plutôt d'observer qu'il y a encore 5 ou 6 ans, nous étions sur un niveau d'environ 30 tués et que, depuis 3 ans maintenant nous nous rapprochons d'une moyenne de 20 tués.

**Les causes des 12 accidents mortels 2013** (un accident peut avoir plusieurs causes).

Les pertes de contrôle (dues à une vitesse excessive, un malaise, un défaut d'attention, ...) et les problèmes d'addiction (alcool et stupéfiants) sont les deux principales causes des accidents mortels dans le Gers en 2013.

Dans 1 accident mortel sur 3, un des conducteurs impliqués avait un taux d'alcoolémie supérieur au taux légal, ou était sous l'emprise de stupéfiants ou sous l'emprise simultanée alcool + stupéfiants. A souligner aussi que, dans 1 accident mortel sur 3, la personne décédée ne portait pas ou n'utilisait pas son équipement de sécurité (ceinture, casque, gilet rétro réfléchissant).

Certaines vies auraient donc pu être sauvées.

On retrouve globalement les mêmes causes ces dernières années.

#### **Les usagers :**

En 2013, les usagers vulnérables (piétons cyclistes, cyclomotoristes, motards) représentent la moitié des tués

(23 % de 2008 à 2012). Leur nombre se situe dans la moyenne des années précédentes.

La population masculine est sur-représentée dans les accidents mortels. En 2013, 10 tués sur 12 étaient des hommes. Sur les 5 dernières années, leur responsabilité présumée est constatée dans 3 accidents mortels sur 4.

On remarque, comme les années précédentes, une forte proportion de seniors de 65 ans et plus parmi les tués : un tiers des tués en 2013.

#### **L'environnement :**

Sur les 12 accidents mortels en 2013, 11 ont eu lieu hors agglomération. On retrouve la même proportion qu'en 2012.

En 2013 plus de la moitié des accidents corporels a eu lieu sur routes départementales (3550 km) et un peu moins d'un quart sur routes nationales (250km). Cette répartition est similaire à celle de 2012.



Etats généraux de la sécurité routière à Auch

En 2013, on déplore 4 accidents mortels sur 12 contre obstacles fixes (arbre, ouvrages maçonnés).

Cet indicateur est très sensible dans le Gers et explique en partie la forte gravité des accidents corporels du département par rapport au niveau national.

### Des enjeux spécifiques à notre département

**L'alcool et/ou les stupéfiants au volant** : ils sont présents dans un accidents corporels sur 5 et 1 accidents mortels sur 3, ces 2 dernières années.

**La vitesse** : un noyau dur de conducteurs en dépassement > 50 km/h. Des vitesses non adaptées aux réseaux routiers rencontrés.

**Le traitement des obstacles fixes** : 1 accidents mortels sur 3 en 2013 et 1 accidents mortels sur 2 en 2012 et 2011. Poursuite des programmes de traitement de ces obstacles par les gestionnaires de voirie. Attention aussi aux obstacles en agglomération ( 2 tués en 2012).



Contrôle alcoolémie

**La sensibilisation des seniors** : 1/3 des tués ces dernières années. Nécessité d'amplifier nos actions de sensibilisation. : piétons et usagers VL.

**Vigilance et attention perturbée** : même si difficile à déterminer , ces causes sont aux dires d'expert présentes dans une majorité des accidents ( médicaments, alcool-stups, téléphone, discussion, écoute active de la radio, regard détourné...). Nécessité d'amplifier la sensibilisation des usagers sur ces problèmes.

### PLAN DÉPARTEMENTAL D' ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PDASR)

Le plan départemental d'Actions de Sécurité Routière est un programme d'actions de prévention et d'informations, visant à améliorer les comportements des usagers de la route ou des futurs usagers de la route, pour la sécurité de tous.

Les bénéficiaires se répartissent depuis les maternelles jusqu'aux seniors.

Tout en poursuivant l'effort porté à la sensibilisation des **jeunes** aux dangers routiers, une réflexion est menée pour mettre en place des actions de prévention innovantes sur le thème de la vigilance et l'action perturbée.

### Bilan 2013

Les principaux acteurs des actions de prévention sont les associations partenaires de la sécurité routière. Leurs actions visent les jeunes, les seniors, les 2RM, l'alcool et les stupéfiants.

Autres partenaires : les mutuelles, les établissements scolaires, les communes, sans oublier les actions de l'Etat (communication, achat de matériels, concours de dessins...)

#### Chiffres clés

- 66 700 € de subvention
- 280 actions de prévention
- 15 000 usagers de la route sensibilisés

Les premiers Etat Généraux de la Sécurité Routière du Gers se sont déroulés le 8 octobre 2013 à la salle du Mouzon à Auch. Cette manifestation a été organisée par la préfecture et la DDT, en partenariat avec les forces de l'ordre, l'Education Nationale, la DIRSO, l'ANPAA, l'AGSR, la FFMC, la GMF, la MAE, la MAIF, la MGET, la MSA et la Prévention Routière.

Cette journée s'est articulée autour de conférences à l'attention des jeunes le matin (intervention notamment d'un anthropologue), et des plus âgés l'après-midi sur le thème : vigilance et attention perturbée (interventions d'un directeur de recherche).

De nombreuses animations et stands ont fonctionné toute la journée : piste vélo, voiture tonneaux, testochoc, simulateurs auto et moto, réflexotest, visiotest, lunettes alcool, remise à niveau code de la route, sécurité aux abords des chantiers, addictologie, matériel utilisé par les forces de l'ordre (radars, motos, jumelles), observatoire sécurité routière... Le public est venu très nombreux : près de 1500 personnes ont été accueillies.

#### Les avis sécurité routière :

La DDT émet des avis portant sur la sécurité routière sur divers projets d'aménagements d'espaces publics notamment voiries (DETR, CDAC, ISDI,...) et aussi en tant que conseil aux collectivités locales. Plus d'un centaine d'avis a été donnée en 2013. Quelques exemple d'avis ou de conseils : dégager la visibilité dans les carrefours, supprimer ou éloigner les obstacles fixes même en agglomérations, bien positionner les passages piétons (penser aussi à leurs éclairages spécifiques)... Tous ces avis œuvrent à lutter contre l'insécurité routière.

L'Education Routière a en charge la réalisation des examens du permis de conduire des différentes catégories ; moto, voiture, et du groupe lourd (camion et autocar). Le Gers totalise 12 centres d'examens : 8 centres pratiques et 4 centres théoriques.

A signaler, pour 2013 par rapport à 2012, une stabilisation du nombre d'examens ETG (code) et une augmentation de 5% des examens B.

#### Chiffres clés

- 5 169 examens ETG (code)
- 366 examens groupe lourd
- 500 examens moto
- 4 083 examens B (VL)

## Le Document Général d'Orientation (DGO) 2013-2017

Feuille de route SÉCURITÉ ROUTIÈRE DU GERS pour les prochaine années

### 6 enjeux retenus :

**Alcool et stupéfiants** : Les accidents avec alcool représentent 15 % des tués et 15 % des blessés. 2 tranches d'âge ressortent parmi les conducteurs : 18-24 ans et les 35-44 ans.

**Infrastructure et vitesse** : Le taux des véhicules en excès de vitesse sur les routes nationales gersoises a été divisé par 2 en 10 ans. Les accidents contre obstacles fixes représentent 41 % des accidents corporels et 50 % des tués.

**Les jeunes** : Les 14 - 24 ans représentent 10 % de la population, 22 % des tués et 30 % des blessés.

**Les 2 roues motorisés** : Alors qu'ils ne représentent qu'environ 2 % du trafic, 10 % des tués et 20 % des blessés sont usagers de 2 roues motorisés ; taux toutefois inférieurs à ceux de Midi Pyrénées.

**Les seniors** : Ils représentent 24 % de la population Gersoise et 32 % des tués.

Le Gers fait partie des départements les plus âgés de France. Le nombre de tués est en hausse.

Ces dernières années, les piétons seniors sont particulièrement touchés.

### Perte de vigilance et attention perturbée :

Perte de vigilance : due à la fatigue, somnolence, consommation de psychotropes dont les médicaments.

Attention perturbée : par le téléphone, le GPS, un passager, l'environnement extérieur, des préoccupations personnelles ou professionnelles.

Enjeu qui concerne tous les passagers et fortement présent dans les pertes de contrôle. **Les pertes de contrôle sont à l'origine de 80% des accidents mortels.**

## PREVENIR LES RISQUES - PREPARER ET GERER LES CRISES

### L'INTERVENTION DE LA PRÉFECTURE

#### Préparation et gestion de crise :

#### Exercice de sécurité civile :

- Exercice SIRUS (Canicule) le 23 mai 2013 - contrôle du dispositif de remontée d'informations
- Exercice SATER le 29 mai, recherche d'un aéronef
- PPI de Golfech (exercice national ASN) le 17 septembre
- Distribution des comprimés d'iode : exercice terrain le 8 octobre dans le canton de Miradoux : évaluation de la chaîne de distribution dans son intégralité
- Exercice interdépartemental : distribution des comprimés d'iode les 6 et 7 novembre.
- Application des plans communaux de sauvegarde avec la DMD 32
  - le 21 juin (sur 13 communes)
  - le 2 décembre (pour 32 communes)

#### Sensibilisation aux Plans Communaux de Sauvegarde :

111 communes soumises à obligation (1 risque minimum recensé dans la commune) - 87 PCS réalisés à ce jour (soit un taux de 77,5 %) - 22 PCS pour les communes non soumises.

**Alertes aux maires :**

9 alertes «vigilances météo» lancées auprès des élus :

- Inondations en janvier,
- Grand froid en février,
- Inondations en mai/juin
- Orages en juillet

**Planifications :**

- Plan ORSEC SATER validé en décembre 2013
- PPI Gimone en mai 2013

**Missions administratives :**

Procédures catastrophes naturelles :

- Inondations de janvier à juin 2013 : 62 dossiers déposés par 41 communes - 14 avis favorables
- Instruction sécheresse 2012 : 142 dossiers déposés - 102 avis favorables - 4 dossiers encore en cours d'instruction par la commission
- Instruction sécheresse 2013 : 25 dossiers déposés
- Instruction mouvement de terrain : 3 dossiers déposés - 1 avis favorable à ce jour
  
- Artificiers : 6 agréments C4/T2 niveau 2
- Feux d'artifice : 8 demandes de K2/K3 - 25 demandes de catégorie K4
- Déminages : 21 interventions
- Système d'alerte et d'information des populations (SAIP) - ciblage des sirènes et rédaction des devis

**Chiffres clés**

Au 31 décembre 2013, le SDIS du Gers est composé de :

- 1 201 sapeurs-pompiers volontaires (*hors PRO-VO*) soit 95 % des effectifs SP
- 64 sapeurs-pompiers professionnels (*tous PRO-VO*) soit 5 % des effectifs SP
- 54 personnels administratifs et techniques

**L'INTERVENTION DU SDIS DU GERS**

Pour le SDIS du Gers, l'année 2013 aura été marquée au titre opérationnel par une hausse sensible de son activité (+0,7 %) malgré plusieurs épisodes d'inondations manifestes et un fort engagement de ses moyens dans le cadre de renforts extérieurs (*ex: Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées...*), ainsi que cela fut déjà le cas en 2012.

Dans le cadre fonctionnel, outre la poursuite du nécessaire renouvellement indispensable de ses matériels, de l'amélioration des équipements de protections individuelles (*vestes, textiles, sur pantalons, lampes de casque...*) et des réhabilitations bâtementaires, l'établissement a formalisé sa nouvelle organisation territoriale (*3 groupements territoriaux désormais : Centre-Est, Sud-Ouest, Nord*), ainsi que l'aménagement afférent de son règlement intérieur et la mise en place en parallèle de la refonte de la filière des Sapeurs Pompiers Professionnels.

Enfin, pour ce qui concerne trois de ses principaux dossiers, il est à noter que dans le cadre du secours à personnes auprès du Directeur par Intérim du Centre hospitalier d'Auch, une nouvelle convention de partenariat est désormais en place depuis juillet 2013, que dès 2014 (*cela est plus qu'impératif compte tenu des engagements pris en 2008*), l'Etat devrait régulariser le dossier relatif au développement du réseau ANTARES sur l'ensemble du territoire gersois, et enfin que le déploiement intégral depuis septembre 2013 de la gestion « individualisée » de secours est en place.

### Chiffres clés

- une direction organisée en cinq pôles (*trois fonctionnels et deux opérationnels*)
- 1 Centre de Traitement de l'Alerte (CTA) et un Centre Opérationnel (CODIS), une plate-forme commune avec le SAMU et l'ADUM/ARMEL (15 /18 /112); basés à la Direction Départementale - chemin de Caillaouère à Auch
- 3 groupements territoriaux : Centre-Est (*siège au CIP Auch*), Sud-Ouest (*siège au CIP Mirande*) et Nord (*siège au CIP Condom*)
- 6 compagnies : Armagnac, Astarac, Bas-Armagnac-Adour, Gascogne, Lomagne, Save-Gimone et Ténarèze.
- et un maillage de 43 unités opérationnelles

Au titre de l'année 2013, les sapeurs-pompiers gersois ont effectué :

- 10 847 interventions soit une légère augmentation de 0,73 % par rapport à 2012.

Le SDIS dispose de 336 véhicules de secours et de lutte contre l'incendie dont :

- 12 VSR (véhicules de secours routiers) + 2 RSR (remorque secours routier)
- 52 VSAB - VSAV (ambulances)
- 38 FPT - CCR (engins incendie semi-ruraux et urbains)
- 44 VTU (véhicules tous usages)
- 18 CCF (camions citerne feux de forêts)
- 85 moyens de transport et de déplacement
- 3 Echelles et 3 BEA (bras élévateurs articulés)
- 10 MPR (moto pompe remorquable) et 10 RMO (remorque mousse)
- + 58 moyens spécialisés (dépollution, plongeurs, risques chimiques, Poste Médical Avancé).

### Masses financières

Budget	2011	2012	2013
Fonctionnement	14 615 595,92 €	14 626 784,64 €	14 797 680,25 €
Investissement	5 239 977,79 €	5 222 675,30 €	4 990 343,16 €
Total	19 855 573,71 €	19 849 459,94 €	19 788 023,41 €

Dont recettes Etat :

	2011	2012	2013
F.C.T.V.A	698 399,00 € (100 % attribué/ demandé)	413 195,00 € (100 % attribué/ demandé)	398 929,00 € (100 % attribué/ demandé)
F.A.I	14 792,90 € (5,38 % attribué/ demandé)	33 779,50 € (4 % attribué/ demandé)	0

Vacations :

	2011	2012	2013
Vacations versées	2 265 926,40 €	2 359 690,63 €	2 413 040,29 €

Coût global de l'habillement 2013 : 174 713,00 € (*vestes textiles, sur pantalons, rangers, vestes Softshell, parkas, casques F1 et F2...*)

Investissement moyen / 5 ans pour :

- matériel roulant : 1 402 123,00 €
- bâtementaire : 1 030 865,22 €
- informatique et moyens de communication : 398 932,37 €

Soit un total de : **2 831 919,59 €** en moyenne par an/5ans.

## Formations

Formations	Prévues	Réalisés	Candidats présents	Candidats reçus	Taux de réussite
Hors secourisme	106	97	752	747	99 %
secourisme	116	119	1 004	997	99 %

## Nombre de dossiers prévention

ERP	Nombre théorique d'ERP à visiter	Nombre effectif d'ERP visités	Nombre de visites en retard	Taux de réalisation
ERP (hors locaux de 5ème catégorie avec hébergement)	258	347	0	100 %
ERP de 5ème catégorie avec hébergement	17	16 (1 établissement fermé)	0	100 %

## Indicateurs complémentaires de l'activité prévention

Visites obligatoires ERP réalisées			Visites non obligatoires réalisées				TOTAL
Périodiques	D'ouverture	Réception après travaux	ERP	Habitations	ICPE	Autres	
277	24	62	100	0	10	0	473

## Instructions de dossiers et études de risques particuliers

ERP	HAB	Hors ERP	TOTAL
489	43	355	887

### Développement du volontariat

A ce jour, 99 employeurs (*privés et publics*) ont signé une convention destinée à faciliter la participation de leurs employés aux activités sapeur pompier (*formations et/ou interventions*). En 2013, ce sont **17 nouvelles conventions** qui ont ainsi été actées (*28 en 2012*).

### Visites médicales

1000 visites médicales ont été réalisées au cours de l'année 2013 sur 652 prévues, soit + 53,73 %.

### Habillement

Acquisition de 430 équipements de protection individuelles (*400 vestes textiles, 30 sur pantalons...*)

### Travaux réalisés

- Construction du nouveau CIS Seissan (*inauguration le 30 mars 2013*)
- Etude pour la construction du CIS VALENCE et la réhabilitation du CIS LA ROMIEU (*permis de construire accordé et choix des entreprises, inaugurations en 2014*).
- Etude pour la construction du CIS VIC-FEZENSAC et réalisation dans ce cadre d'un **plateau technique départemental**.
- Réalisation des maintenances réglementaires.
- Travaux d'entretien courant de menuiserie, d'éclairage, de peinture, de plâtrerie, de modification de façade, de couverture, création de vestiaires.

### Les Instances :

Au cours de l'année, se sont tenues :

- 5 CASDIS (*dont 1 séance plénière d'installation*),
- 3 Bureau (*du CASDIS*),
- 4 CATSIS,
- 3 CTP,
- 2 CCDSPV,
- 2 CAP,
- 2 CHSCT,
- 2 CAO,
- 1 Comité de Soutien au Volontariat

### Dossiers majeurs 2013 :

- Prise en compte de la 2ème tranche de l'allocation vétérance au profit des anciens sapeurs-pompiers.
- Signature de la convention SDIS/Centre Hospitalier d'Auch le 27 juin 2013 relative au secours à personnes.
- Mise en œuvre des dispositions parues mi 2013 au profit des sapeurs pompiers volontaires et notamment de leur encadrement (*cf. : décret n° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires*).
- Adoption du schéma d'organisation territoriale (*CASDIS du 30 janvier 2012 : 3 groupements territoriaux ; 6 compagnies*).
- Désignation, le 27 septembre 2013, d'un nouveau président du conseil d'administration du SDIS, M. Nicolas LABEYRIE, conseiller général du canton de Montréal-du-Gers.

## GARANTIR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR, LA SECURITE SANITAIRE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE ET LA PROTECTION ET LA SECURITE DU CADRE DE VIE

### LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

L'action du service de la protection des consommateurs s'articule autour de trois axes :

- **la sécurité alimentaire des produits d'origine animale ou non animale et la qualité de l'information portée à la connaissance des consommateurs :**
  - \* l'hygiène des produits et des locaux ;
  - \* les plans de surveillance et de contrôles : pesticides dans les fruits et légumes, qualité bactériologique des aliments, vitamines à risque dans les compléments alimentaires, aflatoxine dans le lait ;
  - \* la lutte contre les maladies alimentaires : TIAC
  - \* la qualité de l'information du consommateur et les méthodes de commercialisation : qualités et propriétés des produits, étiquetage, information sur internet, conformité des signes de qualité annoncés, contrôles des ventes de fruits et légumes en circuit court (AMAP),...
- **la sécurité des produits industriels et des prestations de service :**
  - \* s'assurer de la conformité des produits importés ou introduits sur le territoire : jouets, produits cosmétiques, ustensiles de cuisine,...
  - \* s'assurer de la sécurité des prestations et de la qualification des personnels (cabines de bronzage, salons de coiffure,...).
- **la protection économique des consommateurs**
  - \* réponse aux plaintes diverses émanant des consommateurs ;



\* contrôles du respect des réglementations en vigueur (soldes, démarchage, disponibilités des produits, affichage des prix des carburants, clauses abusives,...).

#### La sécurité alimentaire et l'information du consommateur :

- **Contrôles lors des festivals (Barcelonne, Condom, Vic Fezensac, Marciac, Mirande...)**

Ces actions permettent de réaliser un suivi important des conditions de commercialisation des denrées alimentaires lors de festivals à forte notoriété, drainant une clientèle potentielle nombreuse. Ces interventions sont réalisées conjointement avec l'ensemble des services de contrôles départementaux et, dans le cadre de l'Opération Interministérielle Vacances (OIV) qui coordonne l'action de contrôle des divers services de la DDCSPP. Ces opérations sont en liaison étroite avec le Parquet qui maîtrise tout le volet anti fraude départemental.

Les manquements relevés ne présentaient pas de danger pour les clients et les estivants.

- **Suivi des commerces de remise directe au consommateur en dehors des festivals**

Un suivi régulier des commerces de détail est réalisé. Les manquements constatés sont notifiés et font l'objet d'un suivi rigoureux. La restauration et les professionnels travaillant des produits microbiologiquement sensibles ont été plus particulièrement ciblés.

- **Plans de surveillance et de contrôles**

Répondant à des obligations communautaires, des prélèvements sont réalisés afin de rechercher la contamination des aliments par *listéria monocytogènes* ainsi que par *salmonelles* (contrôles de la qualité microbiologique des aliments). Pour les fruits et légumes, les recherches portent sur les pesticides et la contamination radioactive. Le secteur de la pêche a fait également l'objet d'une surveillance (notamment sur la taille minimale des poissons présentés à la vente).

- **Contrôles de l'information des consommateurs**

Les contrôles des mentions valorisantes sur les produits ont été privilégiés (ex : France, Gers, maison, naturel, bio, ...)

Les vendeurs sur les marchés et les offres internet ont fait l'objet d'une surveillance particulière. Des méthodes de vente d'œufs sur les marchés, laissent croire à tort à une commercialisation directe par des producteurs, ont conduit à l'établissement de procédures contentieuses.

Le secteur des produits gras a été contrôlé notamment sous l'angle du caractère local qui pourrait être frauduleusement donné à des productions extérieures au Gers.

Les sites internet d'entreprises locales ont été visités, afin de s'assurer du respect des obligations spécifiques liées à l'utilisation de ce moyen de communication.

Les rayons libre-service "boulangerie/pâtisserie" des grandes surfaces alimentaires ont fait l'objet d'une

attention particulière, précisément s'agissant de la liste des ingrédients mentionnés, souvent incomplète.

Le tarage des balances sur les marchés et dans les **GMS** a été très surveillé.

#### **La sécurité des produits industriels et des prestations de service :**

- **S'assurer de la conformité des produits importés ou introduits sur le territoire**

Les contrôles ont porté prioritairement sur des secteurs sensibles, tels que les jouets ou les produits cosmétiques.

Pour les jouets, l'importance toujours croissante des importations, notamment d'Asie, justifie un niveau de contrôle élevé, portant sur la sécurité des produits ainsi que sur la qualité de l'information fournie.

Pour les cosmétiques, outre l'importation, les produits sont souvent fabriqués par des sous-traitants. Il faut s'assurer du niveau de rigueur de ces professionnels, les risques pour les utilisateurs en cas de non-conformité étant élevés et de gravité importante.

Dans le cadre des contrôles dits "de première mise sur le marché" organisés dans le département chez les professionnels commercialisant des produits "à risques", des prélèvements ont été réalisés.

Les contrôles sur les marchés ont été développés. Les principaux manquements concernent l'étiquetage textile incomplet, le défaut de mentions en langue française, l'absence du marquage CE sur certains jouets.

- **S'assurer de la sécurité des prestations et de la qualification des personnels (cabines de bronzage, salons de coiffure, ...)**

Les contrôles sont plus particulièrement ciblés sur les secteurs soumis à des obligations spécifiques.

Certains professionnels doivent disposer de qualifications professionnelles obligatoires pour exercer leur activité (exemple : les coiffeurs).

Concernant certaines prestations telles que le bronzage en cabine, les appareils doivent faire l'objet de contrôles techniques périodiques ; des informations d'avertissement liées à l'utilisation de ces appareils doivent être portées à la connaissance des utilisateurs. La sécurité des laveries automatiques a été vérifiée.

Les aires de jeux ont été à nouveau vérifiées.

#### **La protection économique du consommateur :**

La multiplicité de l'offre et des supports de communication ainsi que la liberté pour le professionnel de fixer ses prix rend indispensable un niveau de contrôle élevé concernant toutes les réglementations liées à l'information du consommateur.

- **Réponse aux plaintes diverses émanant de consommateurs**

Les plaintes ou réclamations sont traitées de deux manières :

- \* soit une réponse directe dans le cas où il s'agit d'un litige civil ou en cas de réorientation de la demande.
- \* soit une mise en enquête lorsque des réglementations sont susceptibles de ne pas être respectées.

Elles sont soit écrites, soit déposées à la DDCSPP. Aucune plainte anonyme n'est retenue.

Le secteur de la téléphonie ne représente plus la majorité des demandes. Elles concernent tous les domaines (réparation automobile, difficultés rencontrées à l'occasion d'achats sur internet, ...)

▪ **Contrôle du respect des réglementations en vigueur**

Soldes, démarchage, disponibilité des produits, affichage des prix des carburants, clauses abusives, poids du pain, information des consommateurs...

Le contrôle des soldes, dont les soldes flottants, est maintenu.

Un suivi important des offres promotionnelles de la grande distribution a été réalisé, notamment sur la disponibilité des produits, l'extension jurisprudentielle de la notion de disponibilité juridique limite les obligations des professionnels.

En matière de démarchage, rien de notable cette année sauf quelques cas d'insistance auprès de personnes âgées.

Plusieurs opérations concernant l'information sur les prix de carburants à la pompe ont été mises en œuvre, notamment aux alentours des grands départs en vacances. A été contrôlée la concordance entre les prix à la pompe, ceux sur le totem et ceux déclarés sur le site [www.prix-carburants.gouv.fr](http://www.prix-carburants.gouv.fr)

**SÉCURITÉ SANITAIRE DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE**

▪ **Santé et protection animales**

- contribuer à la maîtrise des épizooties : cela concerne tous les "plans d'urgence" dont la mise en

œuvre entraîne une réflexion à court terme sur l'approvisionnement des populations (sécurité alimentaire ou problématique des approvisionnements) : fièvre aphteuse, influenza aviaire, pestes porcines, fièvre catarrhale.

- lutter contre les maladies transmissibles à l'homme (zoonoses) : Tuberculose, Brucellose, ESB, Influenza aviaire, Salmonelloses...
- s'assurer des conditions de production en élevage notamment du bien être animal et du respect des bonnes pratiques d'élevage : traçabilité en particulier.

Un plan d'urgence a été élaboré par l'ensemble des DDCSPP de Midi-Pyrénées pour les 4 épizooties majeures : fièvre aphteuse, pestes porcines, pestes aviaires et fièvre catarrhale ovine. Dans le cadre de la nouvelle gouvernance sanitaire, une refonte des plans d'intervention sanitaire d'urgence a été demandée avec leur intégration au dispositif ORSEC.

Les objectifs poursuivis par la DDCSPP sont au nombre de trois :

- **informer les organismes professionnels régulièrement et animer le réseau de vétérinaires sanitaires** pour une meilleure réactivité en cas d'épizootie.
- assurer le suivi d'un **plan de formation spécifique pour l'ensemble des agents de la DDCSPP.**
- **participer à un exercice (état-major ou sur site) annuel** départemental ou régional et travailler sur la mise place d'une cartographie opérationnelle.

- **La lutte contre les maladies transmissibles à l'homme :**

La gestion des prophylaxies et de la police sanitaire lorsqu'un cas positif est détecté au cours d'une campagne de prophylaxie. Le rôle de la DDCSPP est de :

- coordonner l'action des vétérinaires sanitaires sur le terrain,
- assurer le suivi des élevages en lien avec le groupement de défense sanitaire (GDS) et l'établissement départemental de l'élevage (EDE),
- au travers des contrôles "conditionnalité PAC", vérifier que les élevages suivent la réglementation sanitaire communautaire.

La DDCSPP communique à l'occasion de toutes les assemblées générales des organismes professionnels agricoles et des réunions d'information de techniciens de la chambre d'agriculture ou de groupements de producteurs. L'accent a été mis sur la traçabilité des animaux (identification pérenne et tenue du registre sanitaire en élevage) et sur le contrôle du bien être animal et de la pharmacie vétérinaire.

Les objectifs :

- **développer les contrôles** sur place en élevage hors conditionnalité dans un but pédagogique,
- **multiplier les occasions d'information** des professionnels, notamment auprès des techniciens d'élevage, des vétérinaires sanitaires
- **professionnaliser les contrôleurs** de la DDCSPP : titulaires bien formés.

L'année 2013 a été marquée par un très grand

nombre d'élevages bovins sous surveillance de tuberculose bovine en lien épidémiologique avec des élevages infectés des Pyrénées Atlantiques, des Landes, du Lot-et-Garonne et de la Gironde, la confirmation de 2 foyers de tuberculose bovine, la suspicion de plusieurs foyers de salmonelles dans des élevages de poulets de chair, dans un élevage de poules pondeuses d'œufs de consommation, et la confirmation d'un foyer de salmonellose dans un élevage de poules pondeuses de consommation, le suivi de l'Influenza Aviaire dans les élevages de volailles.

#### Chiffres clés

- **Dépistage et gestion des maladies réglementées :**  
1 suspicion de Leucose bovine, 1 suspicion de Brucellose bovine dans le lait, 2 suspicions d'Influenza aviaire faiblement pathogène, 12 suspicions de *Salmonella Typhimurium* ou *Entéritidis* en élevages de poulets de chair, 2 suspicions de *Salmonella Typhimurium* : une dans un élevage de poules reproductrices de la filière chair et une dans un élevage de poules pondeuses d'œufs de consommation, 2 suspicions de maladie de Newcastle dans 2 élevages de volailles.
- **Police sanitaire :**  
2 foyers de tuberculose bovine, dans deux élevages de bovin allaitant (3ç et 14 bovins abattus).  
247 liens épidémiologiques avec des cheptels infectés des 2 foyers de tuberculose bovine du Gers et des foyers des autres départements.  
79 APMS pour suspicion de tuberculose bovine suite aux liens épidémiologiques ou pour réaction lors des contrôle de détection  
1 foyer de salmonellose dans un élevage de poules pondeuses d'œufs de consommation.

### Chiffres clés

- **Plan d'urgence** : 1 exercice de simulation d'épizootie peste aviaire de mise en demeure,
- **Identification animale** : 22 contrôles bovins, 5 contrôles ovins et 3 contrôles porcins, 7 contrôle volailles, 5 procédures de mise en demeure et 1 PV sur l'identification. (+2 PV pour abattage hors d'un abattoir).
- **Protection animale en élevages** : plus de 60 contrôles, plusieurs rappels à la réglementation
- **Surveillance des foires** : concours, corridas.
- **Pharmacie vétérinaire** : 35 contrôles, plusieurs rappels à la réglementation
- **Prévention des Salmonelloses en élevages** : 25 séries de prélèvement dans les élevages de poulets de chair et de dindes d'engraissement, 20 séries de prélèvements consécutifs à des suspicions ou des confirmations de salmonellose aviaire, 20 inspections dans les couvoirs, les troupeaux de reproducteurs et les troupeaux de poules pondeuses d'œufs de consommation.
- **Enquête influenza aviaire** : 43 séries de prélèvements dans des élevages de poulets de chair, canard prêts à gaver, oies et canes reproductrices.

### Résultats et indicateurs de performance :

1. Disposer d'un réseau de veille sanitaire performant : taux de vétérinaires sanitaires ayant suivi au moins 2 formations sur un cycle de 5 ans : 56 %.
2. S'assurer des bonnes conditions d'élevages : taux de réalisation des visites sanitaires = 96,6 % et taux d'inspection en pharmacie vétérinaire dans les élevages de porc = 3 %.

### LA PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE

#### Le rôle de la DDCSPP est de s'assurer que :

- les conditions d'hébergement des animaux sont conformes aux règles établies, qu'il s'agisse d'animaux domestiques de rente (filière alimentaire), d'animaux de compagnie ou d'animaux d'espèces sauvages entretenues en captivité ;
- Les conditions d'exploitation des sites d'élevages ou de production agro-alimentaire les plus significatifs (installation classées pour la protection de l'environnement ou ICPE) sont compatibles avec le respect des enjeux définis par le code de l'environnement (eau, air, sol, voisinage,...)

Dans ce cadre, des contrôles sont réalisés au titre de la protection animale et du suivi des sous-produits (code rural) ou au titre des ICPE et de la « faune sauvage captive » (code de l'environnement). De plus, des agents de la DDCSPP (dont certains spécifiquement habilités) participent à l'instruction des demandes d'autorisations diverses émanant des exploitations de ces secteurs d'activité (agrément sanitaires, autorisations de transport, certificats de capacités pour animaux domestiques ou non, autorisation d'exploiter, autorisations d'ouverture, autorisation de détention...)

#### Les objectifs :

- mettre en œuvre les programmations nationales (ICPE autorisées, véhicules de transport)
- répondre aux diverses plaintes et signalements transmis par les donneurs d'ordre (préfet, procureur) et émanant des particuliers, d'élus ou d'associations, essentiellement dans les domaines de la protection animale et de l'environnement

- amener les professionnels à améliorer la maîtrise du ramassage et/ou du traitement des effluents et sous produits
- Favoriser l'aspect interministériel de l'action.

#### Exercice de missions :

- **ICPE (mission, pour le compte du ministère de l'environnement)**

Plus de 1100 installations pour les rubriques concernant la DDCSPP, dont près de 8 % sont soumises à autorisations ou enregistrement. A titre de précision, le régime d'enregistrement (ou une « autorisation simplifiée »), entré en vigueur en fin d'année 2011 pour certaines installations placées sous le contrôle de la DDCSPP, intéresse à ce jour 9 établissements (élevages de vaches laitières ou industries agro-alimentaires). Pour 2013, l'activité a été plus réduite que l'année précédente en matière de dossiers présentés au CoDERST (Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques). Cependant, le nombre de demandes en cours d'instruction ou susceptibles d'être déposées prochainement laisse penser que l'année 2014 connaîtra à nouveau une recrudescence d'activité dans ce domaine. De plus, 2013 a été également marqué par une forte augmentation du nombre d'inspection : 76 sur des sites « à déclarations » (pour 27 en 2012), essentiellement motivées par de très nombreuses plaintes déposées auprès de la préfecture, et 41 inspections sur des sites « à autorisations » ou « à enregistrement » (pour 32 en 2012).

- **Faune Sauvage Captive (mission pour le compte du MEDDE)**

L'action dans ce domaine comprend notamment des contrôles concernant plus de 70 établissements en activité, essentiellement des élevages amateurs ou professionnels (dont un site de dimension nationale dédié aux espèces d'aquariophilie), mais également 7 animaleries et 3 établissements de présentation au public.

Au travers de 14 inspections réalisées en 2013, l'inspecteur chargé de ce secteur a continué à porter son effort sur les élevages de gibiers afin de disposer, pour ceux-ci, d'un état des lieux actualisé mais il s'est aussi intéressé aux sites de présentation au public (rythme d'inspection annuel) ainsi qu'aux autres lieux de vente et/ou de détention.

Il s'agit aussi d'instruire des demandes liées à la détention d'animaux d'espèces non domestiques par des particuliers ou des professionnels. Dans ce cadre, 15 autorisations diverses (autorisations de détention, certificat de capacité ou autorisation d'ouverture) ont été délivrées en 2013. A ce titre, la CoDENAPS (Commissions de la Nature, des Paysages et des Sites) dans sa formation « faune sauvage captive », dont la consultation est obligatoire pour certains dossiers, a été convoquée un fois en 2013.

- **Sous produits animaux ou « SPAN » (= produits d'origine animale impropres à la consommation humaine)**

Le site existant de Mirande, agréé en tant qu'intermédiaire, a vu sa fréquence d'inspection portée à un

rythme triennal après analyse de risque prescrite par la Direction Générale de l'Alimentation du MAAF (ministère de l'agriculture).

Par ailleurs, les inspections annuelles des 14 abattoirs ICPE autorisés sont l'occasion d'effectuer un bilan sur la gestion des sous-produits.

Enfin, les installations de compostage (sauf « petites unités » qui pourraient déroger à terme) et de méthanisation (production de biogaz) incorporant des SPAN sont tenues, outre les contraintes environnementales, d'obtenir un agrément sanitaire avant leur mise en service.

Ce service est chargé d'instruire les demandes entrant dans ce cadre. Il s'agit d'une activité émergente dont la croissance devrait être exponentielle si l'on se fie aux 100 projets « biogaz » annoncés pour Midi Pyrénées et dont une part concernera le département du Gers. Toutefois, la qualité et la précocité du dépôt des dossiers fournis par les exploitants restent à améliorer.

C'est dans ce contexte que la demande déposée par la société « Auch Energie Verte » fin 2012 a obtenu l'agrément sanitaire provisoire du préfet du Gers le 25 novembre 2013.

La région Midi Pyrénées travaille à titre expérimental dans le cadre du choc de simplification à une procédure interservices de l'Etat et plus rapide pour le porteur de projet.

#### ▪ Protection animale

En sus des élevages industriels ou traditionnels d'animaux de rente et des contrôles "conditionnalité", 63 inspections programmées ou faisant suite à des plaintes ont été diligentées dans le domaine des carnivores (46) et des équidés (17).



Elevage de bovins

## LE CONTRÔLE SANITAIRE DE L'ARS (AGENCE REGIONALE DE SANTE)

### SOINS PSYCHIATRIQUES ET PROFESSIONS DE SANTÉ

L'Agence Régionale de Santé réalise pour le préfet les prestations nécessaires à l'exercice de certaines de ses compétences, en particulier dans le champ des soins psychiatriques sans consentement. Les modalités de coopération entre le préfet et le directeur général de l'ARS sont déterminées par le protocole départemental du 14 janvier 2011 et son avenant n° 1 applicable au 14 juin 2011.

#### ▪ Soins psychiatriques sans consentement

La loi du 5 juillet 2011 a réformé les modalités de prise en charge des patients faisant l'objet de soins psychiatriques et a introduit un contrôle judiciaire systématique par le Juge des Libertés et de la Déten-tion pour les personnes hospitalisées sans leur consentement, en hospitalisation complète, plus de 15 jours consécutifs après une admission ou une réad-mission en soins psychiatriques, ou plus de 6 mois consécutifs.

**La loi du 27 septembre 2013** est venue modifier certaines dispositions de la loi du 5 juillet 2011 en, matière de dispositions spécifiques relatives aux Unités pour Malades Difficiles et à l'irresponsabilité pénale, aux droits des patients, aux simplifications des procédures, au contrôle du Juge des Libertés et de la Déten-tion.

### Chiffres clés

Les chiffres présentés concernent seulement les soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat (SPDRE) .

- Nombre de nouvelles mesures prises dans l'an-née : 35 (*44 en 2012 soit une baisse de 20 %*)
- Nombre de programmes de soins établis (le pro-gramme de soins est un document établi par le médecin psychiatre définissant les modalités de prise en charge d'un patient à l'extérieur de l'éta-blissement.)  
Il remplace les sorties d'essai : 121  
(*137 en 2012 soit un baisse de près de 12%*)
- Nombre de levées de mesures : 30  
(*51 en 2012 soit une baisse de 21%*)
- Nombre de saisines au Juge des libertés et de la détention : 55  
(*52 en 2012 - relative stabilité*)

#### Evolution sur les 3 dernières années :

Total des dossiers actifs fin 2011 : 47  
Total des dossiers actifs fin 2012 : 40  
Total des dossiers actifs fin 2013 : 45



## LES PROFESSIONS DE SANTÉ

Ce domaine est de la compétence propre du directeur général de l'ARS. Par exception certaines procédures sont conduites avec le préfet :

- **Permanence des soins ambulatoires (médecins libéraux) :**

Dès que l'ARS est informée par le Conseil de l'Ordre des Médecins d'une carence dans la permanence des soins, elle prépare un arrêté de réquisition d'un médecin qui est signé par le préfet.

Depuis la mise en place de la nouvelle organisation de la permanence des soins ambulatoires au 1er janvier 2013, aucune carence n'a été constatée.

- **CODAMUPS-TS :**

Instance modifiée par le décret du 13 juillet 2010, elle est notamment désormais co-présidée par le directeur général de l'ARS et le Préfet de département. La nouvelle instance a été installée le 13 avril 2011 et a constitué son sous-comité médical et son sous-comité des transports sanitaires.

Le CODAMUPS-TS s'est réuni une fois le 26 juin 2013 et s'est prononcé favorablement sur la nouvelle convention SAMU-SDIS relative à l'organisation du secours à la personne et de l'aide médicale urgente dans le département du Gers. Ce document, en date du 27 juin 2013, a été signé conjointement par le Préfet du Gers, la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Midi-Pyrénées, le Président du Conseil d'Administration du SDIS et le Directeur du Centre hospitalier d'Auch.

- **Maisons de santé pluridisciplinaires**

La circulaire du 27 juillet 2010 a lancé un plan d'équipement en maisons de santé en milieu rural et élaboré à cet effet un cahier des charges. L'ARS Midi-Pyrénées assure l'examen concerté des dossiers de demande de financement des projets de MSP comprenant à la fois un volet investissement porté par une collectivité territoriale et un volet projet de santé porté par les professionnels de santé. Dans ce cadre, 4 projets de MSP ont pu être labellisés en 2011 (Nogaro, Vic-Fezensac, Marciac, Mauvezin).

En 2012, c'est le projet de MSP de Fleurance qui a été labellisé lors du comité régional de sélection des projets du 22 juin 2012.

L'année 2013 a vu l'ouverture de 4 MSP :

- Mauvezin le 2 janvier
- Fleurance le 1er avril
- Vic - Fezensac le 1er juin
- Marciac le 30 décembre

## PLANS DE SECOURS ET ALERTES SANITAIRES

L'Agence Régionale de Santé réalise pour le préfet du Gers, dans les conditions prévues aux articles L.1435-1 et L. 1435-7 du code de la santé publique, les prestations nécessaires à l'exercice de ses compétences, dans les domaines de la veille et de la sécurité sanitaire.

Les modalités de coopération entre le préfet du Gers et le directeur général de l'ARS Midi-Pyrénées sont déterminées par le protocole départemental du 14 janvier 2011 et son avenant n° 1 applicable au 14 juin 2011.

- **Signaux et alertes sanitaires**

L'ARS Midi-Pyrénées reçoit et traite les signaux et alertes sanitaires par le point focal régional unique de réception des alertes sanitaires à Toulouse, ARS31-alerte@ars.sante.fr et numéro unique 0 820 226 101.

Sur l'année 2013, 1929 signaux ont été réceptionnés à la Cellule de Veille, d'Alerte et de Gestion Sanitaire (CVAGS) de Midi Pyrénées contre 1798 en 2012. Six signaux par jour ont été réceptionnés en moyenne en 2013.

116 signaux concernent le Gers, soit 6,2 signaux pour 10 000 habitants., plaçant le Gers en troisième position régionale après l'Ariège et le Lot.

La majorité de signaux sont de nature infectieuse/sanitaire et concerne principalement des maladies à déclarations obligatoire. Viennent ensuite les signaux relatifs à un événement d'origine environnementale et les signaux liés à des événements indésirables.

- **Mise à jour des plans**

**Plan Blanc Elargi**

Défini par le code de la santé publique (art. L.3131-8), le plan blanc élargi est un volet sanitaire du plan Orsec dont l'objectif est d'apporter une réponse aux situations d'urgence sanitaire exceptionnelle : c'est un outil opérationnel de coordination départementale pour la prise en charge de nombreuses victimes ou patients.

Le plan blanc élargi est préparé par l'ARS, arrêté par le préfet de département après avis du CODAMUPS-

TS et révisé chaque année.

L'ARS Midi-Pyrénées a inscrit dans son programme de travail l'élaboration du plan blanc élargi pour les départements dépourvus et la mise à jour de ceux existants sur la base d'une trame régionale identique pour tous les départements de la Région.

La délégation territoriale a recueilli au cours de l'année 2012 l'ensemble des éléments constituant les annexes opérationnelles de ce plan :

- identification des risques pouvant impacter les établissements de santé et médico-sociaux,
- recensement de l'ensemble des moyens mobilisables pour faire face à une situation grave (établissements de santé, plateaux techniques, professionnels de santé, transports sanitaires...)

Une enquête spécifique a été adressé aux établissements sanitaires afin de recenser de manière exhaustive tous les moyens disponibles (techniques, matériels, humains...)

L'année 2013 a été consacrée à la validation des différentes données et à la finalisation du document : son approbation interviendra début 2014 après sa présentation au CODAMUPS-TS.

- **Exercices de sécurité civile :**

Chaque année la délégation territoriale du Gers participe à plusieurs exercices pilotés par la préfecture.

- **Exercice du 23-24 mai 2013 :**

Exercice national cadre canicule pour tester les mesures d'alerte, les remontées d'informations, la capacité de réponse des autorités locales.

- **Exercice du 10 juin 2013 :**

Exercice cadre tempête afin de tester le déclenchement du plan communal de sauvegarde de plusieurs communes du département.

- **Exercice du 17 septembre 2013 :**

Exercice cadre afin de tester le plan particulier d'intervention de la centrale nucléaire de Golfech.

- **Exercice du 7 novembre 2013 :**

Tester le nouveau plan iode (approuvé en 2012) notamment le stockage et la distribution des comprimés d'iode.

- **Exercice du 2 décembre 2013 :**

Exercice cadre tempête afin de tester le déclenchement du plan communal de sauvegarde de plusieurs communes du département (seconde série de communes).

- **Crise inondation du 20 janvier 2013 :**

La délégation territoriale a activement participé au COD déclenché le dimanche 20 janvier 2013 en raison des conditions climatiques ayant conduit à une montée importante des eaux sur le département.

## SANTÉ ENVIRONNEMENT

En application du protocole Préfet-ARS du 14 janvier 2011, la délégation territoriale de l'ARS du Gers agit sous l'autorité du préfet dans les domaines du contrôle sanitaire des eaux de loisirs, de l'habitat indigne et émet des avis sanitaires sur les projets à enjeux sanitaires (ICPE, urbanisme, etc....)

- **Eaux destinées à la consommation humaine et eaux de loisirs (EDCH)**

Une mise en conformité des captages d'eau potable a conduit les différents acteurs (Etat, Conseil Général, Agence de l'Eau Adour Garonne) à mettre en œuvre un schéma départemental d'alimentation en eau potable rationalisant la production d'eau potable. L'état d'avancement des projets est suivi par un comité de pilotage animé par l'Etat et le Conseil Général du Gers.

Les programmes de contrôles ont été entièrement réalisés (eaux potables, piscines et baignades). Les baignades ont toutes fait l'objet de diagnostics de vulnérabilité (profils de baignade), en application de la directive européenne qui ont été achevés début 2013. Les exploitants des piscines privées à usage collectifs ont reçu une demi-journée d'information/formation. (13 juin).

- **Lutte contre l'habitat indigne**

A la suite du programme de repérage de situations à risques, réalisé en 2009 et aux arrêtés d'habitat insalubre pris, le nombre d'AP de main levée est en nette augmentation en 2013, traduisant ainsi la fin du traitement de plusieurs situations repérées. A noter que deux arrêtés ont été pris pour danger grave et imminent pour la santé des occupants.

#### ▪ Environnement extérieur

La délégation territoriale de l'ARS est consultée et émet des avis sanitaires relatifs aux Installations classées pour la protection de l'Environnement (ICPE), aux projets relatifs à la Loi sur l'Eau, pour contribution à l'avis de l'autorité environnementale et aux projets d'urbanisme (PLU, Carte Communale, Certificat d'urbanisme, etc.)

En 2013, la délégation territoriale de l'ARS a été particulièrement sollicitée pour des nuisances sonores et certaines situations ont nécessité des mesures.

#### Chiffres clés

##### EDCH

- **91,7 %** des captages maintenus en eau souterraine bénéficient d'une protection réglementaire.
- **56,3%** des captages maintenus en eau superficielle bénéficient d'une protection réglementaire.
- **1377** analyses d'eau potable
- **99,6 %** conformes aux normes bactériologiques.

##### Eaux de Loisirs

- **79** établissements de piscines contrôlés par mois d'ouverture dont 150 bassins, 452 analyses 25% conformes aux normes physico-chimiques et bactériologiques.
- **11 baignades contrôlées**, 46 analyses **100% conformes** aux normes bactériologiques.

#### Chiffres clés

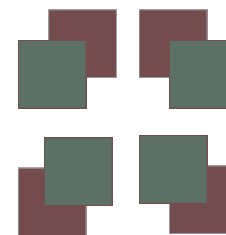
2 arrêtés préfectoraux (AP) lié à un danger grave et imminent pour la santé des occupants (art .L1311-4)

1 AP d'utilisation non conforme  
5 AP de main levée d'habitat insalubre  
2 APMD d'exécution de travaux de sortie d'insalubrité.

- 10 avis sanitaires ICPE
- 16 avis sanitaires Loi sur l'Eau
- 31 avis pour contribution à l'autorité environnementale
- 71 avis pour des projets d'urbanisme
- 12 suivis de dossiers relatifs au bruit dont 2 avec des mesures acoustiques In situ.



Exercice de dépollution de l'eau



**Veiller au respect des lois et des libertés publiques**



Les missions réglementaires confiées au préfet sont principalement assurées au sein de la direction des libertés publiques et des collectivités locales de la préfecture et des sous-préfectures.

Elles recouvrent :

- l'organisation et la transparence de la vie démocratique ;
- les relations avec les collectivités locales ;
- la délivrance des titres d'identité ;
- l'application des règles d'entrée et de séjour des étrangers ;
- la circulation et la sécurité routière ;
- les procédures d'autorisations de toutes sortes ;
- les enquêtes publiques à l'initiative de l'Etat.

#### ORGANISATION ET TRANSPARENCE DE LA VIE DEMOCRATIQUE

En 2013, la préfecture a organisé les élections des membres des chambres départementale et régionale d'agriculture pour 29 234 électeurs. Les opérations de recensement et de dépouillement des votes se sont déroulées les 6 et 7 février 2013.



Contrôle des procès verbaux des élections

La préfecture a également organisé une élection partielle pour pourvoir 5 sièges vacants au tribunal de commerces d'Auch.

Outre les élections professionnelles, elle a supervisé 3 élections municipales partielles.

L'année 2014 devant connaître le renouvellement général des conseils municipaux et communautaires et le renouvellement des représentants au parlement européen, les travaux préparatoires à ces scrutins ont débutés en 2013 par :

- la mise en place de dispositifs d'information sur les modifications législatives et réglementaires concernant ces scrutins (ouverture d'une rubrique sur le site internet des services de l'Etat, mise en place notamment d'une foire aux questions).
- l'organisation en décembre 2013 de 7 réunions d'information afin d'informer les maires et secrétaires de mairies des modifications (changements de mode de scrutins dans les communes comprises entre 1 000 et 3 500 habitants, obligation de déclaration de candidature dans toutes les communes, etc.)
- l'organisation du dépôt des candidatures dans chaque arrondissement,
- la formation des agents devant participer aux opérations électorales,
- la mise en place d'un marché régional pour le routage et l'envoi de la propagande aux électeurs pour les élections au parlement européen.

Enfin, une plate forme nationale "e-listelec" a été ouverte pour la transmission dématérialisée des listes électorales. La préfecture a assuré l'information aux communes sur ce nouveau dispositif et assuré un appui technique aux communes.

## RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

Le préfet et ses délégués dans les arrondissements sont chargés d'exercer le contrôle de légalité sur les actes des collectivités territoriales, en application de l'article 72 de la Constitution et des lois de décentralisation de 1982, ainsi que le contrôle budgétaire.

Le contrôle est centralisé en préfecture et concentré sur les actes prioritaires définis dans le cadre d'une stratégie annuelle du contrôle de légalité. En 2013, l'effort a porté sur l'intercommunalité, l'urbanisme, la commande publique et certains actes de la fonction publique territoriale.

### Chiffres clés

- 30 987 actes transmis, dont 25 969 actes non budgétaires et 5 018 actes budgétaires
- 93,1% des actes prioritaires contrôlés (100% pour les actes budgétaires)
- 708 interventions dont 507 lettres d'observations,
- 58,5% des actes retirés ou réformés après intervention (414 actes) et 90,5 % des actes budgétaires retirés ou réformés,
- 1 saisine de la chambre régionale des comptes et 2 mises en demeure

Les actes des collectivités ou de leurs groupements peuvent être télétransmis par l'application ACTES. Cela est

également possible pour les documents budgétaires depuis le 1er janvier 2012 (ACTES budgétaires) :

- 172 collectivités raccordées (129 communes, 20 EPCI et syndicats et six autres : Conseil Général, SDIS, CCAS, CIAS, CDGFPT...);
- 46,4% des actes télé transmis, contre 39,5% en 2012.

Le contrôle s'accompagne du conseil aux collectivités pour les accompagner dans la mise en œuvre des politiques publiques. En 2013, 50% de l'activité du service a été consacrées aux actions de conseils.

En matière d'intercommunalité, l'année 2013 a été marquée par la mise en œuvre du schéma départemental de la coopération intercommunale, adopté le 23 décembre 2011.

- 3 commissions départementales de coopération intercommunale ;
- 1 fusion de communautés de communes a été menée à son terme ;
- 10 syndicats dissous ;
- 2 fusions de syndicats.



Réunion des élus au Dôme de Gascogne à Auch



La préfecture assure, en outre, le calcul et la mise en paiement des dotations de l'Etat aux collectivités locales (communes, établissements de coopération intercommunale et département) pour un montant total de

**177 729 606,95 €** qui se décompose en :

- 71 909 621, 82 € pour les communes,
- 15 600 799 € pour les EPCI,
- 89 764 643,13 € pour le département,
- 821 455 € pour d'autres organismes (SDIS et CDGFPT)

Le fonds de compensation de la TVA reversé aux collectivités représente 15 764 297 €.

A noter qu'un versement exceptionnel de 4 637 912,95 € a été effectué au conseil général, au titre du fonds de soutien exceptionnel aux départements en difficultés.

Le contrôle interne comptable a été développé par la mise en place de contrôles de supervision à posteriori pour les processus de paiement du FCTVA, de la DGE du département et du FPIC. Il a porté sur 60 dossiers.

#### Nouveautés 2013

- Achèvement du schéma départemental de la coopération intercommunale. Le département ne compte plus que 17 communes et d'agglomérations, et 86 syndicats.
- Le nombre et la répartition des sièges au sein des nouveaux conseils communautaires ont été actés par arrêtés préfectoraux pris en octobre 2013.

## DELIVRANCE DES TITRES D'IDENTITE

La délivrance des cartes nationales d'identité est faite par la préfecture pour l'ensemble du département.

La délivrance des passeports se fait à partir de l'une des douze mairies équipées d'une station de biométrie. La demande est ensuite validée par la préfecture pour tout le département.

La fabrication des titres est centralisée par l'Agence Nationale des titres. Ils sont ensuite envoyés en mairie pour être remis au public. Les délais moyens de mise à disposition d'un passeport ont été de 3,7 jours (5,6 jours en moyenne nationale) et de 6,3 jours pour les CNI (15,9 jours en moyenne nationale).

La préfecture est fortement impliquée dans la lutte contre la fraude documentaire pour garantir la sécurité des titres délivrés. Sous les directives d'un "référént fraudes", elle anime un réseau et assiste les mairies dans les opérations de contrôle des documents fournis.

#### Chiffres clés

- 13 533 cartes nationales d'identité produites
- 6 524 passeports validés,
- 2 cas de suspicion de fraude relevés

#### Nouveauté 2013

Le regroupement en préfecture du traitement des CNI pour tout les département.

## APPLICATION DES REGLES D'ENTREE ET DE SEJOUR DES ETRANGERS

L'accueil des étrangers est centralisé à la préfecture. Un pré accueil est mis en place pour informer le public des différentes procédures, prendre des rendez-vous et remettre les titres de séjour produits. Un accueil personnalisé est ensuite assuré aux guichets. Les titres de séjour ont été délivrés, en moyenne, en 28 jours (39 jours en moyenne nationale) et l'instruction des demandes de naturalisation a été faite en 66 jours (190 jours en moyenne nationale).

### Chiffres clés

- 2 525 étrangers accueillis,
- 871 titres de séjour validés,
- 102 demandes de naturalisation,
- 69 demandes d'asile, en forte augmentation depuis 3 ans (18 en 2010, 39 en 2011, 54 en 2012)
- 59 mesures d'éloignement prononcées dont 11 réellement exécutées.

## CIRCULATION ET SECURITE ROUTIERE

La délivrance des certificats d'immatriculation et des permis de conduire est regroupée à la préfecture. Les délais moyens de délivrance ont été de 8,8 jours pour les permis de conduire (15,1 jours en moyenne nationale) et de 6,5 jours pour les certificats d'immatriculation (6,9 jours en moyenne nationale).

### Chiffres clés

- 29 303 certificats d'immatriculation délivrés, (soit - 607 par rapport à 2012). La préfecture a effectué 60,3% des opérations sur le département, le reste étant réalisé par les professionnels de l'automobile
- 8 915 permis de conduire délivrés, (soit - 2 001 par rapport à 2012).

A noter que la délivrance du permis de conduire au format européen, à compter du 19 septembre 2013, a généré un surcroît important de travail en raison des nouvelles procédures à mettre en œuvre, et entraîné le doublement de la fréquentation du public aux guichets.

### Nouveautés 2013

- La délivrance des permis de conduire au format européen
- L'habilitation des huissiers de justice pour accéder au système SIV.

## PROCEDURES REGLEMENTAIRES ET D'AUTORISATIONS

La préfecture et les sous-préfectures assurent la mise en œuvre de réglementations diversifiées touchant à la liberté d'association, à l'exercice de professions et activités réglementées, ou à des polices particulières.

### Chiffres clés

#### Professions réglementées :

- 15 cartes d'agents immobilier délivrées
- 114 habilitations et renouvellements d'habilitations d'entreprises de pompes funèbres
- 1 autorisation de création de la chambre funéraire
- 50 agréments et renouvellement de gardes particuliers

#### Réglementation commerciale :

- 36 récépissés de déclaration de liquidation délivrés (17 pour cessation d'activité, 16 pour travaux et 3 pour modifications des conditions d'exploitation)
- 7 réunions de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) ayant examiné 9 dossiers de création de surfaces commerciales

### Chiffres clés

#### Liberté d'association :

- 195 créations d'associations
- 1 276 modifications
- 64 dissolutions

#### Police de l'Air :

- 2 autorisations d'aérodrome privés
- 3 plates-formes occasionnelles autorisées
- 8 manifestations aériennes autorisées, dont 1 de grande importance
- 2 autorisations de survol pour photos
- 15 autorisations de survols de drones et spectres

#### Police funéraire :

- 21 autorisations de transports de corps
- 3 autorisations d'inhumation tardive

### Nouveauté 2013

La prise en charge de l'instruction des autorisations de création de chambres funéraires.

## RESPECT DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

La préfecture assure une mission juridique et de coordination interministérielle en matière de respect du droit de l'environnement, notamment pour les installations classées au titre de la protection de l'environnement (récépissés de déclaration, arrêtés d'autorisation d'exploitation, arrêtés complémentaires ou de mise en demeure, instruction des plaintes et recours contentieux).

Elle est également chargée d'organiser l'ensemble des enquêtes publiques lancées par l'Etat dans le département (installations classées, loi sur l'eau, urbanisme, préalable à une déclaration d'utilité publique, parcellaire, ...).

Elle met en œuvre des règlementations particulières liées à la protection de l'environnement : agrément des VHU, transports de matières dangereuses, etc.

Elle assure le secrétariat de plusieurs commissions départementales :

- Conseil Départemental de l'Environnement des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) ;
- Commission Départementale Nature, Paysages et Sites (CDNPS) ;
- Commission Locale d'Information et de Surveillance pour les Installations de Stockages des déchets ménagers (CLIS) ;
- Commission départementale de désignation des commissaires enquêteurs.

En 2013, le bureau du droit de l'environnement a poursuivi la mise en place de comités de pilotage pour aider les porteurs de projets (collectivités notamment) à finaliser leur dossier technique avant la mise en place sur des dossiers à forts enjeux locaux, comme l'extension du site de

la décharge de Pavie ou le projet de déménagement de la SPA à Ordan-Larroque. Il s'est également engagé, aux côtés des services de la chambre d'agriculture, dans un processus de régularisation des distillateurs soumis à la déclarations au titre des ICPE.

### Chiffres clés

#### ICPE :

- 174 récépissés de déclaration
- 5 autorisations et 15 arrêtés complémentaires,
- 3 mises en demeure et 24 levées de mise en demeure,
- 2 enquêtes publiques,

#### Loi sur l'eau :

- 5 autorisations, 7 autorisations temporaires et 56 arrêtés complémentaires
- 3 mises en demeure et 1 levée de mise en demeure
- 3 déclarations d'intérêt général (DIG)

#### DUP :

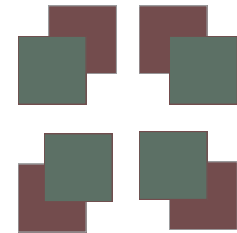
- 7 déclarations d'utilité publique
- 3 enquêtes publiques diverses
- 1 autorisation de pénétrer dans les propriétés privées

#### Risques et déchets :

- 8 CODERST pour 43 dossiers, 6 CDNPS pour 16 dossiers, 3 comités de suivi de site
- 16 récépissés transport route déchets ; 3 dérogations bruit, 5 agréments et habilitations d'associations pour la protection de l'environnement.

---

**Garantir que l'aménagement et le développement des territoires  
soient cohérents et respectueux de l'environnement**





L'année 2013 a permis de conforter les politiques en faveur de l'aménagement et du développement durable des territoires, et de la mise en valeur de l'environnement et de la protection des milieux naturels.

Une grande partie des moyens humains et financiers de l'Etat a été consacrée :

- à la promotion de stratégies de développement durable grâce à la poursuite de certaines politiques dans les domaines de l'eau, de la rénovation thermique des bâtiments, de l'accessibilité,
- au soutien à l'aménagement du territoire en termes de planification dans le domaine de l'urbanisme, du développement des infrastructures routières et de l'attribution d'aides financières aux collectivités locales et aux projets issus des pôles d'excellence rurale,
- à l'entretien et à la valorisation des paysages et du patrimoine monumental,
- au renforcement de la compétitivité des territoires par le soutien à de nombreux projets locaux,
- à la poursuite de la politique de soutien à l'agriculture avec, pour objectif, le maintien des exploitations agricoles tout en respectant l'environnement, et en apportant des aides aux exploitants.



Paysage du Gers

## SOUTENIR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

**Objectif : Accompagner les évolutions économiques et démographiques du territoire en le maîtrisant pour permettre le respect des grands équilibres, de l'environnement, des paysages, des principes du développement durable et la possibilité de maintien et de développement de l'activité agricole.**

### Planification, Urbanisme

La direction départementale des territoires (DDT) assiste les communes dans l'élaboration et les évolutions ultérieures de leurs documents de planification (SCOT - schéma de cohérence territoriale à l'échelle intercommunale, PLU—plan local d'urbanisme - cartes communales).

Elle instruit des demandes d'autorisation d'occupation du sol dans les communes où cette compétence est exercée par l'Etat, et pour le compte des communes compétentes de moins de dix mille habitants qui en font la demande.

Elle intervient dans 431 communes, depuis la prise en charge progressive par la communautés de communes de la Lomagne Gersoise de l'instruction des demandes des communes compétentes de son territoire. La DDT a accompagné cette communauté de communes dans la mise en place du service.

Un plan local d'urbanisme intercommunal a été prescrit, couvrant 27 communes (communauté de communes de la Ténarèze).

## Schémas de cohérence territoriale (SCOT)

La DDT participe à la démarche d'élaboration du SCOT interdépartemental Val d'Adour. Elle a apporté des éléments de réflexion en cours sur la délimitation des périmètres de SCOT au sein du département du Gers. Une contribution a été apportée pour la constitution du porter à connaissance du SCOT Adour-Chalosse-Tursan, dont le territoire, situé majoritairement dans les Landes, concerne dix communes gersoises.

### Chiffres clés :

- Fin 2013 : 1 SCOT couvrant quatorze communes est approuvés ; 1 SCOT est en cours d'études sur le territoire du pays Val d'Adour (SCOT interdépartemental Gers – Hautes - Pyrénées - Pyrénées Atlantiques) ; 1 périmètre de SCOT est publié (Adour-Chalosse– Tursan)
- 285 communes disposaient d'un document d'urbanisme (50 POS ou PLU et 235 cartes communales) ; 131 procédures d'élaboration ou de révision de ces documents communaux étaient en cours, plus une procédure de PLU intercommunal sur 27 communes.
- 1895 PC, 3545 CU, 92 permis d'aménager, 2420 déclarations préalables ont été instruits en 2013 par les services de la DDT.



## ACCOMPAGNER LES ACTEURS ET SOUTENIR LES TERRITOIRES

### Objectif : Renforcer la compétitivité des territoires

#### Financement par le FEADER axe 3 du développement territorial

L'année 2013 a été marquée par la fin de gestion du FEADER engendrant des réajustements financiers au niveau régional tout au long de l'année.

Cette année, l'axe 3 du FEADER a financé des projets de diversification de l'économie rurale, tels que les points de vente à la ferme, les pôles petite enfance, les médiathèques ou encore la création d'itinéraires touristiques.

A travers cet outil financier, la DDT assure un rôle d'animation et de concertation entre les territoires permettant de créer des synergies. Grâce à ce travail partenarial et d'optimisation des crédits, le Gers a pu bénéficier de 726 000 € supplémentaires correspondant à 10 projets.

En 2013, dans le Gers, ce sont au total 28 projets qui ont bénéficié de ces financements pour une enveloppe de 931 236 € de FEADER. Les montants d'investissements de ces opérations représentent plus de 4 337 665 €.

### Chiffres clés :

#### Programmation 2013 par thématiques FEADER

- Diversification vers des activités non agricoles (agritourisme, caveaux de vente de vins et armagnacs) : 10 projets  
investissements éligibles : 415 752 € HT  
FEADER accordé : 59 138 €
- Promotion des activités touristiques : 7 projets  
Investissements éligibles : 418 170 € HT  
FEADER accordé : 153 365 €
- Services de base en milieu rural : 8 projets  
Investissements éligibles : 2 513 958 € HT  
FEADER accordé : 632 994 €
- Information des acteurs dans l'objectif de favoriser l'emploi et l'égalité des chances : 1 projet  
Investissements éligibles : 79 584 € HT  
FEADER accordé : 39 792 € HT
- Ingénierie territoriale : 2 dossiers  
Investissements éligibles : 135 940 € HT  
FEADER accordé : 45 946 €

### Le financement par le LEADER des projets des Pays

Les 4 Pays Gersois ont été retenus au titre du programme LEADER 2007-2013, ce qui permet à la totalité du territoire du Gers de bénéficier de ce fonds. Chaque territoire dispose d'une enveloppe de 1,5 à 2,2 millions d'€ pour le financement de projets destinés à mettre en œuvre la stratégie définie sur son territoire :

- GAL du Pays d'Auch : renforcer la cohésion entre zones rurales et urbaines
- GAL du Pays Portes de Gascogne : accueil durable par l'éco-qualité
- GAL du Pays d'Armagnac : ECOTERRA, Environnement et Compétitivité TERRitoriale en Armagnac
- GAL du Pays du Val d'Adour : Attractivité et Cohésion : Consolider notre expérience et nos savoir-faire (ACCES).

La DDT assure auprès des Pays le pilotage et la veille réglementaire liée à l'utilisation de ces fonds. A raison de 3 à 5 comités par an et par Pays, ce sont 62 projets qui ont été programmés en 2013 pour un montant total de 1 762 461 €. Les montants d'investissements de ces opérations représentent plus de 8 369 600 €.

### Les aides au développement local programmées par la préfecture

- 6 493 573 € de subventions d'investissements de l'Etat aux collectivités territoriales (+ 5% de DETR par rapport à l'enveloppe DETR 2013).

La Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux (DETR), instituée par la loi de finances pour 2011, permet de financer en très grande majorité des projets d'investissement.

Sur les 142 dossiers présentés, 126 ont été retenus :

- 13 dossiers pour les EPCI à fiscalité propre : 1 089 409,15 €
- 14 dossiers pour les syndicats : 477 437,96 €
- 99 dossiers pour les communes : 4 926 725,89 €

Les travaux d'aménagements de sécurité et/ou d'accessibilité constituent la catégorie de travaux la plus subventionnée avec 75 dossiers (45,38% de l'enveloppe). Suivent le développement économique et touristique (11 dossiers - 20,14% de l'enveloppe), les bâtiments scolaires (19 dossiers - 13,97%), le confortement de la ressource en eau (7 dossiers - 10,67%), le maintien des services publics en milieu rural (12 dossiers -7,53%) et les équipements annexes aux moyens de transports collectifs (2 dossiers - 2,33%).

Deux dossiers importants ont fait l'objet d'un accompagnement par la DIRCIME :

- l'aménagement de pistes cyclables de L'Isle Jourdain par la commune, dans le cadre du PER VELOPOLE
- la deuxième tranche de l'aménagement de la zone d'activité du Roulage à PUJAUDRAN par la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine.

### Le FEADER départemental

Un dossier gersois a été programmé en 2013 sur les mesures départementales de l'axe 3 -Environnement- du programme opérationnel compétitivité régionale et emploi 2007-2013 :

- Projet de réseau départemental de suivi des eaux T4 au Conseil Général : 22 829,91 € de FEADER accordés.

Montant total des programmations : 22 829,91 €

Montant des paiements effectués : 636 122,66 €

### **Les pôles d'excellence rurale**

Les huit PER de la seconde génération ont fait l'objet d'un accompagnement spécifique par la DIRCIME, en liaison avec les DDI.

L'accent a été mis sur l'engagement comptable et juridique des crédits du fonds ministériel mutualisé pour les 4 PER de la seconde vague avec un véritable "coup de feu" très important en novembre et décembre 2013, nombre de dossiers étant parvenus au dernier moment.

La préfecture s'est mobilisée pour faire face à cet enjeu crucial pour la crédibilité de la préfecture du Gers vis-à-vis de la DATAR et pour le développement économique du Gers. Le détail des engagements et des paiements 2013 est le suivant :

	Engagement comptable et juridique		Paiement	
	Nbre de dossiers	Montant en €	Nbre de dossiers	Montant en €
PER Agrobio	1	60 000,00	2	43 354,17
PER Terra Mair	1	133 896,00	4	18 761,83
PER Volailles			1	19 919,72
PER Vignes	14	102 795,68	40	280 296,96
PER Gers Santé	1	1 022 337,71		
PER Aeroparc	3	1 218 500,00		
PER Viandes	24	192 263,00	8	63 426,54
<b>Total</b>		<b>2 729 476,68</b>		<b>425 761,22</b>

97 dossiers de programmation ou de paiement ont ainsi été instruits et engagés comptablement par la DIRCIME en 2013.

### **Le Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (FNADT)**

Quatre projets ont bénéficié en 2013 d'une aide au titre du FNADT section locale (volet territorial du CPER) :

- La création d'un hôtel d'entreprises agro-alimentaire à Auch (Agroparc 4) par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Gers (200 000 €) ;
- L'environnement numérique de travail dans les collèges réalisé par le Conseil Général du Gers (9 587,55 €) ;
- Le Centre Régional d'Information Géospatiale (CRIGEOS) de Midi-Pyrénées porté par la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Gers (15 000 €) ;
- L'assistance dans le cadre de la consultation des opérateurs sur le projet d'aménagement numérique porté par le Syndicat mixte ouvert Gers numérique (10 000 €).

En outre, une aide d'un montant total de 13 744 € a été attribuée aux Pays pour leur ingénierie et 20 000 € ont été attribués pour l'année 2 du fonctionnement des relais de services publics de Fleurance et de Lectoure. Au total, l'enveloppe FNADT 2013 s'élève à 268 331,55 €.

## PROMOUVOIR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

### Action en faveur de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Des actions concrètes ont été réalisées en 2013 afin d'améliorer la qualité de l'eau : mesures visant à protéger les périmètres de protection des captages d'eau potable, la sécurisation de la ressource (inauguration des réservoirs d'eau potable du SIEBAG à Cannet, de la station de Montégut sur Arros). Parallèlement à la mise en œuvre de la réforme sur les volumes maximum prélevables destinés à l'irrigation, les partenaires se sont engagés dans des règles de gestion visant à mettre en adéquation la ressource disponible et les besoins en eau. Les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion Eaux) visent à proposer des actions plus ambitieuses et concertées à l'échelle d'un territoire cohérent. C'est ainsi que le SAGE Midouze a été approuvé le 29 janvier 2013 et le projet de l'Adour a été validé avant d'engager la procédure d'enquête publique qui se déroulera en 2014.

En cas de défaillance de ces mesures, l'Etat met en œuvre les plans de crise et les mesures de restriction d'usages adéquates ; c'est ainsi que l'arrêté cadre gestion de crise de l'Adour a été révisé et les mesures renforcées. De même, sur le système Neste et rivières de Gascogne, un nouvel arrêté cadre a été rédigé et fait l'objet d'une consultation du public.

Concernant les pollutions diffuses liées aux nitrates, un 5ème programme d'action a été élaboré à l'échelon régional : il concerne environ 70% du département et sera appliqué à compter de 2014.

### Chiffres clés

- 13 000 km de cours d'eau
- 3 000 plans d'eau
- 506 dossiers instruits au titre de la police de l'eau

### Une mise en œuvre progressive à l'échelle départementale, de plans de prévention des risques naturels inondations et retrait-gonflement-argiles

Le risque inondation est de loin le plus important du département, en termes d'occurrence et de vulnérabilité. Or, la majorité des plans de prévention des risques inondations (PPRI) en vigueur ne couvre que la surface inondée par la rivière principale. C'est pourquoi les services de l'Etat ont engagé la réalisation de PPRI de bassin sur l'ensemble du territoire départemental.

L'année 2013 a permis la concrétisation des études menées sur les 38 communes du bassin de la Save avec l'élaboration d'un projet de zonage réglementaire ; une approbation des 38 PPRI communaux est prévue fin 2014. L'étude de l'aléa inondation a été finalisée sur les 87 communes qui couvrent le bassin de la Gimone et de l'Arrats. Côté risque retrait-gonflement-argiles, un projet de règlement départemental uniformisé a fait l'objet d'une enquête publique et sera approuvé début 2014.

### Chiffres clés

- 16 PPRI communaux
- 4 plans de surfaces submersibles (valant PPRI) sur 81 communes
- 186 PPR-RGA communaux
- 147 ouvrages hydraulique classés au titre de la sécurité l'ensemble du département concerné par le risque RGA
- 350 avis émis au titre des risques pour l'urbanisme

### La politique de l'Etat en matière d'accessibilité des personnes handicapés

Pour aider les collectivités à faire face à leurs obligations issues de la loi n°2005-112 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la DDT a développé un cadre de conseil et d'assistance.

Suite à la campagne d'information de l'ensemble des collectivités réalisé par la DDT en 2011, 451 communes ont fait appel au service de la DDT pour les aider dans l'élaboration :

- des plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)
- des diagnostics accessibilité sur les ERP

L'échéance réglementaire du 1<sup>er</sup> janvier 2015 amène une accélération des mises en accessibilité, et donc une montée en charge de la sous-commission départementale chargée de l'accessibilité, qui a instruit 346 en 2013.

Les plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics : 451 communes ont passé une convention avec la DDT pour l'élaboration de leur PAVE.

#### Chiffres clés

- 454 conventions avec la DDT
- 185 PAVE approuvés
- 267 PAVE en cours d'élaboration

Les diagnostics accessibilité sur les ERP :

La DDT a lancé une enquête auprès des communes pour les inventorier. 454 communes ont répondu et 73% des ERP sont répertoriés et géolocalisés.

La DDT assiste les communes qui le souhaitent pour le diagnostic de leurs ERP propres (2286 établissements). 39% sont réalisés et 25% sont en cours.

#### Chiffres clés

- 2 286 ERP publics
- 901 diagnostics réalisés
- 572 en cours
- 813 non engagés (y compris 51<sup>ème</sup> catégorie)

La sous-commission départementale chargée de l'accessibilité (SCDA) a instruit 346 dossiers de demandes de permis de construire ou de déclarations de travaux en 11 séances.

### Les travaux d'amélioration des bâtiments de l'Etat

La DDT suit les travaux d'amélioration des bâtiments de l'Etat, selon la demande des administrateurs concernés.

En 2013, elle a ainsi suivi une deuxième tranche de travaux d'installation du Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication (SIDSIC) pour 22 031 € TTC, l'aménagement de l'accueil de la DDT pour 7 541 € TTC, et la dernière tranche de travaux d'amélioration du chauffage de la sous-préfecture de Mirande pour 21 528 € TTC.

Par ailleurs, elle assure des missions pour le compte du ministère de la justice dans le cadre du protocole national d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. C'est à ce titre qu'en 2013 elle a suivi la réalisation de la deuxième phase de la restructuration du palais de justice d'Auch.

Ces travaux, d'un montant de 1 763 294,16 € TTC, ont donné lieu au paiement de 1 131 683,87 € aux entreprises en 2013 et se prolongent en 2014. A ce marché en cours, il faut ajouter le suivi de la garantie du parfait achèvement de l'opération précédente, le relogement du tribunal de commerce et conseil de prud'hommes sur le site de l'ancienne caserne Lannes.

#### Chiffres clés

- 4 opérations
- 1 182 784 € de travaux

#### Actions en faveur de la lutte contre le bruit

En matière de lutte contre le bruit généré par les infrastructures de transport, deux réglementations se superposent. Tout en se complétant, la réglementation française et la réglementation européenne se donnent des outils et des calendriers différents. Le Gers a poursuivi en 2013 la mise en œuvre de ces deux dispositifs.

#### La réglementation nationale prévoit :

- Un classement sonore des infrastructures (dans le Gers, les routes dont le trafic est supérieur à 5000 véhicules par jour) en 5 catégories. Il détermine des "secteurs affectés par le bruit" d'une largeur variant avec le classement, et qui doivent être intégrés aux documents d'urbanisme. Des niveaux d'isolement sonore y sont imposés aux nouvelles constructions, c'est le volet préventif.
- La création d'un observatoire du bruit qui identifie des "Zones de Bruit Critique" (ZBC) où l'exposition au bruit dépasse les seuils réglementaires et y liste les "points

noirs du bruit" (PNB), bâtiments sensibles nécessitant un traitement. C'est le volet curatif.

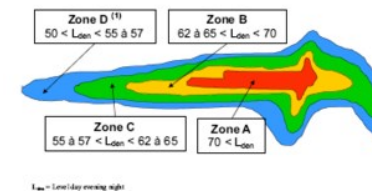
#### La réglementation européenne prévoit :

- La publication de cartes de bruit, destinées à l'information du public. Deux étapes : la première pour les voies supportant plus de 6 millions de véhicules par an, la seconde pour celles supportant plus de 3 millions de véhicules par an.
- La mise en place de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) correspondants.

Dans le Gers, le classement sonore actuellement en vigueur a été adopté par un arrêté en date du 23 avril 2012 portant mise à jour du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du Gers.

#### Chiffres clés

- 200 km de voies concernés par le classement sonore soit 66 communes
- 150 supers points noirs bruit identifiés et diagnostiqués
- 60 logements traités ayant fait l'objet d'une subvention



Plan d'exposition aux bruits

En s'appuyant sur l'observatoire du bruit, constitué en 2010 et en identifiant les zones de bruit critique et les points noirs bruits, un premier marché a été lancé par la DDT en 2011 afin de résorber les supers points noirs bruits (PNB dépassant les seuils de jour et de nuit) en bordure des routes nationales. Après inventaire des locaux concernés et réalisation de leur diagnostic détaillé, ce sont au final 150 logements qui devraient être rénovés. En 2013, une deuxième tranche de travaux a été engagée portant à 60 le nombre de logements traités. Ces travaux d'isolation acoustique (traitement des ouvertures, des façades et des systèmes d'aération) sont subventionnés à 80% en moyenne sur des financements provenant de l'ADEME. Cette opération a pour le moment généré 250 000 € de travaux.

Les cartes de bruit de première échéance ont été validées en 2011 : elles concerneraient 12,7 km de routes nationales et 750 m de routes communales. Sur cette base, le PPBE 1ère échéance a été réalisé et validé lors du comité départemental de suivi de l'élaboration des cartes de bruits et des plans de prévention du bruit dans l'environnement qui s'est tenu en 2012. Il a été publié en 2013 à l'issue de la consultation publique. La réalisation des cartes bruits deuxième échéance s'est achevée en 2013. Elles ont été adoptées par arrêté préfectoral du 2 mai 2013 et concernaient 95 km de routes nationales, 7,2 km de routes départementales et 7,3 km de routes communales. Elles serviront de base pour la réalisation des PPBE correspondants.

## ASSURER LA PROTECTION DU PATRIMOINE

### L'INTERVENTION DE LA DDT

**Objectif : Concilier les exigences écologiques patrimoniales et paysagères avec le développement des activités économiques, sociales et de l'habitat.**

#### Patrimoine naturel

Dans le cadre du réseau européen de sites remarquables pour leur biodiversité dit "Natura 2000", 6 sites d'habitats naturels et d'espèces à préserver (vison d'Europe, cistudes, rhinolophes, cuivré des Marais, Orchidées, pelouses sèches, lamproie, sofie, écrevisses à pattes blanches...) ont été retenus.

Les sites du Lizet, des étangs de l'Armagnac, de La Lauze, du Val d'Adour et de la Gélise possèdent un document de gestion. C'est l'Etat qui pilote l'élaboration, en cours, du DOCOB du site Midou-Ludon.

Les mesures prises dans le cadre de ces dispositifs visent à protéger durablement les habitats et les espèces présents dans ces sites. Les signataires des chartes s'engagent à mettre en place ces mesures, pour une durée de 5 ans. Ils contribuent ainsi à la gestion durable de leur propriété et au maintien des habitats et des espèces d'intérêts communautaires. La charte en contrepartie leur permet de bénéficier d'exonérations fiscales (taxe foncière sur les propriétés non bâties, droit de mutation,...).

En 2013, ont été mises en places sur les quatre sites possédants un document de gestion, deux chartes, et 36 MAET (mesures agro alimentaires).

### Patrimoine paysager

L'action des services de l'Etat s'organise principalement dans le cadre de la planification de la construction et des autorisations de construire. Dans le premier cas, les services de l'Etat sont attentifs à ce que les zones définies comme constructibles préservent les paysages. Lorsque les enjeux du territoire sont élevés, les services de l'Etat produisent une contribution "paysage" dans le cadre du porter à connaissance.

L'impact paysager des constructions est systématiquement pris en compte dans les décisions d'autorisation des constructions. Une action spécifique est menée en continu sur ce point depuis début 2009.

Dans les sites classés ou inscrits, et dans les périmètres de protection des monuments historiques, l'unité territoriale de la DRAC élabore le point de vue de l'Etat.

De façon plus générale, un travail partenarial est effectué avec le CAUE, l'Architecte des Bâtiments de France et les paysagistes et architecte conseils de la DDT.

Un architecte-conseil et un paysagiste-conseil sont présents deux jours par mois à la DDT. Ils formulent des avis sur dossiers, et peuvent recevoir, en amont, les porteurs de projets à enjeu (logement social, bâtiments à usage d'activité, bâtiments publics, lotissements,...) dans le cadre d'une mission de conseil exclusive de conception. A ce titre, ils ont rendu 128 avis en 2013, sur demandes d'autorisations d'urbanisme, des documents d'urbanisme, ou dans le cadre d'avis préalable (constructions, aménagements, documents d'urbanisme).

### L'INTERVENTION DU STAP

**Objectif : Protection des milieux naturels, du patrimoine historique et des zones sensibles.**

**But : Privilégier un cadre de vie et une architecture de qualité.**

#### Patrimoine paysager

**Sites classés** : demandes d'autorisations de travaux (après CDNPS) au Ministre pour accord

**Sites inscrits** : demandes d'autorisations de travaux : avis du STAP au service instructeur après instruction.

Participation aux Commissions Départementales de la Nature, des Paysages et des Sites.

Participation aux réunions sur les paysages et le développement durable.

#### Patrimoine Historique/Patrimoine protégé

ABF Conservateur d'un Monument appartenant à l'Etat : cathédrale Sainte-Marie d'Auch

Entretien sur Monuments Historiques Classés : Contrôle scientifique et technique.

Monuments Historiques Inscrits : Avis sur PC, Contrôle scientifique et technique

Participation aux réunions de programmation et de concertation.

#### Patrimoine non protégé

Démocratisation et transmission des savoir-faire traditionnels en lien avec : Conseil Général, Conservation du patrimoine, écoles, associations, élus, maîtres d'œuvres, entreprises, particuliers,...



Assistance au Conseil Général dans le cadre des aides dédiées au patrimoine rural non protégé.

Mission d'expertise des dossiers de la Fondation du Patrimoine et de l'Association de Sauvegarde de l'Art Français. Instruction des dossiers présentés par la préfecture au titre de la DETR et des subventions exceptionnelles.

#### Zones sensibles : Abords de monuments

Demandes d'autorisations de travaux : instruction des dossiers et avis du STAP transmis au service instructeur. Participation aux documents d'urbanisme : PLU, PPM, Carte communale,...

Conseils auprès des communes dans leurs projets d'aménagements urbains à fort impact

Participation aux réunions sur l'aménagement des territoires.

#### ZPPAUP –AVAP

Soutien à la transformation des Zone de Protection du Patrimoine Architectural et du Patrimoine. Deux ZPPAUP sont en application : AUCH et LECTOURE. Une AVAP est en application : LOMBEZ et une est en cours d'étude : EAUZE (arrêté du 09/11/2012).

#### Hors abords de monuments et zones sensibles

Demandes d'autorisations de travaux : instruction des dossiers et avis simples du STAP transmis au service instructeur.

Soutien et conseils auprès des communes sur des secteurs sensibles situés hors abords MH : cônes de visibilité, quartier dont l'architecture présente un intérêt historique.

#### Chiffres clés

##### Patrimoine paysager

- Autorisation en site classé : 1
- Autorisation en site inscrit : 18

##### Patrimoine historique

- Réunions DRAC : 9
- Opérations d'entretien MHC : 22
- Opérations MHI : 12
- Dossiers : Fondation du Patrimoine, Sauvegarde de l'Art Français, Conseil Général : 52
- Dossiers : DGE, TDIL,... : 17

##### Zones sensibles

- Autorisations : 1 068
- Documents d'urbanisme : 22

#### Masses financières

##### BOP 175 - 01

Dotations Entretien MHC : 60 611 €

+ cathédrale MHC Etat : 162 163 €

Dotations MHI : 109 692 €

## POUR SUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN A L'AGRICULTURE DURABLE

**Objectif : Maintenir ou développer des activités agricoles, porteuses d'emplois, garantes de la mise en valeur du territoire, génératrices de valeur ajoutée locale et respectueuses de l'environnement**

**Soutien aux activités agricoles et au maintien des exploitations 1<sup>er</sup> pilier de la PAC**

La surface agricole représente 74% de la surface totale départementale et 16% des actifs gersois occupent des emplois dans les secteurs agricole et agro alimentaire. Les aides versées aux agriculteurs ont pour objectif de garantir le maintien d'une agriculture diversifiée sur l'ensemble du territoire, ainsi qu'une production alimentaire suffisante en quantité et en qualité.

Les aides dites "couplées" sont versées en fonction des productions réalisées. Elles sont liées à certaines productions végétales spécifiques (blé dur, protéagineux, etc.), au soutien à l'Agriculture biologique, à l'assurance récolte et à l'élevage bovins à destination "viande", ovins, caprins. Ces aides représentent un montant total de 18 M€ environ.

### Masses financières

Etat + EUROPE

- 1<sup>er</sup> pilier de la PAC : 133,5 M€
- 2<sup>ème</sup> pilier de la PAC : 6,14 M€
- Dotations d'installation : 1,1 M€
- Prêts installations : 262 prêts accordés pour environ 960 K€ d'aide (bonification)

Les aides dites "découplées", dont le montant est lié à des références historiques et qui sont versées sans lien avec l'acte de production, concernent environ 7 200 exploitations et représentent un montant total de plus de 115,5 M€.

**Développement agricole et rural et prise en compte de l'environnement 2<sup>ème</sup> pilier de la PAC**

Plusieurs grandes mesures mobilisent des financements publics importants :

- l'installation des jeunes agriculteurs (dotations "jeunes agriculteur" DJA et prêts bonifiés). En 2013, 71 jeunes agriculteurs ont bénéficié de la DJA, pour un montant moyen de 16 350 €.
- le programme de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE). 49 exploitants ont été attributaires d'une aide.
- l'aide à la conversion à l'agriculture biologique : 74 agriculteurs se sont engagés en conversion en 2013, pour une surface totale de 2800 ha et un montant d'aide de 435 000 € environ.
- Le développement rural et le LEADER : en 2013 ce sont 91 projets qui ont bénéficié de 2 733 489 € de FEADER. Les montants d'investissements de ces projets représentent plus de 12 826 839 €.

### Chiffres clés

En nombre de dossiers :

- PAC végétale : 7 200
- Primes animales (bovins, ovins, caprins) : 1 550
- Conversion bio : 74
- PMBE : 49
- DJA : 71
- Plus de 2 agriculteurs sur 3 font leur demande d'aides par internet (Télépac)

Par ailleurs, le Gers mobilise des financements importants pour accompagner des changements de pratiques agricoles, dans l'objectif de mieux préserver certaines ressources : qualité de l'eau, zones humides, biodiversité, etc.

Ainsi, en 2013, 75 exploitants agricoles se sont engagés dans des contrats pluriannuels, portant notamment sur la préservation des zones humides (Gimont, Isle Jourdain, Mauvezin, etc.) et sur l'implantation de cultures économes en eau (Adour).

#### Développement des téléprocédures :

Depuis 2010, la DDT contribue avec ses partenaires au développement de l'usage des téléprocédures. L'usage de télé PAC, outil permettant d'effectuer la demande annuelle d'aides agricoles, a ainsi fortement progressé dans le département, passant de 32% en 2010 à 59% en 2012 puis à 71% en 2013.



#### ENTRETIEN ET EXPLOITER LE RESEAU ROUTIER NATIONAL

Depuis novembre 2006 la DIR Sud-Ouest a en charge la gestion du réseau routier national sur le grand Sud-Ouest, soit 950 km de routes. Elle est placée sous l'autorité du préfet de région Midi-Pyrénées, préfet de Haute Garonne et préfet coordonnateur des itinéraires routiers. Elle s'appuie sur 4 districts, dont le district Ouest basé à Auch.

Ce district a en charge l'entretien et l'exploitation :

- de la RN 21 du Nord de Lectoure à l'entrée de Lourdes (65).
- l'itinéraire IGG soit la RN 124, RN 224, RN 542 et RN 524 jusqu'à Langon (33).
- d'anciens tronçons de RN en cours de transfert au conseil général.

Le district Ouest a réalisé des travaux de renouvellement de couche de roulement sur chaussées pour un montant total de 2,17 M€, notamment sur :

- RN 21 - traverse d'Auch
- RN 21 - réfection du pont du Haget à Auch
- RN 21 - en section courante au nord de Fleurance
- RN 124 - traverse de Gimont
- RN 124 - en section courante sur la 2x2 voies à Pujaudran sens Auch - Toulouse
- RN 524 - en section courante au sud d'Eauze

Des opérations visant à améliorer la sécurité du réseau ont été entreprises pour un montant total de 1,1 M€ notamment :

- La démarche SURE (sécurité des usagers sur les routes existantes) sur la RN 21, avec la reprise des lacets de Saint Maur et la réalisation d'un certain nombre de petits aménagements de sécurité.
- La sécurisation du réseau est aussi passée par le traitement des obstacles latéraux sur la RN 224 et la RN 542 : poursuite du programme quinquennal de suppression d'obstacles latéraux (tête d'ouvrage, parapets de pont ...) sur les communes de l'Isle Jourdain ou Ségoufielle.
- Toujours en matière de sécurité, le district Ouest a réalisé des aménagements visant à améliorer la lisibilité et la perception des passages à niveau sur la RN 124 à Gimont, ainsi que sur la RN 224 à l'Isle Jourdain.

La DIRSO a aussi le souci d'intégrer dans son activité les démarches de développement durable. Le district Ouest a mené en 2013 les actions suivantes :

- Actions visant à protéger les chiroptères sous les ouvrages d'art
- Actions visant à limiter l'utilisation des produits phytosanitaires
- Expérimentation de pratiques en matière de fauchage (fauchage retardé...)

#### La surveillance du réseau

Le personnel du district Ouest a assuré tout au long de l'année la surveillance du réseau par des patrouilles bi-hebdomadaires, ainsi que des interventions d'urgence sur incidents et accidents nécessitant au total 810 interven-

tions dans l'année.

Pendant la période dite "de viabilité hivernale" du 15 novembre 2013 au 10 mars 2014, le district Ouest double les personnels afin d'être en mesure d'activer les 9 camions de déneigement et de salage (dont 6 dans le Gers) prêts en permanence.

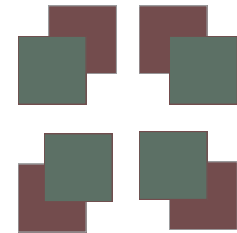
#### Chiffres clés

- 381 kilomètres de routes dont 50,7 km de 2x2 voies
- 78 agents
- 5 implantations : 4 centres d'exploitations et d'intervention (CEI) : Auch, Isle Jourdain, Séméac (65), et Captieux (33). Un point d'appui à Cazaubon.
- Budget 2013 : 5,11 M€.

---

---

**Garantir la cohésion sociale**





## SITUATION DE L'EMPLOI ET DU MARCHÉ DANS LE GERS AU 31 DÉCEMBRE 2013

### La situation du marché du travail à la fin du mois de décembre 2013

Le taux de chômage continue d'augmenter dans le département du Gers. Il s'établit désormais à 8,7% (donnée du 3<sup>ème</sup> trimestre 2013). Il reste cependant inférieur à la moyenne régionale, qui s'élève à 10,8% (seul le département de l'Aveyron présente un taux inférieur en Midi Pyrénées, avec 8,1%).

La dégradation du marché du travail gersois s'est poursuivie en 2013. La demande d'emploi a augmenté pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive. En tenant compte des catégories ABC, elle s'est accrue de 8,6% en un an, à un rythme supérieur à la moyenne régionale (7,4%). 11 699 personnes étaient inscrites à Pôle Emploi à la fin du mois de décembre 2013. Si l'on ne tient compte que de la seule catégorie A, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 7,1% en un an, à un rythme légèrement inférieur à la moyenne régionale (7,5%). A la fin du mois de décembre 2013, 7 274 personnes étaient inscrites à Pôle Emploi au titre de la catégorie A.

L'année 2013 a été marquée par une augmentation significative de la demande d'emploi des seniors (50 ans et plus), plus rapide que l'augmentation de la demande d'emploi générale. Le nombre de seniors inscrit à Pôle Emploi en catégorie ABC a ainsi augmenté de 14,7% en un an. Il s'élevaient à 3 062 personnes à la fin du mois de décembre 2013.

Les femmes sont toujours surreprésentées dans la demande d'emploi globale. Elles représentent 53,6% des

personnes inscrites en catégories ABC à la fin du mois de décembre 2013. Toutefois, le chômage des hommes a augmenté plus rapidement que celui des femmes en 2013, en particulier pour les hommes âgés de 50 ans et plus (le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie ABC et âgés de 50 ans et plus a augmenté de 18,1% en l'espace d'un an). Cette tendance conduit à un léger rapprochement de la part des hommes et de la part des femmes dans la demande d'emploi. Si l'on ne tient compte que de la seule catégorie A, Les femmes représentaient moins de la moitié des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A à la fin du mois de décembre 2013 (49,2%, contre 50,8% pour les hommes).

En 2013, la demande d'emploi des jeunes (moins de 25 ans) a augmenté moins vite que la demande d'emploi générale (+ 7,9% en un an pour les moins de 25 ans, contre 8,6% pour l'ensemble de la demande d'emploi en catégorie ABC). Au 31 décembre, 1 801 jeunes étaient inscrits à Pôle Emploi en catégorie ABC.

Par ailleurs, les périodes de chômage ont tendance à s'allonger. Le nombre de demandeurs d'emploi inscrit depuis au moins un an a augmenté significativement entre décembre 2012 et décembre 2013 (+ 20,5%). De décembre 2012 à décembre 2013, leur part dans la demande d'emploi globale a augmenté de 4%. (de 36,1% à 40,1%).

Le nombre des offres d'emploi collectées par Pôle Emploi a diminué : sur les 3 derniers mois de l'année 2013, il recule de 28,8% par rapport aux 3 derniers mois de l'année 2012. Par ailleurs, le contexte économique a accentué la modification de la typologie des emplois offerts. 61,7% des offres d'emploi déposées ont une durée inférieure à 6 mois.

### La structure de l'emploi salarié dans le Gers

Au 31 décembre de l'année 2012, l'emploi salarié se répartissait de la manière suivante (*estimations INSEE*) :

- Agricole : 1 967 salariés (donnée 2011)
- Industrie : 6 490 salariés
- Construction : 3 182 salariés
- Commerce et tertiaire : 19 473 salariés

L'ensemble de l'emploi privé accusait une baisse de -1,7% par rapport à l'année 2011. Cette baisse était plus fortement marquée dans l'industrie (-2,2%) et surtout dans le secteur du bâtiment où elle atteignait -9,2%.

La fonction publique tous régimes confondus occupait 20 282 agents (données au 31 décembre 2011).

### Le recours au dispositif de l'activité partielle en 2013.

En 2013, le recours à l'activité partielle est globalement resté stable par rapport à l'année 2012. Il demeure néanmoins à un niveau important. Les services de l'unité territoriale ont ainsi reçu 71 demandes d'activité partielle. Ces demandes ont conduit à 65 autorisations de placement en activité partielle, qui ont concerné 252 salariés pour 50 497 heures de travail. 19 500 heures ont été effectivement utilisées par les entreprises, pour un total d'allocations versées par l'Etat de 110 554 €. Il convient de remarquer que le nouveau régime d'activité partielle, voulu plus attractif pour les PME-TPE, est entré en vigueur le 1er juillet 2013.



Par ailleurs, les difficultés que traverse le secteur de la construction apparaissent à travers le recours au dispositif. Une part significative des autorisations concerne des entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics (41,5%). Si l'on y ajoute les entreprises dont l'activité est aussi impactée par la crise du secteur de la construction (activités liées au bois et à l'ameublement, cabinets d'architecture etc.), la part s'élève à 61,5%.

### Les licenciements économiques en 2013

En 2013, les services de l'unité territoriale ont enregistré 277 licenciements pour motif économique (ou en raison de la liquidation judiciaire de l'entreprise). Aucun de ces licenciements n'est intervenu dans le cadre d'un PSE, le tissu économique du département étant principalement constitué de PME-TPE.

## DEVELOPPER L'EMPLOI

Les politiques en faveur du développement de l'emploi s'articulent autour de quatre sous-thèmes :

- L'encouragement à la création et reprise d'entreprise, par les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires de minima sociaux.
- Le développement de la formation par l'alternance.
- Le développement de l'emploi dans le secteur des services à la personne.
- Le soutien au développement du secteur associatif.



### L'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises

Pour développer la création ou la reprise d'entreprise par des demandeurs d'emploi, l'Etat, en partenariat avec la Caisse des Dépôts, a mis en place le dispositif NACRE. Ce dispositif vise à améliorer la qualité des projets, permet l'attribution de prêts à taux zéro et facilite l'accès aux services bancaires.

#### Masses financières

- VAE : 11 000 €
- NACRE : 74 900 € pour l'accompagnement
- DLA : 64 992 €
- CPE : 39 290 €

C'est un parcours d'accompagnement renforcé permettant la finalisation du projet de création ou de reprise d'entreprise et son démarrage. Il est structuré autour de trois phases clés : montage du projet, structuration financière, accompagnement du projet sur 3 ans.

- 120 créateurs gersois (au 31.12.2013) sont dans le dispositif NACRE.
- Au cours de l'année 2013, ce sont 45 nouveaux créateurs qui ont entamé une démarche de création d'entreprise.

Les deux opérateurs conventionnés sont la Boutique de Gestion ARTE et la chambre des métiers et de l'artisanat du Gers.

#### Le développement de la formation par l'alternance

La formation en alternance est mise en œuvre dans le cadre de contrats de travail de type particulier. Elle est fondée sur l'articulation de périodes d'acquisition de sa-

voir-faire en entreprise et de périodes de formation théorique dispensés en centres de formation. Les contrats de formation en alternance sont au nombre de deux : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation. Chacun de ces contrats est destinée à un public déterminé avec un objectif précis.

Réalisation au 31.12.2013 (contrats signés par des employeurs du Gers)

#### Contrat d'apprentissage : 716 dont

- chambre de métiers et de l'artisanat : 384
- chambre de commerce et d'industrie : 213
- chambre d'agriculture : 102
- secteur public : 17

Contrat de professionnalisation, : 263 au 31.12.2013 (contrats signés par des employeurs du Gers).

#### Les services à la personne

Au 31 décembre 2012, 105 structure gersoises sont déclarées pour assurer des activités qui contribuent à simplifier la vie quotidienne. Sur ces 105 structures, 47 sont agréées au regard de leur engagement à respecter un cahier des charges dans le but d'assurer un service de qualité auprès des familles avec des enfants de moins de 3 ans, des personnes âgées de 60 ans et plus, des personnes handicapées et des personnes fragilisées.

En 2012, 9 structures se sont déclarées services à la personnes (dont 1 agréée).

Le nombre d'heures de travail oscille, chaque mois, autour de 150 000 heures au bénéfice de 7 500 clients environ (modes prestataires et mandataires).

Le nombre total d'intervenants (salariés et non salariés), en activité prestataire ou mandataire se chiffre chaque mois entre 1 800 et 2 100 personnes. Il n'y a pas d'évolut-

tion marquante sur ces chiffres entre 2011 et 2012.

Au cours de l'année 2011, 3 100 salariés ont travaillé dans ces structures et ont concerné 13 188 particuliers (chiffres 2012 non disponibles).

Dans ces chiffres, il faut ajouter les emplois créés dans le cadre d'embauches directes par le particulier employeur qui sont de l'ordre de 13 500 particuliers employeurs et 6 500 salariés pour une moyenne de 29 heures par mois par salarié (chiffres FEPEM 2009).

#### L'accompagnement du secteur associatif

Dans le département du Gers, le tissu associatif se singularise par une diversité de structures et par une couverture importante du territoire rural. 1 757 associations sont en activité dans le Gers regroupant 5 867 salariés ETP, soit 15% de l'emploi privé du département.

Les secteurs d'activités les plus développés sont les sports et loisirs (20%) à égalité avec la santé (19%) devant la culture (12%) et l'insertion et l'emploi (10%).

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) vient en appui aux structures d'utilité sociale pour soutenir l'activité et garantir la pérennisation des l'emplois.

Sa mission est d'accueillir les structures, d'élaborer avec elles un diagnostic partagé de leur situation, de leurs projets et de leurs besoins et d'y répondre par la mise en œuvre de prestations de conseils, dites "ingénieries".

Depuis 2004, 342 ingénieries ont été réalisées concernant 586 structures d'utilité sociale et différentes associations, pour un total de 5 747 salariés.

#### Développement de l'emploi

Dans le cadre des conventions Promotion de l'Emploi,

l'Etat a apporté son soutien à l'accompagnement de partenariats sur quelques projets associant des initiatives publiques et privées porteuses de dynamiques créatrices d'activités, d'emplois qualifiés et d'insertion professionnelle.

Une convention a été signée avec Gers Initiative pour développer la clause sociale dans les commandes publiques. La clause sociale permet à des personnes rencontrant des difficultés socioprofessionnelles de saisir l'opportunité d'un marché public de travaux, de services, ou de fournitures pour s'engager dans un parcours d'insertion durable, via la mise en situation de travail auprès d'entreprises.

### FAVORISER L'ACCES ET LE RETOUR A L'EMPLOI

#### Objectif : contenir la progression du chômage et accompagner les publics les plus en difficulté vers l'emploi (contrats aidés, IAE, CIVIS...)

Les services de l'Etat ont continué à se mobiliser en 2013 en faveur de l'accès à l'emploi des personnes les plus fragilisées par la crise, dans un contexte de stagnation économique et de maintien du taux de chômage à un niveau important.

#### Les contrats aidés Cui (Contrat unique d'insertion).

917 contrats aidés dans le secteur non marchand ont été prescrits, en progression depuis 2012. Par ailleurs, la durée moyenne des contrats a été fortement allongée.

Le Conseil Général s'est engagé dans le cofinancement de 139 contrats pour les bénéficiaires du RSA embauchés dans des ateliers et chantiers d'insertion.

151 CUI ont été conclus dans le secteur marchand.

Les objectifs en CUI Emploi d'Avenir ont été très largement dépassés (263 pour un objectif de 197), grâce à un travail partenarial du service public de l'emploi efficace, et tout particulièrement d'un fort investissement de la Mission Locale. Ces contrats ont été conclus principalement au bénéfice de jeunes peu qualifiés (82% ont un niveau inférieur au bac), et presque exclusivement en CDD de 3 ans ou CDI. 45 contrats ont été conclus dans le secteur marchands.

#### L'insertion par l'activité économique

Le nombre d'ETP d'insertion réalisé dans les structures du Gers progresse depuis plusieurs années. En 2013, on peut souligner la montée en puissance de l'entreprise d'insertion Le Relais 32 et le conventionnement d'un nouveau Jardin d'insertion à Castillon Savès.

Le budget de l'Etat consacré à l'IAE dans le Gers est également en progression avec 654 000 € (contre 560 000 € en 2012 et 494 000 € en 2011). Le FSE (Fond Social Européen) a apporté un cofinancement de 242 509 € aux entreprises d'insertion. Dans un contexte économique peu favorable, aucune structure n'a fermé et une majorité a vu son activité augmenter.

L'action **d'appui au développement de la clause d'insertion** stoppée en début d'année 2013, a repris au mois de juin 2013, grâce à un cofinancement Etat/FSE/Conseil Général (182 000 € FSE 8 000 € Etat 7 000 € Conseil Général). La clause d'insertion a pour objectif de réserver une

quote part des emplois induits par l'exécution de marchés publics à des personnes connaissant des difficultés d'insertion professionnelle. L'action menée sur le département propose un appui aux collectivités dans la rédaction des marchés comportant des clauses d'insertion, et un appui aux entreprises dans la recherche de salariés. La pérennisation de cette action est en question pour 2014.

#### Chiffres clés

- Nombre de CAE 2013 : 917 prescrits (881 en 2012)
- Nombre de CIE : 151 (133 en 2012)

#### Enveloppe financière :

6 783 506 € d'autorisations d'engagement CAE (4 907 460 € en 2012) et 602 300 € CIE.  
8 625 990 € pour les emplois d'avenir (dont 754 502 € dans le secteur non marchand)

#### L'insertion professionnelle des jeunes

La mission locale du Gers a bénéficié d'une subvention de 408 000 € en 2013 comme en 2012.

Elle a accompagné 286 jeunes en difficultés dans le cadre du programme CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale), dont 143 de bas niveau de qualification. Elle a suivi également 38 jeunes "décrocheurs" dans le cadre du programme ANI.

#### Masses financières

- Subvention de fonctionnement : 408 000 €
- Fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes : 12 700 €
- Actions de parrainage : 14 030 €
- ANI jeunes décrocheurs : 57 000 €

Le FIPJ (Fonds d'Insertion Professionnelle des Jeunes) a été, comme les années précédentes, mobilisé afin de lever les obstacles susceptibles de constituer des freins à l'embauche. Il a été consacré pour :

- 9 500 € à la sécurisation des parcours : aides concernant l'alimentation et le logement, les démarches administratives, etc...
- 3 200 € à des actions d'aide à la mobilité (mise à disposition de scooters et de voitures, accompagnement collectif).

2 réseaux de parrainage ont été conventionnés de nouveau en 2013 pour que des parrains accompagnent bénévolement des jeunes dans leurs démarches d'insertion professionnelle.

Un enveloppe de 49 773 € a été attribuée à la Mission Locale et à Cap Emploi pour l'accompagnement des jeunes entrés en Emplois d'Avenir. Cet accompagnement doit se poursuivre pendant les 3 ans de contrat.

#### **L'insertion des handicapés : PRITH**

Le Programme Régional pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) définit une feuille de route pour aider à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

En 2013, un appui à la maîtrise d'œuvre a été obtenu. L'intervention du cabinet Amnyos a permis de relancer une dynamique départementale et partenariale au service de l'emploi des personnes handicapées. Les premiers résultats de cette dynamique sont espérés en 2014.

- L'action de Reconnaissance des Savoirs Faire Professionnels des travailleurs d'ESAT menée avec l'anima-

tion de l'AFPA, initiée de façon expérimentale dans le Gers puis dans les Hautes Pyrénées, a été étendue à tous les départements de la région.

- L'Etat a apporté son appui à la conclusion de contrats d'apprentissage avec des jeunes travailleurs handicapés (7 355 €).
- La 17<sup>ème</sup> semaine pour l'emploi des personnes handicapées a eu lieu la troisième semaine de novembre. Son lancement a été fait par le préfet au siège de l'entreprise Touja à Valence sur Baise.
- Enfin, des aides au poste ont été mobilisées pour l'embauche de travailleurs handicapés par l'Entreprise Adaptée Hotravail pour 10,8 postes ETP.

#### **Masses financières**

- Actions individuelles TH : 7 355 €
- Entreprise adaptée : 14 560 €

#### **ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS ECONOMIQUES**

Les services de l'Etat ont recours à une série de dispositifs pour anticiper et accompagner les mutations économiques. Dans un contexte d'aggravation des difficultés économiques et de la situation de l'emploi, l'année 2013 a été marquée par la mise en œuvre de modifications réglementaires importantes, inspirées des négociations nationales interprofessionnelles. Le droit des grands licenciements collectifs et le régime de l'activité partielle ont ainsi été réformés, tandis que le nouveau dispositif du contrat de génération est entré en vigueur.

### Les licenciements économiques

La procédure des grands licenciements collectifs avec le Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) a été refondue suite à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013. Les PSE doivent désormais être homologués par la DIRECCTE. Aucun PSE n'a toutefois été notifié à l'unité territoriale de la DIRECCTE au cours de l'année 2013. Par ailleurs, la mise en œuvre du PSE de l'entreprise ITM LAI se poursuit. En dehors de tout PSE, l'unité territoriale de la DIRECCTE a enregistré 90 licenciements économiques en 2013 (suite à l'information obligatoire des employeurs).

- Nombre de licenciements économiques enregistrés : 90
- Nombre de PSE notifiés à l'UT de la DIRECCTE : 0
- Nombre de PSE en cours : 1

#### Chiffres clés

- 65 autorisations d'activité partielle (pour 252 salariés)
- 57 demandes d'aide Contrat de génération
- 5 accords intergénérationnels
- 1 convention de revitalisation
- 1 convention de GPEC territoriale

#### Masses financières

- Activité partielle : 110 554 €
- GPEC territoriale : 17 000 €

### Le contrat de génération

Opérationnel depuis le mois de mars 2013, le contrat de génération est un dispositif visant à favoriser l'emploi durable des jeunes, le maintien dans l'emploi des seniors et la transmission des compétences entre les générations. Selon la taille des entreprises, il permet à celles-ci de bénéficier d'une aide financière de l'Etat et/ou les incite à conclure un accord collectif intergénérationnel. La gestion du volet de l'aide financière est confiée à Pôle Emploi. Les accords collectifs (ou les plans d'actions en cas d'échec des négociations) sont déposés auprès de l'unité territoriale de la DIRECCTE.

- Nombre d'accords déposés : 5 dont : 2 concernant une entreprise de 300 salariés et plus
- Nombre de plans d'actions déposés : 1 concernant une entreprise de 300 salariés et plus
- Nombre de demandes d'aide financière enregistrées par Pôle Emploi (au 07.12.2013) : 57

### L'activité partielle

Le dispositif de l'activité partielle vise à éviter le licenciement économique des salariés dont l'entreprise est contrainte de réduire son activité en raison de la conjoncture économique ou de circonstances exceptionnelles. Le placement des salariés en activité partielle doit être préalablement autorisé par l'administration. Il permet aux entreprises de bénéficier d'une allocation de l'Etat pour la prise en charge partielle de l'indemnisation de leurs salariés. Le nouveau régime d'activité partielle, unique et simplifié, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2013 suite à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013. L'appellation de "chômage partiel" est définitivement abandonnée au profit de celle "d'activité partielle".

- Nombre de demandes d'autorisation : 71
- Nombre de décision d'autorisation : 65
- Nombre de salariés concernés par ces autorisations : 252
- Nombre d'heures autorisées : 50 497
- Nombre d'heures utilisées par les entreprises : 19 500
- Total des allocations versées : 110 554 €

#### Indicateurs de performance

- **Activité partielle : 50 497 heures autorisées/19 500 heures utilisées**
- **Revitalisation des territoires : 1 convention conclue/objectif de 263 créations d'emplois**
- **GPEC territoriale : 1 convention conclue**

#### La revitalisation économique des territoires

Mise en œuvre lors des licenciements économiques collectifs impactant fortement un territoire, la convention de revitalisation, conclue entre l'entreprise et l'Etat, prévoit des actions en faveur de la création d'activités et d'emplois afin d'atténuer les effets des licenciements sur le territoire. L'année 2013 a été marquée par la négociation et la signature de la convention locale de revitalisation du bassin de Lectoure, afin d'atténuer les effets de la délocalisation de la base logistique de l'entreprise ITM LAI.

- Nombre de conventions de revitalisation conclues : 1
- Objectif de créations d'emplois : 263
- Contribution totale de l'entreprise : 1 499 805 €

#### La GPEC territoriale

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) a pour objet de faciliter le rapprochement entre

les besoins en compétences des entreprises et les ressources humaines présentes sur le territoire, afin de favoriser l'emploi et l'activité économique. L'année 2013 a vu la pérennisation de la plateforme emploi-formation du bassin de Gimont/L'Isle Jourdain dans le secteur aéronautique et de la métallurgie. Une nouvelle convention a ainsi été signée entre l'Etat et la communauté de communes Arrats Gimone, porteur du projet, pour poursuivre l'action jusqu'en 2014. L'action est étendue au secteur de l'industrie agro-alimentaire et bénéficie du concours financier du FEADER. De 2012 à 2014, le concours financier de la DIRECCTE s'élève au total à 30 000 €.

- Nombre de conventions conclues : 1
- Concours financier de la DIRECCTE : 17 000 €

#### Le contrat de sécurisation professionnelle (CSP)

Créé en fin d'année 2011, le CSP permet aux salariés licenciés pour motif économique de bénéficier d'un accompagnement renforcé afin de faciliter leur retour à l'emploi. Piloté par les services de l'Etat, le dispositif est mis en œuvre par Pôle Emploi.

- Nombre d'adhérents en cours de CSP au 30.11.2013 : 190
- Nombre d'adhésions au CSP depuis sa création (au 30.11.2013) : 683

#### L'allocation temporaire Dégressive

L'ATD permet le versement aux salariés licenciés pour motif économique et reclassés dans un emploi moins bien rémunéré, d'une allocation destinée à compenser cette différence de rémunération. L'employeur doit avoir, au préalable conclu une convention avec l'Etat via le Fonds National pour l'Emploi (FNE). Bien qu'aucune convention

n'ait été signée en 2013, des versements au titre de l'ATD sont intervenus en application de conventions déjà conclues.

- Montants versés en application d'une convention FNE (ATD) : 1 989 €

#### Les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR)

Une exonération des cotisations patronales de Sécurité Sociale est accordée pour les embauches réalisées dans les entreprises de moins de 50 salariés situées en zone de revitalisation rurale (ZRR).

- Nombre de demandes d'exonération ZRR reçues : 131



#### DEVELOPPER LE DIALOGUE SOCIAL ET LA DEMOCRATIE SOCIALE

La promotion du dialogue social dans les entreprises et les territoires est un axe fort des politiques publiques. Il permet d'associer les partenaires sociaux à la conduite et à la mise en œuvre des politiques dans les domaines du travail et de l'emploi. L'année 2013 a permis de pérenniser les rencontres régulières entre les partenaires sociaux du département, instaurées à l'initiative du préfet à la fin de l'année 2012. Par ailleurs, la négociation collective encadrée s'impose depuis quelques années comme un levier essentiel du développement du dialogue social. L'année 2013 a été marquée par son extension au thème du contrat de génération.

#### Développer le dialogue social territorial

L'Etat favorise le dialogue social interprofessionnel dans le département. Le préfet du Gers, avec l'appui des services de l'unité territoriale de la DIRECCTE, a organisé en 2013 des rencontres régulières entre les organisations et les organisations syndicales du département.

Par ailleurs, la DIRECCTE a conclu une convention avec l'Association Paritaire Interprofessionnelle Départementale (APID) du Gers pour la réalisation d'actions d'appui au développement du dialogue social territorial.

#### Chiffres clés

- 169 accords collectifs conclus
- 19 accords sur l'égalité professionnelle en cours de validité
- 15 accord ou plan d'action sur la prévention de la pénibilité en cours de validité
- 6 accords ou plans d'action intergénérationnels en cours de validité
- 1 convention Dialogue Social territorial conclue

### Développer la négociation collective dans les entreprises

La conclusion d'accords collectifs permet d'adapter la réglementation sociale aux spécificités et aux besoins des entreprises. Les accords d'entreprise sont normalement négociés entre l'employeur et les délégués syndicaux, et sont soumis à des conditions de validité tenant compte de la représentativité syndicale. Ils sont déposés auprès de l'unité territoriale de la DIRECCTE. Les accords peuvent porter sur des thèmes très divers (salaires, temps de travail, travailleurs handicapés, intéressement des salariés etc....), et peuvent faire suite à une négociation imposée par la loi ou à une négociation librement choisie par les partenaires sociaux.

- Nombre d'accords collectifs (et d'avenants) conclus : 169

#### Masse financière

- Dialogue social territorial : 12 000 €

#### Indicateur de performance

- Nombre d'accords collectifs conclus : 169

### Développer la négociation collective encadrée

La loi rend obligatoire la négociation dans l'entreprise d'accords collectifs portant sur certains thèmes, en fixant un socle minimal de dispositions devant figurer dans ces accords. A ce jour, la négociation collective encadrée concerne trois thèmes : l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, la prévention et la pénibilité et,

depuis 2013, le contrat de génération.

### Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Les entreprises dans lesquelles sont présentes des sections syndicales d'organisations représentatives sont tenues d'engager chaque année une négociation sur le thème de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. En cas de conclusion d'un accord, la périodicité de cette négociation obligatoire est portée à 3 ans. A défaut, l'entreprise doit établir un plan d'action unilatéral d'une durée d'un an.

- Nombre d'accords sur l'égalité professionnelle déposés : 0
- Nombre de plans d'action sur l'égalité professionnelle déposés : 3
- Nombre d'accords sur l'égalité professionnelle en cours de validité au 31.12.2013 : 19

### Prévention de la pénibilité

Les entreprises employant au moins 50 salariés, et dont au moins la moitié des salariés sont exposés à des facteurs de pénibilité, sont tenues de négocier un accord ou d'établir un plan d'action de prévention de la pénibilité.

- Nombre d'accords sur la prévention de la pénibilité déposés : 1
- Nombre de plans d'action sur la prévention de la pénibilité déposés : 1
- Nombre d'accords ou de plans d'action sur la prévention de la pénibilité en cours de validité au 31.12.2013 : 15



### Contrat de génération

Voir la partie du rapport d'activité consacrée au thème "Anticiper et accompagner les mutations économiques".

- Nombre d'accords intergénérationnels déposés : 5
- Nombre de plans d'action intergénérationnels déposés : 1
- Nombre d'accords ou de plans d'action intergénérationnels en cours de validité au 31.12..2013 : 6

## DEVELOPPER L'OFFRE DE LOGEMENT

### Logements du parc public

La DDT finance la construction et la réhabilitation de logements sociaux du parc public (HLM et communes). A ce titre, ont été financés en 2013, 199 logements sociaux et très sociaux (134 logements en 2012).

#### Chiffres clés

- 140 logements à vocation sociale financés en 2013 dans le parc public
- 59 logements à vocation très sociale financés en 2013 dans le parc public
- Crédits de paiements utilisés en 2013 : 1 125 022 €

### Logements du parc privé

L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère en charge du logement, et représentée à l'échelon local par la DDT, finance la réhabilitation de logements situés dans

le parc privé et destinés à la location à vocation sociale (14 en 2013), ou appartenant à des propriétaires occupants disposant de ressources modestes (296 en 2013), soit 310 logements (298 en 2012).

L'accent a été mis sur :

- la perte d'autonomie et le handicap,
- la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé,
- l'amélioration de la performance énergétique des logements

Dans le Gers, quatre opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) sont en cours. L'une conclue en juillet 2011 entre la communauté de communes de Bas Armagnac, l'Etat et l'ANAH. L'autre, sur la commune d'Auch conclue en juillet 2009 entre la commune d'Auch d'une part et le Conseil Général, la rRgion, l'Etat et l'ANAH d'autre part. La première s'inscrit dans une démarche de revitalisation rurale, l'autre dans une optique de renouvellement urbain, notamment du centre ville.

L'année 2012 a vu la mise en place de deux nouvelles OPAH de revitalisation rurale, l'une sur le territoire de la Ténarèze, l'autre en Grand Armagnac. Le 6 décembre 2013 a été signé un Programme d'Intérêt Général (PIG) entre le Conseil Général, l'ANAH et le Conseil Régional.

#### Masses financières

- 520 000 € consacrés au logement du parc public en subvention directe à ajouter aux aides fiscales (TVA à taux réduit de 7% au lieu de 19,6 % d'exonération de TFPB pendant 25 ans compensée par l'Etat) et aux prêts bonifiés de la CDC.
- 2 889 703 € consacrés aux logements du parc privé.

### Chiffres clés

- 310 logements financés en 2013, dont 185 dans le cadre du programme de lutte contre la précarité énergétique "Habiter Mieux".

### Lutte contre l'habitat indigne

Depuis 2005, la lutte contre l'habitat indigne mobilise les partenaires sociaux, juridiques, techniques et financiers, du logement, à travers le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) animé par la DDT. Cette instance s'est structurée en 2011 par le biais d'une convention sous la présidence collégiale de l'Etat, du Conseil général et de la Mairie d'Auch. Un plan d'action définit des priorités d'actions pour agir efficacement et mesurer les résultats de cette démarche.

Avec plus de 200 signalements (30 en 2013) pour diverses infractions au règlement sanitaire départemental (compétence maires) et 26 logements frappés d'arrêt d'insalubrité (compétences Etat), ce bilan témoigne de la nécessité d'agir contre le mal logement dans le Gers. EN 2013, ont notamment été mises en place des actions d'information d'élus et d'agents communaux, de travailleurs sociaux et d'agences immobilière.

### SOLIDARITE ET INSERTION

Les politiques sociales du logement se complexifient de plus en plus et la réglementation évolue beaucoup. Le pilotage des politiques se développe notamment dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté et pour

l'inclusion sociale afin de mieux coordonner les actions partenariales et répondre au mieux aux besoins des populations. Il faut souligner le dynamisme des partenaires et leur volonté d'améliorer le fonctionnement commun afin d'être plus efficace.

### Politique de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion

Poursuite d'une démarche départementale de planification territoriale de l'offre d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile fixe (réduire significativement le nombre de personnes à la rue ; replacer les personnes au cœur du dispositif; renforcer le pilotage de l'Etat dans le dispositif et optimiser et rationaliser les moyens).

Démarches réalisées en 2013 :

- **Renforcement du SIAO** (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) : Depuis fin 2012, le SIAO est géré par un opérateur unique (l'association REGAR), conformément à la volonté du Gouvernement. Ainsi, cette structure centralise via le numéro 115 toutes les demandes d'hébergement ou de logement et y répond selon les places disponibles parmi les partenaires. Afin de faciliter l'appropriation de ce dispositif, une rencontre a été faite dans chaque UTAS dans le cadre du PDALPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes défavorisées). Une formation a été faite par l'opérateur et l'association Louise de Marillac afin de mettre en place le logiciel SI SIAO de suivi des situations. Un observatoire régional est également en cours de constitution.

- **Développement de l'action de l'hébergement d'Auch et de l'accueil de jour** : Louise de Marillac gère 14 places de HU (Hébergement d'Urgence) (et non plus 12) et 4 places de stabilisation (auparavant 3). L'accueil du jour, qui est ouvert tous les matins a pu instaurer un club sandwich pour le déjeuner, grâce à un financement spécifique.
- **Création de places d'HU familles** : 16 places ont été créées, soient 4 appartements, (3 à Auch et un à Condom) pour permettre d'apporter une réponse aux familles qui se trouvent sans hébergement, mais pour une durée d'un mois à titre transitoire avant d'aller vers un logement de transition ou autonome.
- **Poursuite du Plan Territorial de Sortie d'Hiver (PTSH)** : Afin d'éviter toute rupture de prise en charge au 31 mars, un schéma opérationnel pérennisable partagé entre les partenaires doit être élaboré pour prendre en charge de manière continue toute personne qui demande un hébergement. Pour établir ce document évolutif, un diagnostic de la situation et des actions à mettre en œuvre pour améliorer notre fonctionnement commun a été préparé et proposé aux partenaires. Ce document, après des échanges riches et fructueux, a été complété et validé en juin 2013.
- **Déclinaison locale du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale** : Afin d'apporter une réponse globale aux personnes en difficultés, ce plan prévoit une meilleure coordination des actions partenariales pour mieux répondre aux besoins de la population. Des réunions bilatérales ont été organisées avec les

partenaires pour élaborer le diagnostic.

Après présentation de ce bilan, des groupes de travail ont été réunis sur les thèmes de :

- l'accès aux droits
- l'emploi/formation
- l'hébergement/logement
- la territorialisation des actions

Une réunion a eu lieu en octobre 2013 afin de définir ensemble les actions à mener. 25 fiches ont été rédigées et des pilotes chargés de suivre leur réalisation et de leur suivi. Une évaluation régulière des actions sera réalisée en 2014.

- **Préparation à la mise en place du logiciel SYPLO (Système priorité Logement)** : Destiné à faciliter le suivi du contingent préfectoral de logements, ce nouveau logiciel a demandé plusieurs réunions de préparation : présentation, réalisation d'un diagnostic.
- **Autres dossiers** :
  - Pendant la construction de la future résidence sociale des jeunes, un travail a été mené avec l'association ALOJEG (Association pour le Logement des Jeunes dans le Gers) pour préparer le projet social de la structure et un COPIL réuni pour que les partenaires le valident. Par ailleurs, une convention AGLS a été préparée et signée pour aider au fonctionnement de la structure avec un poste dédié pour aider à l'insertion des jeunes.
  - Organisation d'un groupe de travail pour l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques pour les publics présentant des troubles psychiques entraînant des difficultés sociales. 5 réunions en 2013, un rendez-vous

avec l'ordre des médecins qui ont permis de mieux se connaître, comprendre le rôle et les limites de chacun et proposer des actions pour améliorer l'efficacité des services.

- Préparation d'appels à projets : Projet territorial de Coopération Economique (PTCE), PLAI adapté (logement très sociaux). Les projets déposés ont été travaillés avec les partenaires et des avis émis pour les soutenir.
- Suivi budgétaire des associations REGAR et de Louise de Marillac :
  - évaluation des crédits, demandes à la Région (réunions d'harmonisation)
  - suivi des délégations de crédits
  - tarifications du CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) de REGAR.

#### Chiffres clés

- Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables : 2 011 008 €  
dont le CHRS de REGAR : 435 540 €
- Maisons relais (fonctionnement) : 210 240 €
- Hébergement d'urgence : 235 000 €

#### Politique de prévention des expulsions locatives

Secrétariat de la CCAPEX (Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions) créée le 25 février 2010 :

Co-présidée par préfet et le président du Conseil Général, elle permet d'améliorer le dispositif de prévention des

expulsions locatives en coordonnant l'action des partenaires le plus en amont possible.

Durant l'année 2013, 218 dossiers ont été traités (contre 289 en 2012), dont 119 dossiers nouveaux (contre 159 en 2012). Ces nouveaux dossiers ont concerné 62 locataires du parc public et 57 locataires du parc privé. Une baisse du nombre de dossiers suivis est constatée. En effet, la CAF propose d'abord un accompagnement administratif aux ménages en impayé. Ce n'est qu'en cas d'échec que le dossier revient vers la CCAPEX.

114 dossiers ont été classés (152 en 2012) : 70 pour cause de déménagement, 12 car les dettes ont été soldées, 27 ont fait l'objet d'une poursuite de la procédure d'expulsion, 5 ont été classés pour un autre motif (décès, moratoire, refus d'examen en commission).

16 dossiers ont été transférés à la CAF dans le cadre du nouveau dispositif de suivi des impayés de loyer.

Membre du PDALPD :

(Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées). Participation au bureau de cette instance (1 fois par mois), à sa commission spécialisée :

CAL (commission agrément logement) 1 par mois, aux groupes de travail et préparation du comité responsable, co-présidé, à tour de rôle.

Participation aux commissions d'attribution de logements des bailleurs sociaux (2 locaux, 4 commissions par mois) et des maisons relais (1 par mois).

Suivi des dossiers d'expulsions locatives :

- 201 assignations (154 en 2012) dont 110 pour l'arrondissement d'Auch, soit une augmentation globale de 30%,
- 99 commandements de quitter les lieux (69 en 2012) dont 58 pour le seul arrondissement d'Auch,
- 51 demandes de concours de la force publique (17 en 2012) répartis à l'égalité entre bailleurs publics et privés, dont 32 accordés contre 10 en 2012.

Les bailleurs sociaux ont engagé trois fois plus de procédure, ce qui a permis de relancer les protocoles de cohésion sociale et de maintenir des personnes dans leur logement adapté en mettant en place des plans d'apurement et/ou d'accompagnement.

#### **Demandeurs d'asile et primo-arrivants**

Secrétariat de la commission locale de coordination : 11 réunions

Travail sur l'amélioration du dispositif de suivi des situations :

- Maintien des 16 places d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile, pour faire face aux arrivées nouvelles en attendant une place CADA (centre d'accueil pour demandeurs d'asile).
- Maintien de la gestion régionale des places d'hébergement : les familles demandeurs d'asile sont affectées sur un CADA ou HUDA (Hébergement d'Urgence Demandeurs d'Asile) de la région par la DDCS de Haute Garonne.
- Extension du CADA : 30 places nouvelles, ce qui porte à 80 le nombre total de places (soit 17 logements en tout).

Tarifification du CADA :

#### **Chiffres clés**

- Immigration et asile : 698 573 €
- CADA : 562 898 €

#### Action sociale spécifique

Instruction des recours contentieux de CMU (Couverture Maladie universelle) complémentaires et des demandes d'ouverture de droits :

- 13 dossiers de recours, (17 en 2012). Cette baisse s'explique par la mise en place d'un timbre fiscal de 35 € pour l'examen du recours en 2012. Ce timbre étant annulé depuis le 01.01.2014, les recours devraient être plus nombreux en 2014.
- 14 (contre 11 en 2012) dossiers d'ouverture de droits.

#### **Recours CDAS :**

(commission départementale d'Aide Sociale)

En 2013, 30 dossiers ont été traités, dont 13 de CMU.

#### **Schéma départemental d'accueil des gens du voyage :**

- suite à la délibération de la dernière commune, ce schéma va enfin pouvoir être validé et le programme d'actions prévu dans le schéma mis en place.
- élaboration des conventions fiscales de l'AGAA (Aide à la Gestion des Aires d'Accueil).

**PRIPi** (plan régional pour l'intégration des populations immigrées) :

- instruction des demandes de subventions : 4 dossiers, 24 000 € (25 599 € en 2012).

**Politique du handicap :**

- élaboration des cartes européennes de stationnement des personnes handicapées, 955 cartes (793 en 2012), 38 duplicatas (27 en 2012), 308 refus ( 294 en 2012), 4 recours gracieux, 1 mémoire au tribunal administratif. Le nombre de cartes augmente de manière significative (soit + 20%).
- secrétariat du CDCPH (Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées) et élaboration du rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique du handicap dans le Gers.

**Protection juridique des majeurs :**

Tarification de 2 établissements UDAF et ATG, BOP 106 "actions en faveur des familles vulnérables" soit 1 022 794,61 € ( 1 063 849 € en 2012) pour ces structures.

**Inspections, contrôles :**

- 5 VAO (Vacances Adaptées Organisées)
- CHRS ( repérage des principaux risques de maltraitance et qualité de la prise en charge)
- Visite de conformité du CADA

**DROIT DES FEMMES ET EGALITE**

Pour conduire la politique d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire, le service s'appuie sur la mise en œuvre d'une double approche, intégrée et spécifique.

Intégrée : Faire prendre en compte les besoins respectifs des femmes et des hommes dans la conception et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques, par une démarche transversale qui se structure autour des axes de la politique des droits des femmes et de l'égalité entre

les hommes et les femmes.

- **Axe 1 - La lutte contre les stéréotypes de genre**
- **Axe 2 - L'égalité professionnelle**
- **Axe 3 - La lutte contre les violences**
- **Axe 4 - Le droit des femmes de disposer de leur corps**

**Charte départementale "Reseaulument égalité dans le Gers"****Les résultats globaux de 2013, son réseau d'acteurs, les actions :**

- 80 structures signataires
- 86 actions menées
- 25 538 personnes sensibilisées, dont 8 558 directement impliquées dans les actions
- 6 expositions
- 15 évènementiels
- 53 articles de presse - 32 citations sur des sites
- 125 800 tracts, affiches, dossiers spéciaux

**Egalite professionnelle**

**Entreprendre l'égalité** : un réseau en faveur de l'égalité professionnelle dans le Gers.

Ce projet expérimental s'inscrit dans le cadre de la convention-cadre "Les territoires de l'excellence : égalité professionnelle entre les hommes et les femmes" signée en décembre dernier entre l'Etat et la région Midi Pyrénées. Il vise à engager et accompagner les entreprises et entités publiques sur une action en faveur de l'égalité professionnelle, en lien avec l'ensemble des entités du territoire. Il vise également à passer d'une obligation légale à la mise en œuvre concrète de l'égalité.

Enfin, il vise à faire de l'égalité entre les femmes et les hommes un enjeu sur notre territoire.

9 entreprises sont concernées par cette action qui a démarré en 2013 et se terminera en 2014.

### Lutte contre les violences

Pour le département la lutte contre les violences faites aux femmes s'appuie sur la déclinaison de 2 plans :

1. 4<sup>ème</sup> plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes ( 2014-2017)
2. Stratégie Nationale de prévention de la délinquance (2014-2017)

La plan d'actions, élaboré en concertation avec les différents services de l'Etat, le Conseil Général et les associations, s'articule autour de :

- l'information, la formation, la sensibilisation des professionnels et du public
- la prévention en amont des situations de crise et d'urgence
- l'amélioration de la prise en charge des victimes et le renforcement du partenariat sur l'ensemble du territoire.
- l'amélioration des conditions et de l'offre d'hébergement d'urgence sur l'ensemble du territoire. Travail concerté avec le plan départemental et le SIAO : organisation d'actions de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes lycéens, et prise en charge des auteurs.

#### Masses financières

**Crédits attribués en 2013 pour le Gers : 97 601 € (2012 : 58 611 €)**

- Axe 1 : Egalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle et sociale : 13 146 €
- Axe 2 : Promotion des droits, prévention et lutte contre les violences sexistes : 28 765 €
- Axe 3 : Plan violences : 44 690 €
- Axe 4 : Actions de soutien et d'expérimentations en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes : 11 000 €

### VIE ASSOCIATIVE ET EGALITE DES CHANCES

La délégation départementale à la vie associative est chargée au sein de la DDCSPP, de la promotion de la vie associative, du service civique, et de la mise en œuvre des politiques de l'ACSE dans le département.

#### Promotion de la vie associative

La formation des bénévoles associatifs : la délégation départementale à la vie associative a organisé en 2013 des formations à l'intention des bénévoles associatifs du département

9 formations se sont déroulées sur Auch, Condom et L'Isle Jourdain. 150 bénévoles ont participé aux différentes formations.

6 associations ont, en 2013, bénéficié du Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) a pour un montant de 18 550 €.

10 actions de formation ont été organisées, auxquelles ont participé 426 bénévoles (formations générales et techniques).

#### Mise en œuvre du service civique

**Les agréments :**

**En 2013 :**

- 9 nouveaux contrats gersois ont été signés au plan régional
- 23 nouveaux contrats gersois ont été signés au plan national (Ligue de l'enseignement)

La durée moyenne des missions a été de 6,78 mois pour les contrats régionaux et de 7,61 mois pour les contrats nationaux.

Les contrôles : 5 structures ont été contrôlées en 2013 (ciblé fixée à 4). Le bilan est jugé satisfaisant, tant dans la réalisation des missions par les jeunes volontaires que pour l'accompagnement des jeunes par les structures d'accueil.

**Mise en œuvre des politiques de l'ACSE** (Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances)

- Au titre du programme V.V.V. (Ville Vie Vacances), 4 associations, 12 collectivités (communes et communautés de communes), et 1 établissement public (CCAS Fleurance), ont bénéficié en 2013 de subventions pour un montant total de **31 149 €**. 21 actions ont été organisées
- 1 association (la Ligue de l'Enseignement) a perçu 2 000 € au titre de l'emploi : "accompagnement vers l'emploi"
- Le F.I.P.D (Fond Inter trimestriel de Prévention de la Délinquance) :
  - 7 associations, 1 communauté de communes (Grand Auch Agglomération) et 1 établissement public (CCAS Fleurance) ont perçu des subventions pour un montant total de 45 000 €, dont :
    - 24 000 € consacrés à des actions d'aide aux victimes et de lutte contre les violences, dont l'action d'une intervenante sociale placée auprès des victimes orientées par les services de police et de gendarmerie à hauteur de 20 000 €
    - 8 350 € consacrés aux actions de prévention de la délinquance des jeunes
    - 6 500 € consacrés à la prévention de la récidive
    - 1 500 € consacrés à une action de médiation visant à la tranquillité publique
    - 4 650 € consacrés à de la prévention situationnelle

### Le contrat de ville du Grand Auch

Une délégation d'un montant de 15 000 € a été attribuée par l'Acse dans le cadre de la préfiguration du nouveau contrat de ville :

- 10 000 € destinés à accompagner la collectivité dans son travail de préfiguration (poste...)
- 5 000 € dédiés à l'appui de la démarche de la gestion urbaine de proximité

#### Masses financières

- DDVA - formations des bénévoles : 2 500 €
- CDVA : 18 550 €
- Crédits complémentaires :  
contrat de ville : 15 000 €
- Crédits ACSE : 78 149 € dont :
  - VVV : 31 149 €
  - Emploi : 2 000 €
  - FIPD : 45 000€

#### Chiffres clés

- Formation des bénévoles : 9 formations organisées, 150 participants
- FDVA : 6 associations subventionnés, 10 actions organisées, 426 bénévoles participants
- VVV : 4 associations, 12 collectivités et 1 ets public subventionné, 11 actions organisées
- Service civique : 9 nouveaux contrats régionaux, 23 nouveaux contrats nationaux, 5 structures contrôlées.



## JEUNESSE ET SPORT

Les actions du service jeunesse de la DDCSPP ont été mises en œuvre dans le cadre des directives ministérielles relatives aux politiques de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

### Actions en faveur du sport et de la vie associative

#### Soutien au développement de la pratique sportive pour tous

##### ▪ Soutien pour la promotion des pratiques

Le Centre National de développement du Sport (CNDS) est désormais un établissement public dont les fonds sont cogérés au niveau régional par l'Etat et le mouvement sportif.

Dans le Gers, 363 600 € de subventions en 2013 (enveloppe générale) dont 76,51 % pour les comités départementaux et 23,49 % pour les clubs.

266 586 € ont été affectés au développement de l'activité traditionnelle des clubs, soit 73 % du *CNDS total*.

Dans la continuité de 2012, une attention toute particulière a été apportée sur plusieurs thématiques :

- Soutien à l'emploi des éducateurs sportifs.  
Cette année un accompagnement des 7 emplois en cours dans le cadre du *Plan Sport Emploi* du CNDS (plan quadriennal), il est à noter la création d'un emploi en 2013 (part total emploi *15,19% du CNDS enveloppe générale*). Un 9<sup>ème</sup> emploi a été aidé exceptionnellement par la DRJSCS dans le cadre du BOP sport pour un montant de 10 000 €.

- Accompagnement Educatif : 18 établissements scolaires, 21 associations pour 894 élèves.
- Développement Durable : 4 associations engagées.

##### ▪ Soutien vers les équipements sportifs : (95 000€ : 20 % *CNDS total*)

Niveau régional : plus de dossier pris en charge

Niveau national :

- Ville de Cazaubon : réfection de la base Aviron pour une aide accordée de 45 000 €.
- Ville d'Eauze : mise en accessibilité de la piscine pour une aide accordée de 50 000 €.

#### Masses financières

##### 1.1. Enveloppe générale :

- Comités-Clubs : 363 600 € dont :  
55 214 € (8 Plans Sport Emploi)
- Accompagnement Educatif : 26 000 €  
(Collège : 20 800 € / Elémentaire : 15 000 €)
- Développement durable : 6 000 €

##### 1.2. Crédits spécifiques :

"Equipement sportifs" : 95 000 €  
Préciput "Sport et handicap" : 10 550 €  
Préciput "Sport Santé" : 10 500 €  
Soit un total de 479 650 € de subvention CNDS

##### ▪ Soutien Sport santé Bien être :

Sport et insertion  
Sport et entreprise  
Sport santé et maison pluri professionnelle  
Sport et établissement scolaire  
Sport et santé séniors

Le CDOS a été aidé pour un montant total de 10 500 € pour mettre en œuvre ces 5 actions.

- **Soutien sport et handicap**

**Handisport** : 5 000 € pour l'aide à l'achat de matériel

**Sport Adapté** : 5550 € sensibilisation à la pratique du sport

- **Soutien à la création de la CDESI**

Dans le cadre des ressources humaines du service de la jeunesse et des sports de la DDCSPP, un accompagnement spécifique a été mis en place pour la création de la Commission Départementale des Espaces, Site et Itinéraires (CDESI) au sein de la commission Sport de Nature du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS), regroupant tous les comités sportifs du Gers engagés dans le développement des sports de nature sur le territoire, au côté du Conseil Général du Gers. La CDESI a été créée le 24 novembre 2013 au Conseil Général du Gers avec l'ensemble des partenaires et des acteurs concernés.

- **Prévention santé par l'activité physique**

Le "Sport et Santé" est un enjeu majeur dans un département dont :

- la population est plus âgée et plus isolée que la moyenne.
- l'abandon de la pratique physique régulière par les jeunes est de plus en plus forte et intervient de plus en plus tôt.
- le degré de corpulence des jeunes démontre une augmentation toujours de plus en plus grande chez les jeunes en surcharge pondérale.

La dynamique régionale de mise en réseau des médecins et des éducateurs sportifs en vue de prescrire à certains malades des séances d'activités physiques adaptées a été relayée dans le Gers (Réseau effOR-Mip, création d'une délégation territoriale dans le Gers en 2012).

La dynamique de la commission médicale du CDOS, en copilotage avec le service de la Jeunesse et des Sports de la DDCSPP, a permis de construire un Plan départemental "Nutrition Sport et Santé" développant 6 axes d'actions dans les champs de la prévention primaire et secondaire.

Le plan départemental "Nutrition Sport et Santé" en 2013, c'est :

- 37 territoires engagés sur le Gers.
- près de 1 500 jeunes (moins de 18 ans) sensibilisés.
- 50 structures impliquées : 20 Accueils jeunes, 8 collèges et 12 écoles primaires.
- 30 partenaires engagés

Dans le cadre des ressources humaines du service de la jeunesse et des sports de la DDCSPP, un accompagnement spécifique a été mis en place pour le soutien et l'accompagnement de ses actions.

**Sport et handicap :**

Il est à noter cette année la réalisation d'un étude sur les équipements sportifs et leur accessibilité aux personnes en situation de handicap, études financées par la DRJSCS dans le cadres du BOP Sport (2 000 €)

**Chiffres clés**

Un plan départemental copiloté par l'Etat et le CDOS  
6 axes/20 mesures / 1 500 jeunes sensibilisés/37 territoires

**Masses financières**

(Financement pluri partenariat) 12 000 € BOP sport (région) - Emploi et Sport et handicap

L'ensemble des aides financières de l'Etat (CNDS et BOP) en faveur du développement de la pratique sportive est affecté aux associations sportives (clubs et comités).

#### Promotion de la pratique féminine sportive

Pamela MOLODO, dans le cadre du concours "Femmes et Sport" organisé par la DRJSCS, a représenté le Gers pour 2013.

Particularité du Gers : 10 % des subventions du CNDS pour le mouvement sportif gersois, sont attribuées pour le développement de la pratique féminine, alors que la cible régionale est de 6%. Le Gers est le département de Midi Pyrénées qui a la plus forte attribution.

#### Sécurité des pratiquants

- Manifestation sportive : 97 avis ont été émis par le service jeunesse et sports, pour 97 demandes reçues. Homologation de circuits de moto cross : 6 demandes de renouvellements d'homologation ont été demandés et accordés.

#### Développement des compétences des éducateurs sportifs gersois

- CAEPMNS : 14 stagiaires formés et reçus
- Suivi en VAE dans les métiers du sport
  - 7 candidats présentés au jury 2012, dont un au département des Hautes Pyrénées. Parmi eux, 4 ont été accompagnés par la DDCSPP, 3 ont été reçus
  - 2 candidats sont toujours en accompagnement
- Intervention en réglementation et emplois sur les comités sportifs :
  - 1 en aviron
  - 1 en équitation
  - 1 en Education Physique et Gymnastique Volontaire (EPGV)

#### Equipements sportifs

##### 20 dossiers suivi par le service dont :

- 4 CNDS local "sinistre inondation"
- 4 transmis au CNDS national (3 financés, 1 report pour une deuxième présentation en 2014)
- 7 dossiers CNDS présentés mais non éligibles au national (< 200 000 €)
- 5 avis transmis dans le cadre de la préparation de la programmation de la DETR

Commission de sécurité : 24 participations en commission de sécurité de l'année.

#### ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

##### Les actions en faveur des politiques éducatives territoriales

###### ▪ Les Contrats Educatifs Locaux

Les politiques éducatives territoriales correspondent à la nécessité de structurer les territoires autour d'une action concertée et cohérente des loisirs éducatifs des enfants et des jeunes au-delà du temps scolaire contraint. La dimension intercommunale des projets a été recherchée afin de traiter les problématiques de déplacements, d'accessibilité aux activités et de développement des structures associatives.

En 2013, 7 contrats éducatifs locaux ont été signés entre l'Etat et 3 communes et 5 communautés de communes et tout particulièrement les communes en CLSPD. Les orientations 2013 ont été portées spécifiquement sur l'accompagnement des projets visant le public adolescent.

- **La formation initiale des animateurs :**

- Le BAFA

24 candidats ont reçu une aide financière (sous conditions) prévue par le ministère chargé de la jeunesse, pour un total de 1 200 € pour le Gers, dont 15 lycéens et 3 étudiants, ainsi que 23 jeunes de moins de 21 ans.

122 diplômes BAFA ont été délivrés dans le Gers.

- **La formation continue des directeurs des ACCEM**

Réglementation des APS en ACCEM : 20 participants

- **La formation continue des animateurs**

La formation des animateurs des structures enfance jeunesse (ALSH) permettant l'enrichissement des projets pédagogiques et l'approche des publics a concerné essentiellement la mise en place de la réforme des rythmes scolaires :

- l'éducation à l'image (cinéma)

Ciné 32 : 1 000 € Education à l'image dans les centres de loisirs du Gers.

- ADA formation rythmes scolaires : 1 000 €

La courte échelle : 1 000 € Formation Relaxation dans le cadre des centres de loisirs du péri scolaire.

- USEP 32 : Formation multi activités sportives dans le cadre des rythmes scolaires : 500 €

- AGLAE : Formation dans le cadre des rythmes scolaires, les jeux récréatifs : 1 000 €

- Ligue de l'Enseignement : Conférence dans le cadres des Rythmes scolaires : 540,50€

- **L'aide à l'initiative des jeunes**

"ID-Jeunes" : **9 projets** sur le dispositif départemental cofinancé par le Conseil Général et la CAF et géré par la Mission Locale pour l'Emploi du Gers. 9 317 € ont été attribués par le jury pour des projets à caractère

culturel, d'insertion professionnelle et d'animation locale.

#### **Vie associative de Jeunesse et d'Education Populaire**

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire participent de la cohésion sociale, au sein des politiques éducatives territoriales. A ce titre, le service "Jeunesse et Sports" a accompagné plusieurs associations locales et comités départementaux, ayant conduit des actions d'animation à caractère culturel et des actions de formation (participation du service à la création du certificat de qualification "animation en accueil périscolaire").

15 postes FONJEP représentent un soutien significatif de l'Etat pour l'aide au développement de projets socioculturels au bénéfice de 13 associations (postes de professionnel de l'animation).

2 associations ont été soutenues dans le cadre de la mise en œuvre de leur projet :

- FRANCAS : 1 000 € "Agis pour tes droits".

- IMAJ : 1 000€ Promotion et diffusion de la pratique amateur "Musique Actuelle".

#### **Chiffres clés**

- Formation des animateurs 5 040 €
- Bourse BAFA : 1 200 €
- 9 projets jeunes BOP 163 / 1 000 € projets jeunes
- FONJEP : 15 professionnels, 13 associations : 93 132 €
- Soutien aux associations : 8 associations aidées : BOP 163 : 6 800 €

## Actions transversales aux champs de la Jeunesse et des sports

L'activité d'inspection et de contrôle constitue une mission prioritaire de la DDCSPP et tout particulièrement pendant la période estivale.

### ▪ Contrôle des établissements d'Activités Physiques et Sportives (APS) :

Le service, comme les années précédentes, a veillé à maintenir toute l'année une forte présence auprès des éducateurs sportifs et des établissements d'activités physiques et sportives. Les centres équestres et les lieux de baignades ont été plus particulièrement ciblés. 103 structures ont été visitées : 38 centres équestres, 57 baignades et piscines, 3 activités nautiques (voile, ski nautique et canoë-kayak), 1 parcours acrobatique en hauteur, 7 stands de tir et ball-trap et 2 golfs. Les centres équestres sont visités conjointement avec le service Protection et Surveillance du Cadre de Vie de la DDCSPP.

### ▪ Contrôle des Accueils Collectifs à Caractère Educatif de Mineurs (ACCEM) :

Les inspections et contrôles des ACCEM se déroulent tout au long de l'année. Le département du Gers compte 333 accueils déclarés toute catégorie confondu, dont 164 séjours durant l'été. De nombreux accueils avec et sans hébergement et camps sous toile ont fait l'objet de contrôles des services jeunesse et sports et de la sécurité sanitaire de la chaîne alimentaire en matière de restauration collective. Trois réunions délocalisées destinées aux organisateurs d'ACCEM ont permis d'informer environ 80 directeurs et

animateurs sur les questions réglementaires et les projets éducatifs et pédagogiques.

Contentieux et accidents :

Secteur Sport : 3 enquêtes administratives suivies :

- 1 noyade mortelle en juillet à la base de loisirs de Castéra-Verduzan
- 1 accident mortel en Delta plane, en juillet à L'Isle Bouzon
- 1 accident sur le circuit de Moto cross de Saint Maur (2 blessés graves)

Secteur jeunesse : 4 dossiers suivis

Autres actions du service :

- Pilotage du plan jeunesse pour le département du Gers et d'un groupe de travail "Sport, Culture, Jeunesse et vie associative" dans le cadre de la politique de la ville.
- Participation au plan de pauvreté, aux comités techniques régionaux "Sport de Nature" et "Sport et Handicap" piloté par la DRJSCS et l'ARS.

#### Chiffres clés

- 107 contrôles d'établissements APS
- 57 contrôles d'accueils de mineurs avec et sans hébergement dont 47 durant l'été

#### Indicateurs de performance

- 20 % contrôles d'établissements APS
- 17 % d'accueils de mineurs avec et sans hébergement

**Chiffres clés**

Soutien en faveur du sport et de la vie associative (aide aux clubs et aux comités sportifs)

- Total 2013 : 491 650 €

CNDS : 479 650 € affectés aux associations sportives

BOP sport (219) : 12 000 €

- Total 2013 : 134 272 €

FONJEP : 93 132 €

BOP 163 : 39 940 €

Bourse BAFA : 1 200 €

38 associations de JEP ont été subventionnées dont 7 sur 2 programmes (FONJEP et BOP 163). 14 % des subventions (5 800 €) ont été attribuées à des collectivités locales et 86 % aux associations JEP (534 140 €).

**Masses financières**

Soutien en faveur du sport, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la vie associative

625 922 € en 2013

- 78,5 % dans le domaine des sports
- 21,5 % dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation populaire

## DEVELOPPER LA CULTURE

Le département du Gers se caractérise par une attention particulière portée à la Culture comme en atteste la présence sur son territoire de manifestations majeures (Jazz in Marciac) ou d'institutions de premier plan (CIRCA).

Dans ce contexte, La DRAC accompagne les projets qui favorisent la création artistique, mais aussi la rencontre de la population avec les œuvres et les créateurs. Cet accompagnement prend la forme de conventionnement spécifique ou d'aides à des initiatives particulièrement innovantes. Les actions artistiques et culturelles ainsi soutenues sont toujours en lien avec le territoire, les habitants pouvant être acteurs dans la mise en œuvre du projet.

### La démocratisation de la culture

L'objectif de démocratisation de la culture repose sur l'accès des populations les plus éloignées à une offre culturelle et artistique de qualité.

La convention passée avec le **Pays des Portes de Gascogne** en janvier 2012, et poursuivie en 2013, permet de structurer des actions artistiques de qualité sur le territoire et d'éviter des aides ponctuelles et éparpillées. Les champs artistiques concernés sont les arts plastiques (résidence de plasticien), la photographie, le spectacle vivant (théâtre et musique), et le livre et la lecture avec une aide conséquente à **la Maison des Écritures de Lombez**.

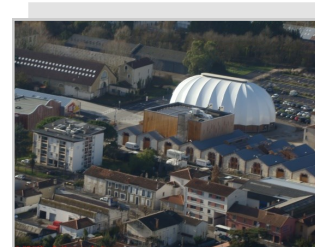
Le soutien aux institutions et lieux du spectacle vivant :  
- **CIRCA**, centre national des arts du cirque, outil de référence au niveau régional ;

- **Jazz in Marciac**, manifestation de premier plan constituée de l'ASTRADA, scène en cours de conventionnement pour le jazz et du festival Jazz in Marciac.

Il faut signaler également l'action de **l'ADDA du Gers**, rattachée au Conseil Général qui constitue un outil pluridisciplinaire de développement culturel et d'accompagnement notamment des pratiques amateurs de premier plan.

### Chiffres clés

Convention Portes de Gascogne : 62 000 € pour 9 projets



Dôme de Gascogne

### Masses financières

- Les interventions dans les domaines du spectacle vivant, des arts plastiques, de la démocratisation culturelle dans le Gers en 2013 s'élèvent à 1 211 206 €.
- Patrimoine (monuments historiques) : 1 237 753 € d'investissement .

## RENFORCER LA COHESION URBAINE

Le quartier du Garros à Auch a jusqu'à présent été exclu de l'ensemble des dispositifs réglementaires de la politique de la ville.

La plupart des actions engagées, tout au moins en matière d'intervention sur le bâti, n'ont pu avoir une ampleur significative et de nombreux indicateurs tendent aujourd'hui à montrer une aggravation de la situation :

- une chômage plus important qu'ailleurs dans la commune d'Auch
- une hausse importante de la vacance du parc social
- un sentiment diffus d'insécurité
- un manque de prise en charge et d'accompagnement vers l'accès à l'emploi

Le Président de la République a confirmé, lors de sa venue à Auch, le 3 août 2013, que le quartier du Garros avait été désigné comme "site préfigurateur" par le ministre délégué à la ville. Ainsi les derniers mois de 2012 ont été consacrés à la mise en œuvre du travail de préfiguration du futur contrat de ville, dont la vocation est de traiter de manière cohérente et complémentaire, l'ensemble des enjeux sociaux, urbains, économiques et environnementaux de ce quartier.

### Une démarche partenariale

Durant ces derniers mois, les instances de pilotage stratégique et opérationnel de la préfiguration du futur contrat de ville, ont été installées par le préfet du Gers et le maire d'Auch président du Grand Auch Agglomération, en lien avec le président du Conseil Général :

- Un comité stratégique coprésidé par le préfet et le président de Grand Auch Agglomération qui rassemble l'ensemble des signataires, installés le 25 octobre 2013 ;
- Un comité technique présidé par le secrétaire général de la préfecture et le directeur général adjoint de Grand Auch Agglomérations ;
- 7 comités thématiques co-animés par l'Etat et l'agglomération du Grand Auch, réunissant : collectivités, services de l'Etat, Pôle EMPLOI, CAF, bailleurs sociaux, chambres consulaires : logement, habitat cadre de vie, santé, accompagnement social, scolarité et réussite éducative, sécurité et prévention, emploi, formation et développement économique, sport, culture, jeunesse et vie associative ;
- Un comité transversal sur la lutte contre les discriminations et l'égalité femme homme ;
- Un chargé de mission "politique de la ville" à l'agglomération au cours du printemps 2014 ;
- Un délégué du préfet à compter du 14 avril 2014

Il était attendu des sites préfigurateurs qu'ils aient suffisamment avancé dans l'élaboration des projets de contrat pour tirer les enseignements pour la nouvelle génération de contrats de ville. Le secrétariat général du comité interministériel des villes a ainsi demandé la transmission pour début février 2014 d'un pré-projet qui comprenait :

- un bilan territorial et un bilan des actions conduites,
- le projet territorial,
- l'esquisse du programme d'actions du futur contrat,
- la description de la gouvernance retenue,
- les dispositifs envisagés pour associer les habitants,
- les difficultés rencontrées en cours de la préfiguration.



Un groupe de travail transverse sur la lutte contre les discriminations et l'égalité femme homme a également été installé.

La question de la participation des habitants est également essentielle, et l'agglomération a annoncé la création d'un conseil citoyen sur la base de deux collèges : associations et habitants du quartier, sur le principe du tirage au sort des habitants inscrits sur les listes électorales.

La réflexion sur le projet de contrat de ville a suscité une mobilisation exceptionnelle des acteurs, qui constitue une condition préalable à l'établissement d'un document opérationnel qui pourrait être signé par l'ensemble des acteurs avant la fin de l'année 2014.

La préfiguration achevée, il convient désormais :

- de définir les axes stratégiques généraux et transversaux à partir du diagnostic posé lors des réunions des groupes de travail ;
- d'identifier des actions concrètes sur lesquelles il faut maintenant orienter les acteurs identifiés. Les actions seront sélectionnées selon un critère financier : elles devront mobiliser prioritairement des crédits du droit commun.



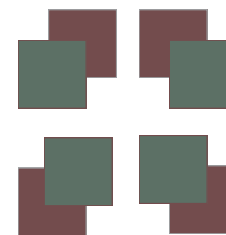
Visite de François Hollande à Auch le 3 août 2013



---

---

**Organiser l'action éducatrice**





Le rapport d'activité 2013 est l'occasion, comme chaque année, de faire le point sur les structures et les moyens humains et financiers déployés dans le département par l'éducation nationale mais aussi d'examiner le degré d'aboutissement de certains dossiers, les résultats et la mise en œuvre de nouvelles mesures.

Quelques chiffres-clés permettent d'acquérir une vision globale de l'éducation dans le département et des efforts engagés pour éduquer, former afin de préparer l'avenir.

Le Gers compte :

- 26 411 élèves de l'enseignement public
- 4 246 élèves de l'enseignement privé
- 2 800 agents du ministère répartis sur l'ensemble du département
- 146 341 268 € de crédits de rémunération
- 1 489 420 € de bourses second degré



Lycée Pardailhan à Auch

## LES ELEVES

Dans le premier degré, on note une stabilité des effectifs (- 5 élèves) dans le département, même si le déséquilibre entre Est et Ouest du département persiste. Les petites écoles à une classe et les RPI sont majoritairement situés dans le sud et l'ouest du département.

Dans le second degré, les collèges perdent des élèves (40), alors que les lycées en gagnent (+105 élèves). La poussée démographique est très sensible dans l'est du département.

### Chiffres clés

	Public	Privé
Ecoles	14 151	1 996
Collèges	7 271	1 502
Lycées	3 405	646
Lycées professionnels	1 584	102
<b>Total</b>	<b>26 411</b>	<b>4 246</b>

## LES STRUCTURES

Si le nombre de structures reste stable, les évolutions de l'intercommunalité (et notamment les communautés de communes ayant la compétence scolaire) induisent de nouvelles réflexions sur le fonctionnement de l'école, tant au plan pédagogique qu'au plan de l'organisation territoriale

Dans ce cadre, une expérimentation a été proposée, associant l'Etat et le Conseil Général, aux communautés de communes ayant ou devant acquérir la compétence scolaire. Cette expérimentation fait de l'organisation territoriale du système éducatif un élément structurant de l'aménagement du territoire.

Elle s'appuie sur un plan triennal de répartition des moyens d'enseignement, un engagement à concevoir, une organisation des structures cohérente pédagogiquement et s'inscrivant pour les écoles dans le cadre de nouveaux rythmes scolaires.



Collège Carnot à Auch

Un premier protocole relatif à la structure territoriale du système éducatif a été signé avec la communauté de communes Armagnac Adour.

### Chiffres clés

- 229 écoles publiques
- 49 regroupements pédagogiques intercommunaux
- 11 écoles privées
- 21 collèges publics, dont 5 avec SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté)
- 7 collèges privés
- 7 lycées publics, dont 4 avec SEP (section d'enseignement professionnel)
- 2 lycées privés
- 2 lycées professionnels publics
- 1 lycée professionnel privé

## LES BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS

La capacité d'accueil des CLIS répond aux notifications MDPH (75% de taux de remplissage).

Le nombre d'ULIS-collège permet de scolariser tous les élèves, mais les effectifs restent élevés (environ 13 élèves par ULIS). L'ouverture de l'ULIS PRO scolarise 10 élèves.

Toutes les CLIS et les ULIS disposent d'un AVS collectif.

La progression des demandes d'AVSi est toujours constante (+20% sur 1 an, +180% sur 5 ans). L'accompagnement est assuré à 96%. Le nouveau dispositif des AVS mutualisés se met en place et concerne 115 élèves. La formation des AVS est assurée et concerne 107 personnes.

Le matériel pédagogique représente un coût total de 17 571 €.

Les aménagements d'examens a concerné 383 élèves en 2012/13 (+15%).

Le département comporte une forte implantation d'établissements spécialisés (3 ITEP, 10 IME, 1 MECS, 1 CRRF) comportant des unités d'enseignement. On note aussi une IME sans unité d'enseignement.

Le nombre d'élèves scolarisés en SEGPA est en baisse (-18%) : un 1/3 des demandes concerne des élèves de collège, et 1/3 pour des élèves en situation d'handicap.

Trois dispositifs permettent d'assurer des cours de FLE pour les élèves allophones nouvellement arrivés (2 dans le premier degré, 1 dans le second degré, implantés à Auch). Des dispositifs plus ponctuels sont en place dans quelques collèges.

Aucun dispositif particulier n'est mis en place pour les enfants du voyage en dehors du livret de suivi.

## Chiffres clés

### 1er degré :

- 410 élèves relevant du handicap (2,7%)
- 299 élèves accompagnés par un AVSi ou AVSm
- 10 CLIS (9 public + 1 privé) - 104 élèves

### 2nd degré :

- 231 élèves relevant du handicap (1,9%)
- 95 élèves accompagnés par un AVSi ou AVSm
- 6 ULIS collège (5 public, 1 privé) - 67 élèves
- 1 ULIS PRO lycée (public) - 10 élèves

### Accompagnement individuel (AVSi)

- 145 ETP (51 AED, 165 CUI-CAE)
- 264 personnes accompagnent 394 élèves pour un volume horaire total de près de 5 000 heures/semaine

### Etablissements spécialisés :

- 399 élèves en IME-ITEP (9 ESMS)
- 44 élèves en CRRF (Roquetaillade)
- 66 élèves en MECS (Saint Clar)

### Enseignement adapté :

- 198 élèves en SEGPA
- 4 SEGPA en collège public
- 1 SEGPA en collège privé

### Enfants nouvellement arrivés :

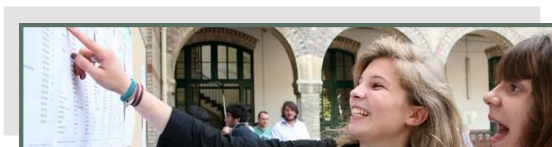
- 166 élèves (105, 1er degré et 61, 2nd degré)
- un dispositif école et en collège (Auch)

### Enfants du voyage :

- 93 élèves (72 en 1er degré et 21 en 2nd degré)

## LES EVALUATIONS, LES EXAMENS

Les résultats aux examens restent très satisfaisants pour le département. Cette excellence est particulièrement avérée au niveau du Diplôme National du Brevet (DNB) et des baccalauréats généraux et professionnels. Elle s'accompagne d'une meilleure fluidité des parcours des élèves gersois. Elle devra être corrélée avec un meilleur niveau d'ambition pour la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.



Résultats du BAC 2013

### Chiffres clés

#### Diplôme National du Brevet

Gers	Académie	National
89 %	88 %	84.8 %

#### CAP

Gers	Académie	National
77.5 %	78.3 %	Non connu

#### BEP

Gers	Académie	National
91,9 %	86,1 %	Non connu

#### Bac général

Gers	Académie	National
95.2 %	93.2 %	91.9 %

#### Bac technologique

Gers	Académie	National
88,3 %	89.5 %	86.4 %

#### Bac professionnel

Gers	Académie	National
82.5 %	79.6 %	78.6 %



## LES MOYENS HUMAINS

L'Education Nationale emploie près de 2 800 personnes dans le département du Gers pour répondre à ces différentes missions.

- 835 ETP dans le 1er degré servis par 920 personnes
- 121 enseignants 1er degré privé pour 101 ETP
- 1 013 enseignants 2nd degré public pour 901 ETP
- 168 enseignants 2nd degré privé pour 142 ETP
- 41 personnels de direction
- 39 conseillers principaux d'éducation
- 258 assistants d'éducation
- 208 personnels administratifs, de laboratoire et infirmiers
- 35 personnels IA
- 13 personnels d'orientation
- 6 inspecteurs de l'éducation nationale
- 8 assistants sociaux
- 2 médecins
- 4 CPD
- 244 contrats aidés

## LE DECROCHAGE SCOLAIRE

Le système d'échange d'information interministériel qui permet de recenser les jeunes de plus de 16 ans issus des systèmes de formation suivants :

- Education nationale,
- Enseignement privé
- Enseignement agricole
- Apprentissage

Ayant interrompu leur formation avant d'avoir validé un diplôme de niveau V et IV, indiquait pour le département du Gers en Avril 2013, 492 situations de décrochage.

Les deux plates formes départementales (Auch - Condom) d'appui et de suivi aux décrocheurs ont contacté des jeunes afin de proposer un accompagnement. Sur 492, 162 étaient en solution, 51 avaient repris leur scolarité, 121 étaient suivis par la Mission Locale, 59 demeurent injoignables et 27 refusent toute forme d'accompagnement.

Courant décembre, le système d'échange d'informations a communiqué une nouvelle liste en cours de traitement.

Par ailleurs, un réseau départemental "Formation Qualification Emploi" s'est structuré afin de renforcer le travail sur la prévention du décrochage, de favoriser le retour en formation et de sécuriser le parcours de ces jeunes.

### Masses financières

▪ Masse salariale totale	146 341 268,00 €
▪ Forfait d'externat :	1 184 709,21 €
▪ Frais de déplacements :	77 394,17 €
▪ Fonctionnement :	78 859,82 €
▪ SMA :	10 675,85 €

### QUELQUES POINTS MARQUANTS

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires a concerné dès la rentrée 2013, 81,5% des écoles et près de 86% des élèves du département.

Ces chiffres traduisent à la fois la mobilisation des élus et l'action de l'Education Nationale en lien avec les services de l'Etat, et notamment la DDCSPP, et la CAF acteur financier essentiel.

Par ailleurs, 22 projets éducatifs territoriaux (PEDT) ont été proposés par les communes et signés par le directeur académique des services de l'Education Nationale, le Préfet, le Conseil Général et la CAF, afin d'établir un cadre de cohérence entre temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

### LA POURSUITE DE L'EVOLUTION DES SERVICES ACADEMIQUES

La gestion administrative et financière des accidents de travail, de service et des maladies professionnelles est mutualisée sur la plateforme ANAGRAM au rectorat de Toulouse.

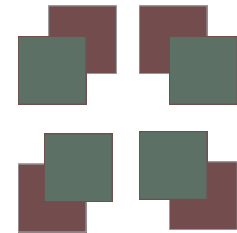
La gestion administrative et financière des bourses du second degré est assurée par un service mutualisateur à la direction départementale des services de l'éducation nationale du Lot.

#### Chiffres clés

- Prestataires médicaux : 2 966,79 €
- Bourses : 1 489 420,42 €

---

**Assurer la gestion financière et fiscale**





La DDFIP du Gers a été créée le 17 décembre 2010, par fusion des anciennes Direction des Services Fiscaux et Direction de la Comptabilité Publique.

L'achèvement en cours de ce processus de fusion a conduit la DGFIP au niveau national à engager en 2013 une nouvelle étape en définissant dans un document à horizon 2018 - la démarche stratégique de la DGFIP - une trajectoire d'évolution lisible et maîtrisée.

La DGFIP inscrit ainsi son action dans un ensemble de principes qui sont autant d'engagements et de références guidant l'exercice de ses missions et l'organisation de ses services dans une optique de modernisation, afin de garantir le recouvrement des recettes publiques et lutter contre la fraude, payer rapidement et contrôler efficacement les dépenses publiques, développer la qualité de service et améliorer son efficience.

#### Chiffres clés

- Effectifs réels : 340
- Moyenne d'âge : 50 ans
- Nombre d'hommes : 131
- Nombre de femmes : 209
- 1 386 comptabilités tenues dont 795 budgets principaux
- Nombre de déclarations d'impôt sur le revenu : 113 949
- Nombre d'articles d'imposition aux impôts locaux :
  - TH : 96 001
  - TF : 132 968
  - CFE : 15 828
 (dont 417 comprennent l'IFER)
- Nombre de déclarations de TVA : 79 221

Les effectifs de l'ensemble du département, tous grades confondus, s'établissent à 340 personnes, soit, en tenant compte des temps partiels, 321,99 ETPT pour un nombre de postes implantés de 334.

La Direction (hors agents de remplacement) mobilise 69 emplois soit 20,6% de l'ensemble des emplois implantés.

Les services de la DDFIP dans le département comprennent :

#### ▪ Pour la gestion publique

- 1 trésorerie principale (AUCH ville)
- 4 recettes perception (Paierie Départementale, Trésorerie de CONDOM, Trésorerie de MIRANDE, Trésorerie de L'ISLE JOURDAIN)
- 18 trésoreries dont beaucoup de petite taille (44,4% ont 1 ou 2 agents hors chef de poste, 83,3% en ont 1 à 3) dont 3 gestions conjointes : VIC-FEZENSAC/JEGUN, GIMONT/SARAMON, FLEURANCE/LECTOURE. 4 intérimaires de trésoreries se sont ajoutés en 2013 entraînant de fait des gestions conjointes supplémentaires.

#### ▪ Pour la gestion fiscale

- 1 Service des Impôts des Particuliers et des impôts fonciers (SIP foncier) à AUCH auquel est également rattaché le service de la Fiscalité Immobilière du département
- 1 Service des Impôts des Entreprises (SIE) à AUCH auquel sont également rattachés le Pôle départemental de l'enregistrement et le Pôle départemental d'évaluation des locaux professionnels
- 2 SIP Foncier SIE CONDOM et MIRANDE
- 1 Pôle de Recouvrement Spécialisé
- 1 Pôle Départemental de Contrôle et d'Expertise
- 1 Brigade départementale de contrôle de la fiscalité immobilière
- 2 Conservations des Hypothèques : AUCH et CONDOM
- 1 Pôle topographique de gestion cadastrale (PTGC)

## LES MISSIONS

Le programme n°156 "Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local" regroupe les moyens consacrés aux opérations de recettes (assiette, recouvrement, contrôle) de l'État, des collectivités territoriales et de celles versées à l'Union européenne, le paiement des dépenses publiques et la tenue des comptes publics.

La DGFIP contribue également à la révision générale des politiques publiques (RGPP), au travers notamment de la mise en œuvre de la politique immobilière de l'État. La réforme de la gestion du patrimoine immobilier de l'État répond à l'objectif clair de doter l'État d'un parc immobilier plus économe des deniers publics, mieux adapté aux missions de l'État et de meilleure qualité.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique immobilière de l'État, France Domaine est chargé de rédiger et de suivre les conventions d'utilisation pour les immeubles de bureaux dont l'État est propriétaire. Pour le Gers, 24 conventions ont été rédigées et signées ou en cours de signature. Ces conventions s'assimilent à des baux, en fixant des objectifs en terme d'occupation des bâtiments. Ces conventions participent à la bonne gestion par l'État de ses bâtiments dans le cadre du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI).

Dans le cadre de l'amélioration de la gestion du patrimoine immobilier de l'État, plusieurs biens immobiliers de natures diverses ont été mis en vente depuis 2011, et ont pour la plupart, abouti à ce jour. La vente de la caserne Espagne sera finalisée en 2014.

S'inscrivant dans une logique de performance, la DDFIP s'attache à répondre à trois axes essentiels du programme :

### **Promouvoir le civisme fiscal et assurer la lutte contre la fraude**

Déclarer ses revenus, puis s'acquitter de son impôt, est l'expression concrète du consentement à l'impôt qui fonde le pacte républicain. C'est pourquoi la DGFIP s'attache à améliorer le civisme fiscal, c'est-à-dire l'accomplissement volontaire de leurs obligations par les contribuables, en proposant aux usagers une offre de service mieux adaptée, des démarches simplifiées et une administration d'une qualité de service de haut niveau, devenue plus accessible grâce aux nouvelles technologies.

Dans le Gers, depuis 2011, la mise en œuvre du guichet fiscal unifié et de l'accueil fiscal de proximité permet aux usagers de se rendre indifféremment dans une trésorerie ou un service des impôts des particuliers (SIP) pour obtenir une réponse simple à l'ensemble des questions d'assiette ou de recouvrement, sans être renvoyés vers une autre structure même si leur demande ne relève pas de la spécialité métier du service.

Comme les années précédentes, lors de la campagne de souscription des déclarations de revenus, les trésoreries de proximité ont été associées au dispositif d'accueil des usagers.

S'agissant des télédéclarations d'impôt sur le revenu, au titre de 2013, le nombre total s'établit à 34 628, soit une progression de 9% par rapport à l'année précédente (7% au niveau régional).

Le nombre de paiements en ligne est également en hausse, avec plus de 16 549 nouveaux contrats de prélèvements à l'échéance ou de télépaiements pour le paiement des impôts des particuliers.

Les démarches en ligne progressent également pour les professionnels. Le recours aux téléprocédures TVA concerne 58,06 % des entreprises gersoises au 31 décembre 2013 contre 39,9 % au 31 décembre 2012. L'obligation de télédéclaration et de télépaiement des impôts professionnels a été étendue aux entreprises non soumises à l'impôt sur les sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 80 000 € à compter du 1er octobre 2013. L'obligation sera généralisée à compter du 1er octobre 2014.

La campagne nationale de révision des valeurs locatives des locaux professionnels a été engagée en février 2013. Diverses réunions d'information ont été organisées à destination des élus, des organismes consulaires des professionnels mais aussi des propriétaires de locaux afin de faciliter le complètement de la déclaration spécifique 6660-REV à souscrire pour la révision. Un accueil physique et téléphonique a permis de renseigner 1200 propriétaires au cours de la campagne déclarative. Le taux de souscription des déclarations de 83,20% est similaire à celui des autres départements. Une opération de mise à jour induite de la documentation cadastrale est en cours depuis le mois d'août 2013.

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) instauré par l'article 66 de la Loi de Finances Rectificative pour 2012, a fait l'objet d'une campagne départementale d'information notamment sur l'aspect du préfinancement. Au 31 décembre 2013, 18 entreprises gersoises ont cédé leur créance du CICE à la banque OSEO pour un total de 854 715 €.

En matière de recouvrement de l'impôt, depuis la fin de l'année 2011, les procédures de relance et de pénalisation des contribuables défaillants, qui étaient différentes selon l'impôt concerné et le service chargé de les recouvrer, ont été harmonisées. Désormais, tous les comptables de la DGFIP chargés du recouvrement des produits fiscaux utilisent les mêmes documents pour la relance des défaillants de paiement (la lettre de relance et la mise en demeure de payer) et mettent en œuvre les mêmes procédures.

S'agissant du civisme fiscal des professionnels, il est en léger recul cette année, avec un taux de déclaration dans les délais en matière de TVA et d'impôt sur les sociétés de 97,38% (+ 0,21% par rapport à 2012).

La promotion du civisme fiscal s'exerce également à travers la mission de contrôle et de lutte contre la fraude fiscale avec, en contrepartie de garanties accrues pour assurer la sécurité juridique des contribuables de bonne foi, des garanties et des moyens juridiques solides également octroyés au contrôle fiscal pour agir.

La mission de contrôle fiscal est réalisée au travers de contrôles sur pièces et de contrôles fiscaux externes. Dans ce cadre, la DDFIP collabore activement avec l'ensemble des services de l'Etat dans la lutte contre les fraudes, notamment au travers de sa participation au CODAF.

#### **Assurer, pour les citoyens, la transparence des comptes publics et rendre les services au meilleur coût**

La recherche d'une plus grande efficacité de la gestion est constante au sein des réseaux chargés de la mise en œuvre du programme, qui ont conclu dès 2000 leurs pre-

miers contrats de performance et ont accompli depuis des efforts significatifs en ce domaine. Les exigences de transparence sur les comptes publics et de qualité comptable constituent le fondement de la nouvelle fonction comptable voulue par la LOLF, dont la mise en œuvre est un axe essentiel de l'action de la DGFIP.

La dépense de l'Etat a totalement migré dans CHORUS au 1er janvier 2011 : le circuit de la dépense de l'Etat s'en trouve profondément modifié. Le déploiement en 2012 de CHORUS comptable pour la tenue des comptes de l'Etat a fortement mobilisé les services de la DDFIP pour aboutir en 2013 au niveau national à la certification des comptes de l'Etat avec un nombre de réserves en diminution.

La mise en place de la Taxe d'Aménagement, qui remplace les taxes d'urbanisme, s'est accompagnée d'une réforme du circuit de cette recette encaissée pour le compte des collectivités locales. En effet, les titres ordonnancés par la DDT du Gers sont pris en charge comptablement dans CHORUS selon le circuit rénové de l'assignation de la recette (DDFIP du Tarn pour le département du Gers), mais le recouvrement est confié à la DDFIP de résidence des redevables : les premières prises en charge en 2013 ont généré une forte sollicitation des redevables (contestations sur le fond ou demande de délais de paiement).

**Améliorer la qualité des services rendus aux usagers, qu'ils soient créanciers ou débiteurs, aux collectivités locales et aux partenaires de l'État**

Partagée par tous les services intervenant pour la mise en œuvre du programme, la qualité est au cœur de leur action.

Depuis le 1er janvier 2011, les services de la DGFIP ayant une mission fiscale appliquent le référentiel Marianne. Ce référentiel a été étendu en 2013 aux trésoreries mixtes ou spécialisées du secteur public local du département et désormais toutes les unités de la DDFIP du GERS qui sont en contact quotidien avec le public respectent ce référentiel. Dans ce contexte, le résultat obtenu en 2013 est satisfaisant, bien qu'en légère baisse par rapport à l'année dernière, avec un indicateur de qualité du service Marianne de 87,23% (92,19% en 2012).

La relation avec le secteur public local est fondée sur le souci d'améliorer et de moderniser le service rendu dans tous les domaines de la gestion financière (recettes, dépenses, expertise).

**Les masses financières**

- Masse salariale : 21 M €
- Budget de fonctionnement : 1 448 135 €
- Investissement : 370 437 €.

Après la généralisation du *portail Gestion publique* à l'ensemble des collectivités locales, leur permettant de consulter en direct leur compatibilité et leur trésorerie, la prochaine étape de modernisation repose dans la mise en place d'un nouveau protocole d'échange dématérialisé. Ce protocole, dit PESV2, permettra une dématérialisation totale des pièces comptables et des pièces justificatives transmises par les collectivités à leur comptable public. 2013 marque le début de ce déploiement dans le Gers par la commune de Castéra Verduzan. Ce protocole devrait concerner fin 2014 une large proportion des collectivités locales.



La dématérialisation concerne également les moyens de paiement mis à disposition des collectivités locales ; et notamment par le paiement de produits locaux par internet (TIPI) et l'installation de terminaux de cartes bancaires dans les régies des collectivités locales pour les usagers est désormais largement développée dans le Gers.

L'amélioration de la qualité des comptes des collectivités locales est également un axe majeur de la direction. Cette qualité est mesurée par un indice composite sur lequel les comptables publics travaillent constamment en lien avec les ordonnateurs locaux pour progresser en termes de fiabilité des comptabilités (indice porté de 17,2 à 16,5 en 2013).

#### Indicateurs de performance

- Indice de qualité des services Marianne : 87,23%
- 93,52% des comptes de gestion remis aux ordonnateurs au 15/3/2013
- Délai moyen de paiement par le comptable : 2,8 jours
- Taux de recouvrement brut sur les produits locaux : 99,12% (très supérieur à la moyenne nationale)
- Taux de paiement des impôts des particuliers (sur les impôts de N-1) : 99,4%
- Taux de recouvrement spontané des impôts des professionnels : 97,88%

#### LES SERVICES DOUANIERS DANS LE GERS

Les services douaniers ont accompagné les échanges commerciaux internationaux du département du Gers au cours de l'année 2013 selon le volume suivant :

	2013		Part régionale	
	Import	Export	Import	Export
Valeurs millions d'€	413	559	1,4 %	0,8 %

Les échanges commerciaux ont porté en 2013 sur les marchandises suivantes :

A l'exportation :

- Produits de la pêche et de l'élevage : 256,5 M€
- Aliments pour animaux : 78,3 M€
- Boissons : 64,1 M€

A l'importation :

- Préparation et conserves à base de poissons et de produits de la pêche : 49,4 M€
- Produits pétroliers, raffinés et coke : 36,6 M€
- Coutellerie, outillage et quincaillerie : 24,7 M€

Il est rappelé que la gestion des procédures des opérateurs du département ainsi que les opérations de dédouanement ont été confiées depuis 2009 aux bureaux de douane principaux situés à Portet sur Garonne (31) et Blagnac (31). Les contrôles des opérations de commerce international sont également effectués par ces deux bureaux.

Le bureau des douanes d'Auch est compétent en matière de contributions indirectes (gestion des débits de tabac, entrepositaires agréées, etc...) et de fiscalité (gestion de la

taxe sur les véhicules routiers, remboursement d'une fraction de la TIPP aux transporteurs, taxis et ambulants, etc...)

Les missions douanières dans le Gers sont néanmoins fortement liées à la prépondérance de l'activité vitivinicole du département. Ces missions, axées sur ce secteur, sont incarnées par le centre douanier de la viticulture et de l'armagnac d'Eauze (CVA).

Outre les viticulteurs du Gers, le CVA gère 1 004 titulaires d'un compte armagnac, 7 bouilleurs de profession, 144 producteurs de floc de Gascogne dont la majorité sont situés dans le département du Gers ainsi que 84 producteurs de VDL sans AOC.

Près de 12 000 hl d'alcool pur d'armagnac ont été produits en 2013, 5 422 hl de Floc et 161 hl de vin de liqueur. La production d'alcool pur est en nette diminution par rapport à l'année 2012 pour ce qui est de l'Armagnac, du Floc et des vins de liqueur, du fait des tensions rencontrées sur les marchés vinicoles dues à une forte demande en vin des metteurs en marché.

En la matière, l'année 2013 a marqué la montée en puissance de plusieurs téléservices sur Prodouane (plate

forme interactive vers les applications douanières destinées aux professionnels) pour les opérateurs du Gers :

- Téléprocédure OENO (pour les déclarations d'enrichissement) : déjà près d'un soixantaine d'opérateurs l'utilisent dans le Gers (depuis son lancement en 2012).
- Téléprocédure RECOLTE (pour les déclarations de récolte) : plus de 800 par les opérateurs du Gers y recourent dorénavant.
- Téléprocédure STOCK (sur la déclaration de stock) : une quarantaine d'opérateurs y recourt dans le Gers.

En matière de lutte contre la fraude, les services douaniers de la circonscription ont été ponctuellement associés à des actions de contrôle coordonné organisées par le CODAF sur des thèmes d'actions prioritaires concernant la DGDDI.



	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2012	2013
Armagnac	13 244	14 614	8 500	12 000	20 000	18 976	21 634	12 048
Floc de Gascogne	7 931	5 904	5 600	6 100	5 767	6 847	7 098	5 422
Vin de liqueur	409	145	200	350	277	484	178	161

- **Contrôle des officines de rachat d'or** : de nombreux contrôles ont été menés sur des établissements fixes ou temporaires de rachat d'or en association avec les services de la DIRRECTE, de l'URSSAF, de la Gendarmerie, de la Police, ou du GIR (groupe d'intervention régional) dans le Gers. Quelques infractions ont été relevées pour mauvaise tenue du livre de police. Des rappels règlementaires ont aussi été donnés par les administrations de contrôles (forme du livre de police ou vérification annuelle des balances).

- **Etablissements de négoce et de stockage d'alcool** : des contrôles ont été effectués sur les débits de boissons fixes ou occasionnels avec les services de la DIRECCTE, de la DGFIP, de l'URSSAF et de la gendarmerie dans le Gers ayant permis la constatation d'infractions dans le domaine du travail illégal et sur l'origine d'alcools.

Enfin, l'année 2013 a également été marquée par une large réflexion engagée avec l'ensemble de la communauté douanière et les opérateurs sur l'élaboration d'un **projet stratégique pour la douane** pour les années à venir. La douane a conduit, au cours des dix dernières années, d'importantes évolutions concernant ses processus métiers et son organisation. Il est apparu nécessaire de tracer de nouvelles perspectives à moyen terme afin que la DGDDI puisse exercer ses missions d'une manière encore plus efficace au service de la **compétitivité de notre économie, d'une fiscalité moderne et de la protection du territoire et de ses citoyens**. Ce projet stratégique a été finalisé à la fin de l'année 2013.

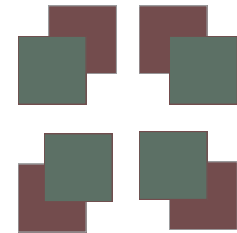
Ce projet, consultable sur le site de la douane, traduit l'ambition de la douane de conforter son rôle dans l'administration de référence du contrôle des flux internationaux et constitue sa feuille de route pour les 5 ans à venir.





---

**Moderniser l'action publique**





## LA DEMATERIALISATION DES DONNEES FINANCIERES ET COMPTABLES ET LE CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE

En 2013, l'outil CHORUS, système d'information financière de l'Etat, est entré dans sa troisième année d'utilisation pour la gestion et le suivi des Budgets Opérationnels de Programme (BOP) assurés au sein de la préfecture.

Les principaux crédits traités via ce progiciel ont été les suivants :

- BOP 119 (DETR) : 6 493 573 €
- BOP 122 (TDIL- Réserve parlementaire) : 687 549 €
- BOP 112 (FNADT) : 253 331 €
- BOP 309 (Entretien des bâtiments de l'Etat) : 153 133 €
- BOP 333 Actions 2 (Moyens mutualisés des administrations déconcentrées) : 941 186 €
- BOP 307 (Budget de fonctionnement préfecture et sous-préfectures à compter de la mi octobre) : 593 198 €

Ce sont donc plus de 9 millions d'euros qui ont été engagés comptablement et payés par l'outil CHORUS.

Divers échanges et de nombreuses réunions avec les différents services concernés ont permis d'assurer la bonne consommation de tous ces crédits dans des délais très contraints, notamment à l'approche de la fin de gestion.

La mise en place d'outils informatiques appropriés adossés à des extractions complexes de CHORUS ont facilité le suivi scrupuleux des différents BOP.

Enfin, le contrôle interne comptable a permis en 2013, tout comme les années précédentes, de mettre en place des actions pour sécuriser la consommation de tous les crédits dont le service à la charge.

La démarche de contrôle interne comptable (C.I.C) a en effet été assurée et la feuille de route 2013 remplie. Avec le concours des services de la préfecture concernés, des contrôles de supervision ont été réalisés et très peu d'anomalies ont été relevées. Diverses actions ont été menées afin de sécuriser le processus comptable de traitement des subventions de l'Etat.

Un espace dédié a par ailleurs été créé sur le site intranet PREFORAMA afin d'une part, d'assurer la communication auprès des agents sur la démarche CIC, d'autre part, de permettre, tant au ministère qu'à la cour des comptes d'avoir accès aux différents travaux réalisés au titre de la feuille de route 2013.

### Préforama

L'intranet de la préfecture et des sous-préfectures du Gers

Taille de la police Augmenter Réinitialiser Diminuer



## LA DEMARCHE QUALITE

Le management de la qualité, mission à caractère transversal, se concentre sur la qualité de l'accueil des usagers et de la relation avec ces derniers.

Pour ce faire, il est au cœur de 4 canaux qui sont l'accueil physique, l'accueil téléphonique, les courriers et les courriels.

2013 a vu les sous-préfectures de Mirande et Condom et labellisées Marianne.

La préfecture à Auch a été audité, pour le suivi de la labellisation Marianne le 16 décembre. Les résultats ont confirmé le maintien de la labellisation jusqu'au 14 juin 2015.

Et surtout, la préfecture du Gers s'est hissée au **39ème rang** des 140 préfectures et sous-préfectures enquêtées dans le cadre du baromètre public de l'accueil 2014.

## LE CONTROLE DE GESTION

Le contrôle de gestion à caractère transversal, regroupe l'ensemble des indicateurs de gestion du BOP 307, et tout particulièrement ceux figurant au programme annuel de performance (PAP).



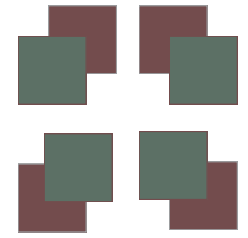
Label Marianne



<b>TABLEAU DE SYNTHÈSE</b> <b>des résultats pour le Gers des indicateurs de performance de l'année 2013</b> <b>du Programme Administration de l'Etat (PATE)</b>					
ACTION PATE	INDICATEURS ASSOCIES		VALEUR CIBLE 2013 (pour le Gers)	RÉSULTAT 2013 du Gers	MOYENNE NATIONALE 2013
<b>1. "Coordination de la sécurité des personnes et des biens"</b>	IM 213	Taux d'élaboration des plans communaux de sauvegarde dans les communes soumises à obligation légale	75 %	78 %	58 %
	IM 206	Taux d'exercices de sécurité civile réalisés dans les délais réglementaires sur les sites soumis à un PPI	90 %	67 %	73 %
	IM 212	Nombre de jours dans l'année où fut activé le COD	8 jours	7 jours	15,5 jours
	IM 207	Taux d'ERP soumis à obligation de contrôle visités par la commission de sécurité	100 %	100 %	94 %
<b>2. "Garantie de l'identité et de la nationalité, délivrance de titres"</b>	IM 344	Délai de traitement des opérations SIV en temps différé (en jours)	4 j	4,5 j	6,8 j
	IM 342	Délai de traitement des demandes passeports biométriques en préfecture	2 j	1 j	7 j
	IM 356/357	Nombre de dossiers de fraude documentaire détectés par les préfectures (pour 1000 dossiers traités)	0,045 pour 1000 dossiers (séjours) et idem pour 1000 (CNI, passeport, immatriculation, permis de conduire)	0 et 0,036	0,0257 et 0,029%

ACTION PATE	INDICATEUR ASSOCIES		VALEUR CIBLE 2011 (pour le Gers)	RÉSULTAT DU GERS	MOYENNE NATIONALE
3. "Contrôle de légalité et conseil aux collectivités territoriales"	IM 507	Taux de contrôle des actes prioritaires en préfecture (contrôle de légalité)	100 %	98 %	93 %
	IM 514	Taux d'actes télétransmis par l'application ACTES (contrôle de légalité stricto sensu)	40%	46,4 %	32,2 %
4. "Améliorer la coordination des actions interministérielles"	IM 602	Délai d'instruction des dossiers Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et loi sur l'eau (en jours)	300 j	290 j	302 j
5. "Développer les actions de modernisation et de qualité"		Taux de préfectures certifiées ou labellisées	Labellisation des sous préfectures	Notifiés par le LNE	100% des préfectures

NC : non communiqué



**Annexes**



## EFFECTIFS ET MASSE SALARIALE PAR SERVICE DE L'ETAT

Service	Effectifs réels	Effectifs en équivalent temps plein	Moyenne d'âge	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Montant de la masse salariale (€)
Préfecture	129	123,20	50	39	90	5 811 420
Education Nationale	2 800	NC	NC	NC	NC	146 341 268
Justice	51	49,70	46	11	40	3 372 005
Direction Départementale de la Sécurité Publique et service départemental de l'information générale	70	66,10	43	43	27	4 501 985
Gendarmerie	336	336	40	280	56	6 451 727
Direction Départementale des Territoires	168	163,63	49	79	89	9 008 609
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations	75	67,40	51	33	42	NC
Unité Territoriale de la DIRECCTE	27	24,99	53	11	16	NC
Direction Départementale des Finances Publiques	340	326,70	50	131	209	21 281 069
Protection judiciaire de la jeunesse	9	8,50	48	3	6	NC
Délégation départementale de l'ARS	30	28,80	50	12	18	NC
Service territorial de l'architecture et du patrimoine	5	5	47	1	4	235 720
Unité territoriale DREAL	5	4,50	48	3	2	255 500
Office national des anciens combattants	3	3	56	1	2	184 327
Douanes	24	23,04	NC	NC	NC	1 396 779
Météo France	5	5	47	4	1	NC
DIRSO	56	54,60	47	51	5	2 335 000
<b>TOTAL</b>	<b>4 133</b>		<b>48</b>			<b>201 175 409</b>

**REPARTITION DES CREDITS DE L'ETAT ET DE L'UNION EUROPEENNE PAR NATURE (en €)**

Nature	Masse salariale	Fonctionnement	Investissement	Intervention	TOTAL
Assurer la sécurité des citoyens et veiller au respect des lois et des libertés	21 533 816	1 080 985	858 939	564 449	24 038 189
Garantir que l'aménagement et le développement des territoires soient cohérents et respectueux de l'environnement	11 834 829	2 247 483	4 450 830	143 469 441	162 002 583
Garantir la cohésion sociale	1 604 617	121 854	1 175 591	22 667 856	25 569 918
Organiser l'offre éducative	146 341 268	196 593		4 225 831	150 763 692
Assurer la gestion financière et fiscale	21 281 069	1 448 135	37 437		22 766 641
Dotations de l'Etat aux collectivités territoriales		182 367 520			182 367 520
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>202 595 599</b>	<b>187 462 570</b>	<b>6 522 797</b>	<b>170 927 577</b>	<b>567 508 543</b>

**RECETTES PERÇUES AU PROFIT DE L'ETAT**

- INTITULÉ DE LA RECETTE -	MONTANT EN EUROS
Redevance sur audio visuel	10 803 439
Impôt sur le revenu	154 867 931
Impôts sur les sociétés	48 423 692
Taxe sur les salaires	19 340 994
Taxe sur la valeur ajoutée	193 954 424
Droits d'enregistrement	32 361 112
Impôt de solidarité sur la fortune	362 495
Prélèvements au profit de l'Etat (taxes sur le chiffre d'affaires, plus-values des particuliers)	9 254 963
<b>Total</b>	<b>469 369 050</b>

**RECETTES PERÇUES AU PROFIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

- INTITULÉ DE LA RECETTE -	MONTANT EN EUROS
Impôts locaux dont :	174 528 309
<i>    Taxe d'habitation</i>	50 308 536
<i>    Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties</i>	113 540 986
<i>    Taxe professionnelle + CFE</i>	10 678 787
Droit départemental d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers	109 116
Taxe communale additionnelle à droits d'enregistrement au profit direct des communes	1 330 604
Fonds de péréquation départemental des taxes additionnelles à des droits d'enregistrement à répartir entre diverses communes	2 771 113
<b>Total</b>	<b>178 739 132</b>







## Sigles et acronymes



<b>ADEC</b>	Action de Développement des Emplois et des Compétences
<b>AE</b>	Autorisations d'Engagement
<b>ANAH</b>	Agence Nationale de l'Habitat
<b>APA</b>	Allocation Personnalisée d'Autonomie
<b>APS</b>	Activités Physiques et Sportives
<b>ARS</b>	Agence Régionale de Santé
<b>ATESAT</b>	Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire
<b>BAIE</b>	Bureau Accompagnement Individualisé vers l'Emploi des femmes
<b>BOE</b>	Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi
<b>CADA</b>	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
<b>CAE</b>	Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi
<b>CAUE</b>	Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
<b>CAV</b>	Contrats d'Avenir
<b>CCI</b>	Chambre de Commerce et de l'Industrie
<b>CCSF</b>	Commission des Chefs des Services Financiers
<b>CDAC</b>	Commission Départementale d'Aménagement Commercial
<b>CDC</b>	Caisse des Dépôts et Consignations
<b>CDCPH</b>	Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées
<b>CDEC</b>	Commission Départementale d'Aménagement Commercial
<b>CDNPS</b>	Commissions Départementales de la Nature des Paysages et des Sites
<b>CEL</b>	Contrat Educatif Local
<b>CHRS</b>	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
<b>CIDFF</b>	Centre d'Information des Droits des Femmes et de la Famille
<b>CIE</b>	Contrats Initiative Emploi
<b>CIVIS</b>	Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale
<b>CLIS</b>	Classe d'Intégration Scolaire
<b>CLSPD</b>	Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
<b>CNI</b>	Carte Nationale d'Identité
<b>CNSA</b>	Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
<b>COD</b>	Centre Opérationnel de Défense
<b>CODERST</b>	Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques
<b>CPE</b>	Contrat Première Embauche
<b>CRP</b>	Convention de Reclassement Personnalisé
<b>DDASS</b>	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
<b>DDCSPP</b>	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

<b>DDR</b>	Dotation de Développement Rural
<b>DDT</b>	Direction Départementale des Territoires
<b>DDTEFP</b>	Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
<b>DGAL</b>	Direction Générale de l'Alimentation
<b>DGCP</b>	Direction Générale de la Comptabilité Publique
<b>DGE</b>	Dotation Globale d'Équipement
<b>DGFIP</b>	Direction Générale des Finances Publiques
<b>DGI</b>	Direction Générale des Impôts
<b>DGO</b>	Document Général d'Orientation
<b>DIRCIME</b>	Direction de la Coordination Interministérielle et des Moyens de l'Etat
<b>DIRECCTE</b>	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
<b>DIREN</b>	Direction Régionale de l'Environnement
<b>DIRSO</b>	Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest
<b>DJA</b>	Dotation Jeune Agriculteur
<b>DLA</b>	Dispositif Local d'Accompagnement
<b>DLPCL</b>	Direction des Libertés Publiques et Collectivités Locales
<b>DNB</b>	Diplôme National du Brevet
<b>DPR</b>	Déclaration Pré-Remplie
<b>DRAC</b>	Direction Régionale des Affaires Culturelles
<b>DRE</b>	Direction Régionale de l'Équipement
<b>DREAL</b>	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
<b>DRIRE</b>	Directions Régionales de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement
<b>DUP</b>	Déclaration d'Utilité Publique
<b>EDE</b>	Établissement Départemental de l'Élevage
<b>EHPAD</b>	Établissement d'Hébergement pour Personnes Agréées Dépendantes
<b>EMDS</b>	Etat -Major Départemental de Sécurité
<b>EPCI</b>	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
<b>ERDF</b>	Électricité Réseau Distribution France
<b>ERP</b>	Établissements Recevant du Public
<b>ESAT</b>	Entreprises et Services d'Aide par le Travail

<b>ESB</b>	Encéphalopathie Spongiforme Bovine
<b>ETP</b>	Effectifs en équivalent "Temps Plein"
<b>FACÉ</b>	Fonds d'Amortissement des Charges Électriques
<b>FCO</b>	Fièvre Catarrhale Ovine
<b>FCTVA</b>	Fonds de Compensation de la TVA
<b>FDACR</b>	Fonds Départemental d'Adaptation du Commerce Rural
<b>FEADER</b>	Fonds Européen Agricole de Développement Rural
<b>FEDER</b>	Fonds Européen de Développement Régional
<b>FGIF</b>	Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes
<b>FIPD</b>	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
<b>FIPJ</b>	Fonds d'Insertion Professionnelle des Jeunes
<b>FISAC</b>	Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce
<b>FNADT</b>	Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire
<b>FNE</b>	France Nature Environnement
<b>FRBTP</b>	Fédération Régionale du Bâtiment et des Travaux Publics
<b>FSE</b>	Fonds Social Européen
<b>GDS</b>	Groupement de Défense Sanitaire
<b>GPEC</b>	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
<b>HLM</b>	Habitation à Loyer Modéré
<b>HSE</b>	Heure supplémentaire effective
<b>IAE</b>	Initiative Action Emploi
<b>ICPE</b>	Installations Classées Pour l'Environnement
<b>IEF</b>	Infractions Économiques et Financières
<b>IPPC</b>	Integrated Pollution Prévention and Control
<b>ISDI</b>	Installation de Stockage de Déchets Inertes
<b>JSI</b>	Journée de la Sécurité Intérieure
<b>LOLF</b>	Loi Organique relative aux Lois de Finances
<b>MAET</b>	Mesures Agro-Environnementales Territorialisées
<b>MAIA</b>	Maison d'Accueil et d'Intégration pour les Malades d'Alzheimer
<b>MDPH</b>	Maison Départementale des Personnes Handicapées
<b>MH</b>	Monument Historique
<b>MHC</b>	Monument Historique Classé
<b>MILDT</b>	Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie
<b>MIOMCT</b>	Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales
<b>MISE</b>	Mission Inter Services de l'Eau

<b>NACRE</b>	Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise
<b>ORSEC</b>	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
<b>PAC</b>	Politique Agricole Commune
<b>PAT</b>	Prime d'Aménagement du Territoire
<b>PATS</b>	Pôle d'Application et d'expérimentation des Techniques Satellitaires
<b>PDALPD</b>	Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
<b>PDASR</b>	Plan Départemental de Sécurité Routière
<b>PDCR</b>	Plan Départemental de Contrôles Routiers
<b>PDITH</b>	Programme Départemental pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés
<b>PER</b>	Pôle d'Excellence Rurale
<b>PFDL</b>	Pôle de fiscalité directe locale
<b>PLAI</b>	Prêt Locatif Aidé d'Intégration
<b>PLS</b>	Prêt Locatif Social
<b>PLU</b>	Plan Local d'Urbanisme
<b>PLUS</b>	Prêt Locatif à Usage Social
<b>PMBE</b>	Programme de Modernisation des Bâtiments d'Élevage
<b>PNB</b>	Point Noir Bruit
<b>PPBE</b>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
<b>PPRI</b>	Plan de Prévention des Risques Inondations
<b>PPRN</b>	Plan de Prévention des Risques Naturels
<b>PPRT</b>	Plan de Prévention des Risques Technologiques
<b>PRS</b>	Pôle de recouvrement spécialisé
<b>PSIG</b>	Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie
<b>PVE</b>	Plan Végétal pour l'Environnement
<b>PVSTF</b>	Prix de la Vocation Scientifique et Technique des Filles
<b>REACH</b>	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques
<b>RGPP</b>	Révision Générale des Politiques Publiques
<b>RNA</b>	Réseau National d'Alerte
<b>RPI</b>	Regroupement Pédagogique Intercommunal
<b>RPIE</b>	Responsable de la Politique Immobilière de l'État
<b>RSDE</b>	Réduction des Substances Dangereuses dans l'Eau
<b>SATER</b>	Sauvetage Aéro-Terrestre
<b>SCOT</b>	Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle intercommunale

<b>SDAGE</b>	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
<b>SEGPA</b>	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
<b>SEP</b>	Section d'Enseignement Professionnel
<b>SETI</b>	Silo à Enjeu Très Important
<b>SFDL</b>	Service de fiscalité directe locale
<b>SIAE</b>	Structures d'Insertion par l'Activité Économique
<b>SIE</b>	Service des impôts des entreprises
<b>SIP</b>	Service des Impôts des Particuliers
<b>SIV</b>	Système d'Immatriculation des Véhicules
<b>SPID</b>	Service du Pilotage Interministériel et du Développement
<b>SPSI</b>	Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière
<b>SSIAD</b>	Services de Soins Infirmiers A Domicile
<b>STAP</b>	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
<b>STEP</b>	Stations d'Épuration
<b>TASCOM</b>	Taxe sur les surfaces commerciales
<b>TFPB</b>	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
<b>TIAC</b>	Toxi-Infection Alimentaire Collective
<b>UDCCRF</b>	Unité Départementale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes
<b>UT</b>	Unité Territoriale
<b>VAE</b>	Validation des Acquis de l'Expérience
<b>VVV</b>	Ville Vie Vacances
<b>ZBC</b>	Zone de Bruit Critique
<b>ZDE</b>	Zone de Développement Éolien
<b>ZPPAUP</b>	Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager







Agir pour le GERS en 2013 - L'action des services de l'État dans le département du Gers  
Directeur de la publication : Jean-Marc SABATHÉ, Préfet du Gers  
Remerciement à l'ensemble des services de l'Etat pour leur collaboration à ce document,